

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 53

MARDI 10 JUILLET 2018



# BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

## SOMMAIRE DU 10 JUILLET 2018

Pages

### ARRONDISSEMENTS

#### CAISSES DES ÉCOLES

**Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement.** — Résultat du scrutin du mercredi 20 juin 2018 relatif à l'élection d'administrateurs au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement ..... 2707

#### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Caisse de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.** — Régie de recettes n° 1001/Régie d'avances n° 001. — Modification de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant le régisseur et le mandataire suppléant (Arrêté du 12 juin 2018) ..... 2707

**Caisse de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.** — Régie de recettes n° 1001/Régie d'avances n° 001. — Abrogation de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant le régisseur et le mandataire suppléant (Arrêté du 13 juin 2018) ..... 2708

**Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement.** — Délégation de signature de la Maire de Paris à des fonctionnaires de la Mairie (Arrêté du 28 juin 2018) ..... 2709

**Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement.** — Délégation de signature de la Maire de Paris à des fonctionnaires de la Mairie (Arrêté du 28 juin 2018) ..... 2710

### VILLE DE PARIS

#### DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

**Délégation de pouvoir** donnée à un Adjoint à la Maire de Paris en vue d'assurer la présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, lors de sa séance du 24 juillet 2018 (Arrêté du 5 juillet 2018) ..... 2710

### RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Fixation de la composition** du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s supérieur-e-s d'administrations parisiennes — grade de technicien-e supérieur-e principal-e — dans la spécialité construction et bâtiment (Arrêté du 3 juillet 2018) ..... 2710

**Ouverture d'un concours interne** pour l'accès au corps des technicien-ne-s de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris dans la spécialité surveillance accueil et médiation (Arrêté du 3 juillet 2018) ..... 2711

**Nom de la candidate** déclarée reçue au concours sur titres de maître de conférences ESPCI — spécialité matériaux cristallisés — ouvert, à partir du 21 mai 2018, pour un poste ..... 2712

**Nom du candidat** admis sur la liste complémentaire au concours sur titres de maître de conférences ESPCI — spécialité matériaux cristallisés — ouvert, à partir du 21 mai 2018, pour un poste ..... 2712

### RESSOURCES HUMAINES

**Désignation des représentant-e-s** du personnel appelé-e-s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Ressources Humaines (Arrêté du 4 juillet 2018) ..... 2712

**Fixation de la liste des représentant-e-s** du personnel siégeant au sein de la première section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes (Arrêté du 4 juillet 2018) ..... 2713

**Tableau d'avancement** au grade d'ingénieur général cadre supérieur d'administrations parisiennes, au titre de l'année 2018 ..... 2713

**Tableau d'avancement** au grade d'ingénieur général de classe exceptionnelle cadre supérieur d'administrations parisiennes, au titre de l'année 2018 ..... 2713

### VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 E 1222** modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue du Ruisseau et rue Belliard, à Paris 18<sup>e</sup>. — Régularisation (Arrêté du 5 juillet 2018) ..... 2713

<b>Arrêté n° 2018 T 11664</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation et du stationnement impasse du Gué, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 juillet 2018) .....	2714
<b>Arrêté n° 2018 T 12005</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Clignancourt, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 29 juin 2018) .....	2715
<b>Arrêté n° 2018 T 12144</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Parmentier, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2715
<b>Arrêté n° 2018 T 12164</b> modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue des Halles, à Paris 1 <sup>er</sup> (Arrêté du 28 juin 2018) .....	2715
<b>Arrêté n° 2018 T 12166</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation des cycles rue de Buzenval, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2716
<b>Arrêté n° 2018 T 12170</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Henri Barboux, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 28 juin 2018) .....	2716
<b>Arrêté n° 2018 T 12173</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vitruve, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 29 juin 2018) .....	2717
<b>Arrêté n° 2018 T 12174</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Reuilly, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 29 juin 2018) .....	2717
<b>Arrêté n° 2018 T 12183</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris 10 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2718
<b>Arrêté n° 2018 T 12186</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Roquette, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 29 juin 2018) .....	2718
<b>Arrêté n° 2018 T 12187</b> modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale et du stationnement rue Barbette, à Paris 3 <sup>e</sup> (Arrêté du 2 juillet 2018) .....	2719
<b>Arrêté n° 2018 T 12188</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale boulevard des Capucines et boulevard des Italiens, à Paris 2 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2719
<b>Arrêté n° 2018 T 12190</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Faubourg Saint-Denis, à Paris 10 <sup>e</sup> (Arrêté du 2 juillet 2018) .....	2720
<b>Arrêté n° 2018 T 12191</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues Félix Voisin, de la Folie Regnault, Mont Louis et Gerbier, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2720
<b>Arrêté n° 2018 T 12196</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue des Portes Blanches, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 28 juin 2018) .....	2721
<b>Arrêté n° 2018 T 12204</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Jean Moréas, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 29 juin 2018) .....	2721
<b>Arrêté n° 2018 T 12211</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation passage Petit Cerf et rue Boulay, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 29 juin 2018) ...	2722
<b>Arrêté n° 2018 T 12212</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pierre Brossolette, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 29 juin 2018) .....	2722
<b>Arrêté n° 2018 T 12224</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Gandon et rue des Malmaisons, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 29 juin 2018) .....	2723

<b>Arrêté n° 2018 T 12234</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Chine, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2723
<b>Arrêté n° 2018 T 12235</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue des Orteaux, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2724
<b>Arrêté n° 2018 T 12242</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Schubert, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2724
<b>Arrêté n° 2018 T 12248</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Général Roques, à Paris 16 <sup>e</sup> (Arrêté du 2 juillet 2018) .....	2725
<b>Arrêté n° 2018 T 12249</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue de la Porte de Brancion, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 2 juillet 2018) .....	2725
<b>Arrêté n° 2018 T 12265</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement place de l'Abbé Georges Hénocque, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2726
<b>Arrêté n° 2018 T 12270</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement place du Panthéon, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 3 juillet 2018) .....	2726

## PRÉFECTURE DE POLICE

## TEXTES GÉNÉRAUX

<b>Arrêté n° 2018-00478</b> réglementant temporairement l'acquisition et la détention des artifices de divertissement et articles pyrotechniques à Paris et dans les départements de la petite couronne à l'occasion de la période couvrant la fête nationale (Arrêté du 3 juillet 2018) .....	2727
<b>Arrêté n° 2018-00479</b> réglementant temporairement le transport par des particuliers des combustibles domestiques et de produits pétroliers dans des récipients à Paris et dans les départements de la petite couronne à l'occasion de la période couvrant la fête nationale (Arrêté du 3 juillet 2018) .....	2727
<b>Arrêté n° 2018-00480</b> portant interdiction de la consommation, de la détention, du transport de boissons alcooliques du 2 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> groupes et de toutes boissons conditionnées dans un contenant en verre à certains horaires sur les voies sur berges rive droite situées dans les 1 <sup>er</sup> , 4 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 16 <sup>e</sup> arrondissements et rive gauche situées dans les 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 4 juillet 2018) .....	2728

## SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

<b>Arrêté BR n° 18 00685</b> portant la liste des examinateurs pour les épreuves d'entretien des concours nationaux externe et interne de Gardien de la Paix de la Police Nationale pour le Secrétariat Général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris. — Session du 5 avril 2018 (Arrêté du 1 <sup>er</sup> juin 2018) .....	2729
--	------

## COMMUNICATIONS DIVERSES

## URBANISME

<b>Avis aux constructeurs</b> .....	2732
<b>Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 juin et le 30 juin 2018</b> .....	2733
<b>Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 juin et le 30 juin 2018</b> .....	2733

<b>Liste</b> des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 juin et le 30 juin 2018.....	2737
<b>Liste</b> des demandes de déclarations préalables déposées entre le 16 juin et le 30 juin 2018.....	2737
<b>Liste</b> des permis d'aménager autorisés entre le 16 juin et le 30 juin 2018.....	2757
<b>Liste</b> des permis de construire autorisés entre le 16 juin et le 30 juin 2018.....	2757
<b>Liste</b> des permis de démolir autorisés entre le 16 juin et le 30 juin 2018.....	2761

#### AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

##### CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

<b>Délégations de signature</b> des Directrices des CASVP des 1 <sup>er</sup> et 4 <sup>e</sup> arrondissements, des 5 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> arrondissements, du 11 <sup>e</sup> arrondissement, du 12 <sup>e</sup> arrondissement, des 15 <sup>e</sup> et 16 <sup>e</sup> arrondissements et du 19 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêtés des 13 juin et 3 juillet 2018) .....	2761
<b>Arrêté n° 180304</b> portant délégation de signature de la Directrice Générale (Arrêté du 3 juillet 2018) .....	2764

##### CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

<b>Arrêté n° 4</b> portant délégation de signature du Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal de Paris (Arrêté du 28 juin 2018) .....	2771
--	------

#### POSTES À POURVOIR

<b>Direction des Affaires Scolaires.</b> — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur et architecte (IAAP) (F/H) .....	2772
<b>Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.</b> — Avis de vacance d'un poste de médecin .....	2772
<b>Direction des Affaires Culturelles.</b> — Avis de vacance d'un poste de chargé-e d'études documentaires. — Responsable des archives de la Commission du Vieux Paris (dit casier archéologique) .....	2772
<b>Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Avis de vacance d'un poste d'agent polyvalent de restauration (F/H) (Catégorie C). — Service restauration .....	2772
<b>Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Avis de vacance de seize postes d'agent polyvalent de logistique. — Service logistique. — Cuisine centrale .....	2773
<b>Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Avis de vacance de seize postes d'agent polyvalent de production (F/H). — Service production. — Cuisine centrale .....	2774
<b>Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Avis de vacance de quatre postes de magasinier (F/H). — Service achats et approvisionnement. — Cuisine centrale ...	2775
<b>Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Avis de vacance d'un poste de gestionnaire achats (F/H). — Service achats et approvisionnement. — Cuisine centrale ...	2775
<b>Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Avis de vacance d'un poste de responsable de la maintenance (F/H) .....	2776

## ARRONDISSEMENTS

### CAISSES DES ÉCOLES

#### Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement. — Résultat du scrutin du mercredi 20 juin 2018 relatif à l'élection d'administrateurs au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Election des 12 administrateurs au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Sont proclamés élus à l'issue du scrutin du mercredi 20 juin 2018 :

- M. Kais IDRIS
- Mme Cécile MANAL
- Mme Déborah HERCO
- Mme Carole LE BIHAN
- Mme Marie-Sabine MAGI
- Mme Sylvie LACOUR
- Mme Sabrina ARMAND
- Mme Farida SEDDIK
- M. Yon CHAU
- Mme Thao BUI
- Mme Maeva DESTOMBES
- Mme Lise PELLERIN.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

*Le Directeur de la Caisse des Ecoles*

Jean-Pierre RUGGIERI

### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

#### Caisse de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. — Régie de recettes n° 1001/Régie d'avances n° 001. — Modification de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant le régisseur et le mandataire suppléant.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu l'arrêté municipal du 27 février 1981 modifié instituant à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement une régie de recettes en vue du recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 23 décembre 1983 modifié instituant à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement une régie d'avances pour le paiement de dépenses imputables sur le budget général de la Ville de Paris et sur l'état spécial de l'arrondissement ;

Vu l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur des régies précitées et M. José GAYDU en qualité de mandataire suppléant précité ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 12 en date du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de Paris ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié susvisé afin de désigner Mme Christine LE FRESNE en qualité de mandataire suppléant en remplacement de M. José GAYDU appelé à d'autre fonction et d'autre part de réviser les fonds manipulés, le montant du cautionnement et l'indemnité de responsabilité ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 25 mai 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié susvisé désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 3 — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Liliane SOSTHENE sera remplacée par Mme Christine LE FRESNE (SOI : 1 087 572), secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Pendant sa période de remplacement, Mme Christine LE FRESNE, mandataire suppléant, prendra sous sa responsabilité les mandataires sous-régisseurs et les mandataires agents de guichet qui auront été désignés pour effectuer les opérations nécessaires au fonctionnement de la régie ».

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié susvisé désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 4 — Les fonds manipulés s'élevant à deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (2 497,00 €), à savoir :

- budget général de la Ville de Paris : 138,00 € susceptible d'être porté à : 238,00 € ;
- état spécial de l'arrondissement : 400,00 € susceptible d'être porté à : 636,00 € ;
- montant moyen des recettes mensuelles : 1 623,00 €.

Mme Liliane SOSTHENE est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de trois cents euros (300,00 €) ».

Art. 3. — L'article 6 de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié susvisé désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur est modifié et rédigé comme suit :

« Article 6 — Pour les périodes durant lesquelles elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie et en assumera la responsabilité, Mme Christine LE FRESNE, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité sur la base précitée à l'article 5 du présent arrêté ; cette indemnité sera versée prorata temporis pour les durées de suppléance effective matérialisées pour leur début par la passation de caisse entre le régisseur et le mandataire suppléant et pour leur fin, par la restitution de caisse entre le mandataire suppléant et le régisseur ».

Art. 4. — Le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires et le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement ;
- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales, 94, rue Réaumur 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires, Sous-direction de l'Appui et du Conseil aux Mairies d'Arrondissement, Bureau des ressources humaines ;
- au Directeur Général des Services de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et à ses adjoints ;
- à Mme Liliane SOSTHENE, régisseur ;

- à Mme Christine LE FRESNE, mandataire suppléant ;
- à M. José GAYDU, mandataire suppléant sortant\*.

Fait à Paris, le 12 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Directeur Adjoint de la Démocratie  
et des Citoyen-ne-s et des Territoires*

Jean-Paul BRANDELA

**Caisse de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. — Régie de recettes n° 1001/Régie d'avances n° 001. — Abrogation de l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant le régisseur et le mandataire suppléant.**

La Maire de Paris,

Vu l'arrêté municipal du 27 février 1981 modifié instituant à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement une régie de recettes en vue du recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 23 décembre 1983 modifié instituant à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement une régie d'avances pour le paiement de dépenses imputables sur le budget général de la Ville de Paris et sur l'état spécial de l'arrondissement ;

Vu l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur des régies précitées et Mme Christine LE FRESNE en qualité de mandataire suppléant ;

Vu la délibération n° 2000 DRH 12 en date du 26 avril 2000 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances de la Commune de Paris ;

Considérant qu'il convient d'une part, d'abroger l'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur et Mme Christine LE FRESNE en qualité de mandataire suppléant, et d'autre part, de procéder à la désignation de M. Sébastien MARY en qualité de régisseur intérimaire et de Mme Christine LE FRESNE et M. Bernard BADLOU en qualité de mandataires suppléants ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 11 juin 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal du 4 novembre 2009 modifié susvisé désignant Mme Liliane SOSTHENE en qualité de régisseur et Mme Christine LE FRESNE en qualité de mandataire suppléant est abrogé.

Art. 2. — A compter du 19 juin 2018, jour de son installation, M. Sébastien MARY (SOI : 1 052 499), adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, 4, place du Louvre, 75001 Paris (Tél. : 01 44 50 75 25) est nommé régisseur intérimaire de la régie de recettes et de la régie d'avances avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans les arrêtés de création de celles-ci.

Art. 3. — En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Sébastien MARY sera remplacé par Mme Christine LE FRESNE (SOI : 1 087 572), secrétaire administrative de classe exceptionnelle ou M. Bernard BADLOU (SOI : 1 064 723), adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe.

Pendant leur période de remplacement, Mme Christine LE FRESNE et M. Bernard BADLOU, mandataires suppléants, prendront sous leur responsabilité les mandataires sous-régisseurs et les mandataires agents de guichet qui auront été désignés pour effectuer les opérations nécessaires au fonctionnement de la régie.

Art. 4. — Les fonds manipulés s'élevant à deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros (2 497,00 €), à savoir :

- budget général de la Ville de Paris : 138,00 € susceptible d'être porté à : 238,00 € ;
- état spécial de l'arrondissement : 400,00 € susceptible d'être porté à : 636,00 € ;
- montant moyen des recettes mensuelles : 1 623,00 € ;

M. Sébastien MARY est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de trois cents euros (300,00 €). Le cautionnement peut être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association de cautionnement mutuel agréée.

Art. 5. — M. Sébastien MARY, régisseur intérimaire, percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de cent dix euros (110 €).

Art. 6. — Pour les périodes durant lesquelles ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie et en assumeront la responsabilité, Mme Christine LE FRESNE et M. Bernard BADLOU, mandataires suppléants, percevront une indemnité de responsabilité sur la base précitée à l'article 5 du présent arrêté ; cette indemnité sera versée prorata temporis pour les durées de suppléance effective, matérialisées pour leur début par la passation de caisse entre le régisseur et le mandataire suppléant et pour leur fin, par la restitution de caisse entre le mandataire suppléant et le régisseur.

Art. 7. — Le régisseur et les mandataires suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Art. 8. — Le régisseur et les mandataires suppléants ne doivent pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal. Ils doivent les encaisser et les payer selon les modes de règlement prévus dans l'acte constitutif des régies.

Art. 9. — Le régisseur et les mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables et leurs fonds aux agents de contrôle qualifiés.

Art. 10. — Le régisseur et les mandataires suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006.

Art. 11. — Le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires et le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 12. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement ;
- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires, Sous-direction de l'appui et du Conseil aux Mairies d'Arrondissement, Bureau des ressources humaines ;
- au Directeur Général des Services de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et à ses adjoints ;
- à M. Sébastien MARY, régisseur intérimaire ;

- aux mandataires suppléants ;
- à Mme Liliane SOSTHENE, régisseur sortant.

Fait à Paris, le 13 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de la Démocratie  
et des Citoyen-ne-s et des Territoires*

Jean-Paul BRANDELA

**Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement. — Délégation de signature de la Maire de Paris à des fonctionnaires de la Mairie.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature de la Maire de Paris à l'effet de procéder :

- à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés ;
- aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet ;
- à la cotation et au paraphe des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi ;
- à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

est donnée aux fonctionnaires de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement dont les noms suivent :

- Mme Françoise BOYER, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;
- Mme Sylvia CHENGUIN, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;
- Mme Béragère GIGUET-DZIEDZIC, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. Doré RAPIN, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe ;
- M. Grégory RICHARD, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe ;
- Mme Morwena RUIZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- Mme Amélie DU MOULINET D'HARDEMARE, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;
- M. Jean-Sébastien TOUCAS, adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe ;
- Mme Élixa SEIGNER, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe.

Art. 2. — L'arrêté du 9 mars 2018 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- à M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires ;
- à M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 28 juin 2018

Anne HIDALGO

**Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement. — Délégation de signature de la Maire de Paris à des fonctionnaires de la Mairie.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature de la Maire de Paris à l'effet de procéder :

- à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés ;
- aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet ;
- à la cotation et au paraphe des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi ;
- à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

est donnée aux fonctionnaires de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement dont les noms suivent :

- Mme Isabelle ARNOULD, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;
- Mme Safia BELARBI, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;
- M. Grégoire CANET, adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe ;
- Mme Valérie CARPENTIER, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe ;
- Mme Marie-Liesse DELCAMBRE, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;
- M. Ulric FURTOSS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;
- Mme Anne-Marie TONI-BASENGULA, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;
- M. Philippe-Cyrille SANCHEZ, adjoint administrative de 1<sup>re</sup> classe ;
- Mme Betty ROMAN, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;
- Mme Sira TOURE, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe ;
- M. Adrien FAURE, adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe.

Art. 2. — L'arrêté du 28 avril 2015 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- à M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires ;
- à Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 28 juin 2018

Anne HIDALGO

**VILLE DE PARIS**

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

**Délégation de pouvoir donnée à un Adjoint à la Maire de Paris en vue d'assurer la présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, lors de sa séance du 24 juillet 2018.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté en date du 12 octobre 2017, donnant délégation de pouvoir à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour assurer la présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de pouvoir est donnée à M. Nicolas NORDMAN, Adjoint à la Maire de Paris chargé des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité, pour assurer en mon nom et sous ma responsabilité la présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, lors de sa séance du 24 juillet 2018, en remplacement de M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à l'intéressé.

Fait à Paris, le 5 juillet 2018

Anne HIDALGO

RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Fixation de la composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s supérieur-e-s d'administrations parisiennes — grade de technicien-e supérieur-e principal-e — dans la spécialité construction et bâtiment.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les délibérations DRH 16 et DRH 17 des 28, 29 et 30 mars 2011 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie B de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 14 des 19 et 20 mars 2012 modifiée, portant fixation du statut particulier applicable au corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 47 des 19 et 20 mars 2012 fixant la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne d'accès au corps des technicien-ne-s supérieur-e-s d'administrations parisiennes — grade technicien-e supérieur-e principal-e — dans la spécialité construction et bâtiment ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2018, modifié le 25 juin 2018, portant ouverture, à partir du 17 septembre 2018, d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s supérieur-e-s d'administrations parisiennes — grade technicien-e supérieur-e principal-e — dans la spécialité construction et bâtiment ;

Arrête :

Article premier. — Le jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s supérieur-e-s d'administrations parisiennes — grade de technicien-e supérieur-e principal-e — dans la spécialité construction et bâtiment ouverts, à partir du 17 septembre 2018, est constitué comme suit :

— Mme Dominique BENOLIEL-SARTRE, Directrice des Services Techniques de la Ville de Coulommiers, Présidente ;

— Mme Lorna FARRE, ingénieure cadre supérieure d'administrations parisiennes à la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture de la Ville de Paris, Présidente suppléante ;

— Mme Delphine TARBOURIECH, ingénieure et architecte d'administrations parisiennes à la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris ;

— M. Jean-Nicolas FLEUROT, chef du Bureau des carrières techniques à la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris ;

— Mme Laurence HODE, Conseillère Municipale de Livry-Gargan ;

— M. Joseph SIMONS, Conseiller Municipal de Villiers-sur-Orge.

Art. 2. — Sont nommé-e-s en qualité d'examineur-trice-s spéciaux-ales chargé-e-s des épreuves écrites des concours :

— Mme Morgane TANQUEREL, ingénieure et architecte d'administrations parisiennes à la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris ;

— Mme Joan YOUNES, ingénieure et architecte d'administrations parisiennes à la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris ;

— Mme Lorna FARRE, ingénieure cadre supérieure d'administrations parisiennes à la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture de la Ville de Paris ;

— M. Cédric MORBU, ingénieur et architecte d'administrations parisiennes à la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture de la Ville de Paris ;

— M. Christophe DUPUCH, attaché principal d'administrations parisiennes à la Direction des Finances et des Achats de la Ville de Paris ;

— Mme Virginie DEVILLEZ, agente de maîtrise à la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture de la Ville de Paris ;

— M. Philippe CHOUARD, ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes à la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture de la Ville de Paris ;

— M. Pierre MORANDINI, ingénieur et architecte d'administrations parisiennes à la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture de la Ville de Paris.

Art. 3. — Les fonctions de secrétaire de jury seront assurées par M. Nicolas ROSE, secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle à la Direction des Ressources Humaines (Bureau du recrutement).

Art. 4. — Le-la premier-ère membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 41, groupe 2, pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves des concours.

Toutefois, il-elle ne pourra participer ni au choix des sujets des épreuves, ni à la correction de ces dernières, ni à l'attribution des notes, ni aux délibérations du jury.

En cas d'indisponibilité, il-elle pourra être remplacé-e par son-sa suppléant-e.

Art. 5. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice des Compétences*

Céline LAMBERT

**Ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris dans la spécialité surveillance accueil et médiation.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours ;

Vu les délibérations DRH 2011-16 et DRH 2011-17 des 28, 29 et 30 mars 2011 fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B et l'échelonnement indiciaire applicable à ce corps ;

Vu la délibération DRH 2012-24 des 19 et 20 mars 2012 modifiée, fixant le statut particulier du corps des technicien-ne-s de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 30 mai 2011 portant règlement général des concours ;

Arrête :

Article premier. — Un concours interne pour l'accès au corps des technicien-ne-s de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris dans la spécialité surveillance accueil et médiation sera ouvert, à partir du 19 novembre 2018, et organisé à Paris ou en proche banlieue, pour 13 postes.

Art. 2. — Les candidat-e-s pourront s'inscrire par internet sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr), rubrique « Insertion, emploi et formations » du 10 septembre 2018 au 5 octobre 2018 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau — 75004 Paris pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à ce concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du/de la candidat-e et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du Bureau du recrutement faisant foi).

Art. 3. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice des Compétences*

Céline LAMBERT

**Nom de la candidate déclarée reçue au concours sur titres de maître de conférences ESPCI — spécialité matériaux cristallisés — ouvert, à partir du 21 mai 2018, pour un poste.**

1 — Mme PEREIRA PIMENTA Vanessa.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

*Le Président du Jury*

Marc DRILLON

**Nom du candidat admis sur la liste complémentaire au concours sur titres de maître de conférences ESPCI — spécialité matériaux cristallisés — ouvert, à partir du 21 mai 2018, pour un poste,**

afin de permettre le remplacement de la candidate figurant sur la liste principale, qui ne peut être nommée, ou, éventuellement, de pourvoir une vacance d'emploi survenant dans l'interval de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — M. CRAIG Gavin.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

*Le Président du Jury*

Marc DRILLON

RESSOURCES HUMAINES

**Désignation des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Ressources Humaines.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2014 DRH-1027 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentant-e-s du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2017 fixant la liste des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Ressources Humaines ;

Vu la demande du syndicat CFTC en date du 2 juillet 2018 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentant-e-s du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Ressources Humaines :

En qualité de représentant-e-s titulaires :

- DARGENT Nadia
- LEVASSEUR Jérôme
- GIRARD Nadège
- THUAN Marie-Claire
- KIMAZ Aïcha
- SOLAIRE Christine.

En qualité de représentant-e-s suppléant-e-s :

- BERENGUER Jacques
- SCHIRMER Alban
- SALLE Marie-Christine.

Art. 2. — L'arrêté du 19 septembre 2017 désignant les représentant-e-s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Ressources Humaines est abrogé.

Art. 3. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe du Bureau des Relations Sociales*

Catherine GOMEZ



**Fixation de la liste des représentant-e-s du personnel  
siégeant au sein de la première section du Conseil  
Supérieur des Administrations Parisiennes.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2015 DRH 19 des 16, 17 et 18 mars 2015 fixant les règles de fonctionnement du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2018 fixant la liste des représentant-e-s du personnel siégeant au sein de la première section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes ;

Vu la demande du syndicat UNSA en date du 2 juillet 2018 ;

Arrête :

Article premier. — La liste des représentant-e-s du personnel siégeant au sein de la première section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes est fixée comme suit :

En qualité de représentant-e-s titulaires :

- Mme Maria DA COSTA PEREIRA
- M. Régis VIECELI
- Mme Frédérique LAIZET
- M. Jules LAVANIER
- M. Ivan BAISTROCCHI
- M. Olivier HOCH
- M. Dominique BASSON
- M. Bertrand VINCENT
- M. Jean-Pierre ARNAULT
- M. Alain ARHUIS
- M. Benjamin POIRET.

En qualité de représentant-e-s suppléant-e-s :

- M. Fausto CATALLO
- Mme Dely DELYON
- M. Alain DERRIEN
- M. Philippe SALOME
- M. Frédéric AUBISSE
- M. Jean SILLET
- Mme Christine SOLAIRE
- M. Joël MARION
- M. Jean-Pierre CONSUEGRA
- Mme Brigitte CHAPELON
- Mme Marie-Laure RISTERUCCI
- M. Patrick LEMAN
- Mme Françoise RIOU
- Mme Myriam ALLEAUME
- Mme Fabienne DEFENDI
- M. Christophe DEPARIS
- M. Yves BORST
- M. Alain BORDE
- M. François-Régis BRUAUTE
- M. Hervé TEMPIER
- Mme Margarida PRESENCIA
- M. Laurent HOHL.

Art. 2. — L'arrêté du 25 juin 2018 fixant la liste des représentant-e-s du personnel siégeant au sein de la première section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes est abrogé.

Art. 3. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe du Bureau des Relations Sociales*

Catherine GOMEZ

**Tableau d'avancement au grade d'ingénieur général  
cadre supérieur d'administrations parisiennes,  
au titre de l'année 2018.**

*Etabli après avis de la CAP réunie le 8 juin 2018 :*

Nominations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- VIGOUROUX Nicole
- WOUTS François
- ANGELONI Sylvie
- CRAVE David
- DALLOZ Christophe
- CAUCHON David.

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Secrétaire Générale de la Ville de Paris*

Aurélie ROBINEAU-ISRAËL

**Tableau d'avancement au grade d'ingénieur général  
de classe exceptionnelle cadre supérieur d'admini-  
strations parisiennes, au titre de l'année 2018.**

*Etabli après avis de la CAP réunie le 8 juin 2018 :*

Nomination, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- CHEVAL Philippe.

Nomination, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- ENGSTROM Régine.

Nomination, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- HUARD Annette.

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Secrétaire Générale de la Ville de Paris*

Aurélie ROBINEAU-ISRAËL

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 E 1222 modifiant, à titre provisoire,  
les règles de la circulation générale et du sta-  
tionnement rue du Ruisseau et rue Belliard,  
à Paris 18<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que l'organisation de la manifestation intitulée « Festival Clignancourt Danse sur les Rails » les 7 et 8 juillet 2018 nécessite de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue du Ruisseau et rue Belliard, à Paris 18° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée de la manifestation (dates prévisionnelles : du 6 au 9 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DU RUISSEAU, 18° arrondissement, entre la RUE BELLiard et le BOULEVARD NEY.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains ni aux véhicules de secours.

Cette mesure est applicable le samedi 7 juillet 2018 de 14 h à 23 h et le dimanche 8 juillet 2018 de 14 h à 20 h.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE BELLiard, 18° arrondissement, au droit du n° 77 (à l'angle du 97, RUE DU RUISSEAU).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Cette mesure est applicable les 6, 7, 8 et 9 juillet de 8 h à 12 h.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée de la manifestation en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée de la manifestation, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin de la manifestation et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 11664 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation et du stationnement impasse du Gué, à Paris 18°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant qu'un tronçon de l'impasse du Gué est nouvellement ouvert à la circulation ;

Considérant que les travaux d'équipement de cette voie nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement impasse du Gué, à Paris 18° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : jusqu'au 31 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules IMPASSE DU GUÉ, 18° arrondissement.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours ni aux véhicules des riverains.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules IMPASSE DU GUÉ, 18° arrondissement, côtés pair et impair.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 12005 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Clignancourt, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que, dans le cadre d'un renouvellement de réseau GRDF, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Clignancourt, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 juillet 2018 au 3 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE CLIGNANCOURT, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 83, sur 4 places réservées aux véhicules de police.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*  
Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 12144 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Parmentier, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre de l'installation d'une emprise de chantier, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Parmentier, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 juillet 2018 au 31 décembre 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE PARMENTIER, côté pair, au droit du n° 56, sur 2 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12164 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue des Halles, à Paris 1<sup>er</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux pour le remplacement de kiosque entrepris par MEDIKIOSQUE et ENEDIS, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue des Halles, à Paris 1<sup>er</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : nuits des 5 et 6 novembre 2018 et des 12 au 13 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES HALLES, 1<sup>er</sup> arrondissement.

Cette disposition est applicable dans les nuits du 5 au 6 novembre 2018 et du 12 au 13 novembre 2018.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 12166 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation des cycles rue de Buzenval, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux GrDF nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue de Buzenval, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 11 juillet au 10 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE BUZENVAL, côté impair, en vis-à-vis du n° 4, sur 10 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12170 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Henri Barboux, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la Section de l'Assainissement de Paris nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Henri Barboux, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 juillet au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE HENRI BARBOUX, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 12173 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vitruve, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'un grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vitruve, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 au 27 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE VITRUYE, côté pair et impair, au droit du n° 5, sur 4 places de stationnement payant, au droit du n° 9, sur 1 place de stationnement payant, entre les n° 16 et n° 20, sur 3 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12174 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la Section d'assainissement de Paris, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 juillet 2018 au 14 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE DE REUILLY, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 11, sur 3 places ;

— RUE DE REUILLY, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 15, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DE REUILLY, 12<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE jusqu'au BOULEVARD DIDEROT.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 12183 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 091 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0309 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des cycles et des véhicules deux roues motorisés (zones mixtes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 74 10716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que des travaux de voirie nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 juillet au 12 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, depuis le n° 166 jusqu'au n° 168 (2 places sur Autolib') ;

— RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 247 (1 place sur la zone de livraison) ;

— RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 245 (sur la zone deux roues motorisée) ;

— RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10<sup>e</sup> arrondissement, depuis le n° 149 jusqu'au n° 163 (sur la zone taxis).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10<sup>e</sup> arrondissement,

depuis le n° 131, RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN jusqu'à la RUE LA FAYETTE et depuis le n° 145 jusqu'à la RUE DU 8 MAI 1945, dans le couloir bus. Ceux-ci seront déviés dans la file de la circulation générale.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 12186 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Roquette, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection d'un affaissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Roquette, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 juillet au 3 août 2018 inclus) ;

Considérant qu'il convient de suspendre une station vélib' ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA ROQUETTE, côté impair, entre les n° 131 bis et n° 127, sur 1 zone de livraisons, 1 zone vélib' et 6 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12187 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale et du stationnement rue Barbette, à Paris 3<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de l'installation d'une antenne, réalisée par l'entreprise FREE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale et du stationnement rue Barbette, à Paris 3<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 29 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE BARBETTE, 3<sup>e</sup> arrondissement.

Ces mesures sont applicables de 8 h à 15 h.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE BARBETTE, 3<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 10 (sur 3 emplacements payants).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 12188 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale boulevard des Capucines et boulevard des Italiens, à Paris 2<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux pour fosses d'arbres à créer entrepris par la Mairie de Paris nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale boulevard des Capucines et boulevard des Italiens, à Paris 2<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 juillet au 27 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— BOULEVARD DES CAPUCINES, 2<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 9 (4 places sur le payant) ;

— BOULEVARD DES ITALIENS, 2<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 19 (4 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2047 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 12190 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Faubourg Saint-Denis, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que des travaux de branchement entrepris par ORANGE nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Faubourg Saint-Denis, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 au 30 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 128, sur la zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Centre*

Vincent GUILLOU

**Arrêté n° 2018 T 12191 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rues Félix Voisin, de la Folie Regnault, Mont Louis et Gerbier, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1994-11087 du 23 août 1994 instituant les sens uniques ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux RATP nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rues Félix Voisin, de la Folie Regnault, Mont Louis et Gerbier, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 juillet au 28 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE FÉLIX VOISIN.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Ces dispositions sont applicables du 26 juillet au 8 août 2018.

Les dispositions de l'arrêté n° 1994-11087 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA FOLIE-REGNAULT, côté pair, et impair, entre les n° 25 et n° 39, sur 18 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons et entre les n° 32 au n° 46, sur 12 places de stationnement payant et 2 zones de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE MONT-LOUIS, côté pair, entre les n° 2 et n° 4, sur 1 place de stationnement payant, 1 zone vélos et 1 GIG/GIC qui sera déplacée au n° 30 de la RUE DE LA FOLIE REGNAULT.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE GERBIER, côté pair, entre les n° 14 et n° 16, sur 6 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.



Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent arrêté.

Art. 7. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 8. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 9. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12196 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue des Portes Blanches, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de levage pour la pose d'une antenne nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue des Portes Blanches, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 24 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES PORTES BLANCHES, 18<sup>e</sup> arrondissement, sur la totalité de la voie.

Cette mesure sera applicable le mardi 24 juillet 2018, de 8 h à 18 h.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains, ni aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES PORTES BLANCHES, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 11 et le n° 13, sur 3 places.

Cette mesure sera applicable le mardi 24 juillet 2018 de 8 h à 18 h.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maëli PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 12204 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Jean Moréas, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Jean Moréas, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 25 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE JEAN MORÉAS, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 3, sur 3 places ;

— RUE JEAN MORÉAS, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 4, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 12211 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation passage Petit Cerf et rue Boulay, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu le procès-verbal de chantier du 24 mai 2018 cosigné par le représentant du Préfet de Police et le représentant de la Maire de Paris ;

Considérant que les travaux de voirie nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement passage Petit Cerf et rue Boulay, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux : du 23 juillet au 26 octobre 2018 inclus ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules PASSAGE PETIT CERF, 17<sup>e</sup> arrondissement.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— PASSAGE PETIT CERF, 17<sup>e</sup> arrondissement ;

— RUE BOULAY, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 19, une place GIG-GIC déplacée au droit du 13, RUE BOULAY ;

— RUE BOULAY, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 17 et le n° 15, sur deux places et une zone de livraison ;

— RUE BOULAY, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 17, sur deux places et une zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant, très gênant.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 12212 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pierre Brossolette, à Paris 5<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux pour la création d'une voie pompiers nécessitent de modifier à titre provisoire les règles de stationnement rue Pierre Brossolette, à Paris 5<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 juillet au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE PIERRE BROSSOLETTE, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 4, sur 10 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation

et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 12224 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Gandon et rue des Malmaisons, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de réhabilitation d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Gandon et rue des Malmaisons, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 juillet au 27 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE GANDON, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 23, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DES MALMAISONS, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE DE CHOISY jusqu'au 27, RUE DES MALMAISONS.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 juin 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 12234 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Chine, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0314 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'élagage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Chine, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 au 27 juillet 2018 inclus) ;

Considérant qu'il convient de suspendre la zone taxis ;

Considérant qu'il convient de suspendre les zones deux-roues ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA CHINE, côté pair, dans sa partie comprise entre la RUE BELGRAND jusqu'à l'AVENUE GAMBETTA sur 40 places de stationnement payant, 1 GIG/GIC, 1 zone deux-roues et 1 zone taxis et, côté impair, sur 35 places de stationnement payant et 1 zone deux-roues.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0314 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12235 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue des Orteaux, à Paris 20°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0305 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 20° ;

Considérant que des travaux de suppression d'une antenne relais nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue des Orteaux, à Paris 20° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 21 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES ORTEAUX, dans sa partie comprise entre la RUE DE LA CROIX SAINT-SIMON et le n° 106.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE DES ORTEAUX, dans sa partie comprise entre la RUE MOURAUD et le n° 106.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES ORTEAUX, côté impair, au droit du n° 117, sur 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0305 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération

Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12242 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Schubert, à Paris 20°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-11289 du 10 août 1998 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2016 P 0060 du 6 juillet 2016 portant création d'une zone 30 dénommée « Maryse Hilsz », à Paris 20° ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant qu'un levage nécessite de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Schubert, à Paris 20° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 21 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE SCHUBERT, dans sa partie comprise entre la RUE CHARLES ET ROBERT et le n° 16.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 98-11289 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE SCHUBERT, dans sa partie comprise entre la RUE PAGANINI et le n° 16.

Art. 3. — A titre provisoire, le contre-sens cyclable est interdit RUE SCHUBERT, côté pair, entre le n° 16 jusqu'à la RUE CHARLES ET ROBERT.

Les dispositions de l'arrêté 2016 P 0060 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SCHUBERT, côté pair, entre les n° 12 et n° 18, sur 3 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12248 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Général Roques, à Paris 16<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0365 du 26 août 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipales du 16<sup>e</sup> arrondissement, notamment rue du Général Roques ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie (réfection complète de la chaussée), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Général Roques, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 juillet au 17 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DU GÉNÉRAL ROQUES, 16<sup>e</sup> arrondissement, dans les deux sens, sur la totalité de la voie.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0365 du 26 août 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 7. Cet emplacement est déplacé provisoirement au droit du n° 3, PLACE DU GÉNÉRAL STEFANIK.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE DU GÉNÉRAL ROQUES, 16<sup>e</sup> arrondissement, dans les deux sens, sur la totalité de la voie.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Ouest*  
Eric PASSIEUX

**Arrêté n° 2018 T 12249 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue de la Porte de Brancion, à Paris 15<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux (installation de la base de vie), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale avenue de la Porte Brancion, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 juillet au 24 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE DE LA PORTE BRANCION, 15<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 29 et le n° 33, sur 17 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Ouest*  
Eric PASSIEUX

**Arrêté n° 2018 T 12265 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement place de l'Abbé Georges Hénocque, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la Société SCI FOUBERT, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale place de l'Abbé Georges Hénocque, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 27 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE DES PEUPLIERS, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 14, sur 4 places, du 9 juillet 2018 au 16 juillet 2018 inclus ;

— RUE CHARLES FOURIER, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 2-4, sur 5 places, du 17 juillet 2018 au 23 juillet 2018 inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 12270 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement place du Panthéon, à Paris 5<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux d'aménagement de la place du Panthéon, à Paris 5<sup>e</sup>, nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 juillet au 14 septembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— PLACE DU PANTHÉON, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 6 et le n° 8, sur 39 places, dont 27 côté monument ;

— PLACE DU PANTHÉON, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 3, sur 28 places côté monument.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**PRÉFECTURE DE POLICE**

TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté n° 2018-00478 réglementant temporairement l'acquisition et la détention des artifices de divertissement et articles pyrotechniques à Paris et dans les départements de la petite couronne à l'occasion de la période couvrant la fête nationale.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code pénal, notamment ses articles 322-5 et 322-11-1 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-2 et L. 742-7 ;

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII qui détermine les fonctions du Préfet de Police, à Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 72 et 73 ;

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Considérant que, en application des articles L. 122-1 et L. 122-2 du Code de la sécurité intérieure et 72 et 73 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le Préfet de Police a la charge de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, à Paris et dans les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Considérant, à cet égard, que les risques d'utilisation par des individus isolés ou en réunion d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, principalement ceux conçus pour être lancés par un mortier, contre les forces de l'ordre et les services publics, ainsi que le nombre d'incendies provoqués par des individus isolés ou en réunion contre des biens, en particulier des véhicules et des biens publics, sont importants à l'occasion de la période de la fête nationale ;

Considérant, en outre, le niveau élevé et la prégnance de la menace terroriste, comme en témoignent les trois attaques terroristes meurtrières commises à Carcassonne et Trèbes dans l'Aude le 23 mars 2018 et celle commise dans la soirée du 12 mai 2018 à Paris, mobilisent, dans le cadre du plan VIGIPIRATE qui demeure activé, les forces de sécurité intérieure pour assurer la sécurisation générale de la Région d'Ile-de-

France et que, dès lors, elles ne sauraient être distraites de cette mission prioritaire ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de Police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens et le bon déroulement de cette cérémonie ; qu'une mesure réglementant temporairement la cession des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques les plus dangereux, ainsi que leur port et transport par des particuliers répond à ces objectifs ;

Arrête :

Article premier. — La cession, à titre onéreux ou non, des artifices de divertissement des catégories F2 à F4, ainsi que celle des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2, sont interdites du mercredi 11 juillet 2018 à partir de 8 h jusqu'au lundi 16 juillet 2018 à 8 h.

Durant cette période, le port et le transport par des particuliers des artifices de divertissement des catégories F2 à F4, ainsi que des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2 sont interdits.

Art. 2. — Les personnes justifiant d'une utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques à des fins professionnelles titulaires du certificat de qualification prévu à l'article 6 du décret du 31 mai 2010 susvisé ou titulaires d'un certificat de formation ou d'une habilitation prévus à l'article R. 557-6-13 du Code de l'environnement, peuvent, et à ces fins exclusivement, déroger aux dispositions du présent arrêté.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à Paris et dans les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Art. 4. — Le Préfet des Hauts-de-Seine, le Préfet de la Seine-Saint-Denis, le Préfet du Val-de-Marne, le Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de la Police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux « Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de Police et des Préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

Michel DELPUECH

**Arrêté n° 2018-00479 réglementant temporairement le transport par des particuliers des combustibles domestiques et de produits pétroliers dans des récipients à Paris et dans les départements de la petite couronne à l'occasion de la période couvrant la fête nationale.**

Le Préfet de Police,

Vu Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2512-13, L. 2512-17 et L. 2521-3 ;

Vu le Code pénal ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-2 et L. 742-7 ;

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII qui détermine les fonctions du Préfet de Police, à Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des

services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 72 et 73 ;

Considérant que, en application des articles L. 122-1 et L. 122-2 du Code de la sécurité intérieure et 72 et 73 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le Préfet de Police a la charge de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, à Paris et dans les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Considérant, à cet égard, l'utilisation par des individus isolés ou en réunion de produits incendiaires contre les forces de l'ordre et les services publics, notamment durant la période de la fête nationale ;

Considérant, durant cette période, les incendies provoqués par des individus isolés ou en réunion contre des biens, en particulier des véhicules et des bâtiments publics ;

Considérant la nécessité de prévenir ces désordres par des mesures adaptées en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant, en outre, le niveau élevé et la prégnance de la menace terroriste, comme en témoignent les trois attaques terroristes meurtrières commises à Carcassonne et Trèbes dans l'Aude le 23 mars 2018 et celle commise dans la soirée du 12 mai 2018 à Paris, mobilisent, dans le cadre du plan VIGIPIRATE qui demeure activé, les forces de sécurité intérieure pour assurer la sécurisation générale de la région d'Ile-de-France et que, dès lors, elles ne sauraient être distraites de cette mission prioritaire ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de Police compétente de prendre les mesures adaptées, nécessaires et proportionnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens et le bon déroulement de cette cérémonie ; qu'une mesure réglementant temporairement le transport par des particuliers des combustibles domestiques et de produits pétroliers dans des récipients répond à ces objectifs ;

Arrête :

Article premier. — Le transport par des particuliers des combustibles domestiques, dont le gaz inflammable, et de produits pétroliers dans des récipients est interdit du vendredi 13 juillet à partir de 8 h jusqu'au lundi 16 juillet 2018 à 8 h.

Art. 2. — En cas d'urgence et pour répondre à un besoin justifié, il peut être dérogé aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, sur autorisation des services de la Police Nationale délivrée lors des contrôles.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à Paris et dans les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Art. 4. — Le Préfet des Hauts-de-Seine, le Préfet de la Seine-Saint-Denis, le Préfet du Val-de-Marne, le Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de la Police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux « Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de Police et des Préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

Michel DELPUECH

**Arrêté n° 2018-00480 portant interdiction de la consommation, de la détention, du transport de boissons alcooliques du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> groupes et de toutes boissons conditionnées dans un contenant en verre à certains horaires sur les voies sur berges rive droite situées dans les 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements et rive gauche situées dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment ses articles 70 et 72 ;

Vu l'arrêté n° 2010-00396 du 10 juin 2010 modifié, fixant l'heure d'ouverture des débits de boissons et des établissements de spectacles et de divertissements publics ;

Vu l'arrêté n° 2013-00632 du 19 juin 2013 portant interdiction de la consommation, de la détention, du transport de boissons alcooliques et de toutes boissons conditionnées dans un contenant en verre à certains horaires sur les voies sur berges rive gauche situées dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu la lettre de la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 5 avril 2018 ;

Considérant l'aménagement d'un espace piétonnier de grande ampleur, entièrement dédié aux loisirs sur 2,3 kms de voies sur berges rive gauche en juin 2013 ;

Considérant l'afflux de visiteurs dans ces espaces à proximité immédiate de la Seine, de leurs activités plus festives en soirée et la nuit ;

Considérant que les intrusions et dégradations signalées par les résidents des péniches, notamment celles amarrées quai Saint-Bernard, à Paris 5<sup>e</sup>, certaines particulièrement graves pouvant aller jusqu'à la rupture des amarres commises par des individus alcoolisés, et les incivilités affectant la salubrité des quais notamment les abandons de débris et épanchements d'urine ;

Considérant que les riverains de ces berges sont exposés en soirée et la nuit aux nuisances, notamment sonores générées par des individus fortement alcoolisés et la diffusion de musique sans autorisation, que ces bruits ou tapages nocturnes troublent leur tranquillité et constituent une infraction à la loi pénale poursuivie et réprimée par l'article R. 623-2 du Code pénal ;

Considérant en outre, que la consommation d'alcool est un facteur déterminant pour la levée d'inhibition et facilite les comportements agressifs ou violents, et constitue un facteur aggravant la vulnérabilité ;

Considérant par ailleurs, que les contenants en verre peuvent être utilisés, lors de rixes, comme armes et procurer des blessures graves ;

Considérant enfin, qu'il importe pour des motifs tirés de l'ordre et de la sécurité publics, de prévenir les risques pouvant découler de la vente à emporter de boissons alcooliques, de toutes les boissons conditionnées dans un contenant en verre et de la détention de toutes boissons conditionnées dans un contenant en verre sur la voie publique, dans certaines voies de Paris, notamment des voies sur berges rives droite et gauche ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police ;



Arrête :

Article premier. — La consommation, la détention et le transport de boissons alcooliques du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> groupes et de toutes boissons conditionnées dans un contenant en verre sont interdits de 0 h à 7 h du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2018 dans le périmètre délimité par les voies suivantes qui y sont incluses, incluant les escaliers et les rampes d'accès y menant :

**1 — Rive Gauche :**

Les quais bas du Pont Mirabeau au Pont d'Iéna.  
Les quais bas du Pont Royal au Pont de Tolbiac.

**2 — Rive Droite :**

Les quais bas du Pont de Bir Hakeim au Pont de Tolbiac.

**3 — Les îles :**

L'allée des Cygnes.  
Les quais bas ceinturant l'île de la Cité et l'île Saint-Louis.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, la détention de boissons conditionnées dans un contenant en verre est autorisée dans les établissements titulaires des autorisations d'exploitation nécessaires et sur les seuls espaces gérés par eux.

Art. 3. — Le transport et la livraison de boissons conditionnées dans un contenant en verre sont autorisés en faveur des établissements titulaires des autorisations d'exploitation nécessaires.

Art. 4. — Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Art. 5. — Le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, le Directeur de la Police judiciaire, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », affiché aux portes de la Préfecture de Police, et consultable sur le site de la Préfecture de Police [www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

Fait à Paris, le 4 juillet 2018

Michel DELPUECH

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

**Arrêté BR n° 18 00685 portant la liste des examinateurs pour les épreuves d'entretien des concours nationaux externe et interne de Gardien de la Paix de la Police Nationale pour le Secrétariat Général de l'Administration du Ministère de l'Intérieur de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris. — Session du 5 avril 2018.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret n° 2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'Etat, des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des organismes consultatifs ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié, portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la Police Nationale ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 janvier 2014 modifié, fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des concours d'accès au corps de Gardiens de la Paix de la Police Nationale ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture de concours pour le recrutement de Gardiens de la Paix de la Police Nationale ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — En application des dispositions de l'article 11 de l'arrêté interministériel du 24 novembre 2017 fixant les modalités de recrutement particulières pour les sessions de concours ouvertes au titre de 2018 d'accès au grade de Gardiens de la Paix de la Police Nationale, les jurys suivants seront chargés d'apprécier les aptitudes des candidats à l'épreuve orale d'entretien :

Membres :

*Corps de Commandement et de Direction :*

— M. Simon BOURRAGUE, Commissaire de Police, Direction Centrale de la Police aux Frontières, Aéroport de Roissy ;

— Mme Adeline CHAMBOLLE, Commissaire de Police, Direction Centrale de la Sécurité Publique, Sous-direction des audits et du contrôle interne ;

— M. Christophe CORDIER, Commissaire divisionnaire, Direction Générale de la Sécurité Intérieure ;

— Mme Charlotte DEBRY, Commissaire de Police, Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines, circonscription de sécurité de proximité de Sartrouville ;

— M. Ronan DELCROIX, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de Montreuil ;

— Mme Nathalie DELLALI, Commissaire de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction de la lutte contre l'immigration ;

— M. Olivier FILIPOWICZ, Commissaire de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, office du Ministère Public de Paris ;

— M. Armel GAND, Commissaire de Police, Direction Départementale de l'Essonne, circonscription de sécurité de proximité de Palaiseau ;

— M. Robert HATSCH, Commissaire divisionnaire, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

— M. Dimitri HEUVELINE, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de des Hauts-de-Seine, circonscription de sécurité de proximité de Meudon ;

— M. Pierre-Etienne HOURLIER, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

— M. Zeljko ILIC, Commissaire divisionnaire, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, sûreté territoriale ;

— M. Christophe LACRAMPE, Commissaire divisionnaire, Direction Départementale de Sécurité Publique de l'Essonne, circonscription de sécurité publique de Savigny-sur-Orge ;

— M. Jean-Pierre LESGOURGUES, Commissaire divisionnaire, Inspection Générale de la Police Nationale, Cabinet des audits et études ;

— M. Benjamin LE PECHEUR, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité publique de Neuilly-sur-Marne ;

— M. Vincent MESSAGER, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, circonscription de sécurité de proximité de Vitry-sur-Seine ;

— M. David MOREIRA, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de Clichy ;

– Mme Stéphanie PEREIRA DE ABREU-RAGEUL, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de Bondy ;

– Mme Céline PLUMAIL, Commissaire divisionnaire, Direction Régionale de la Police Judiciaire, Sous-direction de la Police Judiciaire des Hauts-de-Seine ;

– M. Nicolas RALLIERES, Commissaire de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction de la lutte contre l'immigration, Département du contrôle des flux migratoires ;

– M. Tristan RATEL, Commissaire de Police, Direction Départementale de Sécurité Publique du Val-d'Oise, circonscription de sécurité publique de Gonesse ;

– M. Michaël REMY, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, Service d'accueil et d'investigation de proximité du 16<sup>e</sup> arrondissement ;

– M. Patrice RIVIERE, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

– Mme Audrey ROUX, Commissaire divisionnaire, Direction Centrale de la Police aux frontières, Pôle national d'analyse migratoire ;

– Mme Caroline SALLES, Commissaire de Police, Direction Régionale de la Police Judiciaire, Brigade des stupéfiants ;

– M. Vincent SARGUET, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine Saint-Denis, État major ;

– M. Hervé TREBOUTE, Commissaire de Police, Direction Départementale de Sécurité Publique de l'Essonne, Service départementale de nuit ;

– Mme Lætitia VALLAR, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

– Mme Dorothée VERGNON, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, circonscription de sécurité de proximité de Choisy-le-Roi ;

– M. Grégory YAOUANC, Commissaire de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de Saint-Ouen.

#### *Psychologues :*

– Mme Alizée BALMAIN, psychologue, Direction Départementale de l'Essonne, circonscription de sécurité de proximité de Juvisy-sur-Orge ;

– Mme Clotilde BEYLOUNEH, psychologue vacataire ;

– M. David BLIN, psychologue, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, circonscription de sécurité de proximité d'Ivry-sur-Seine ;

– Mme Charlotte BROUSSOUX, psychologue, Direction Départementale de Sécurité Publique de l'Essonne, circonscription de sécurité publique de Juvisy-sur-Orge ;

– Mme Diane CAMUS, psychologue vacataire ;

– Mme Clémence CHTCHIGROVSKY, psychologue, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, circonscription de sécurité de proximité de Créteil ;

– Mme Alice DELICOURT, psychologue, Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale, Sous-direction du recrutement et des dispositifs promotionnels ;

– Mme Audrey DOLBEAU, psychologue, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 20<sup>e</sup> arrondissement ;

– Mme Rolande EUGENE, psychologue vacataire ;

– Mme Axelle GARNIER DE SAINT-SAUVEUR, psychologue, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

– Mme Céline HERVIER, psychologue, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 15<sup>e</sup> arrondissement ;

– M. Jordan CHARRIER, psychologue vacataire ;

– Mme Delphine LEGER, psychologue, Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de Saint-Denis ;

– Mme Sandrine LARREMENDY, psychologue, Direction de la Police Judiciaire de Paris, Sous-direction des brigades centrales ;

– Mme Delphine LÉGER, psychologue, Direction Départementale de Sécurité Publique de l'Essonne, circonscription de sécurité de proximité de Palaiseau ;

– Mme Nolwenn MESLE, psychologue, Direction Régionale de la Police Judiciaire, 1<sup>re</sup> division de la Police judiciaire ;

– Mlle Justine PICARD, psychologue, Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale, Pôle pilotage des formations ;

– Mme Julie POGU, psychologue, Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, circonscription de sécurité de proximité d'Antony ;

– Mme Caroline QUERLEU, psychologue, Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, circonscription de sécurité de proximité de Nanterre ;

– Mme Soussan ROUHANI, psychologue, Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale, délégation au recrutement et à la formation de Paris ;

– Mme Louise SANZO, psychologue, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de Saint-Denis.

#### *Corps de commandement :*

– Mme Sophie BAREK, Capitaine de Police, Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de Villepinte ;

– M. Arnaud BERRUE, Capitaine de Police, Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques, unité mobile inter et protection ;

– M. Julien BORGEL, Lieutenant de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, circonscription de sécurité de proximité de Rueil-Malmaison ;

– Mme Céline BOUDES, Capitaine de Police, Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction Régionale de Police des transports, Brigade des réseaux ferrés ;

– Mme Isabelle BOUILLOT, Commandant de Police, Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, sûreté territoriale ;

– Mme Linda BUQUET, Capitaine de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité du Blanc-Mesnil ;

– M. Olivier CHAPEL, Capitaine de Police, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Service des technologies et des systèmes d'informations de la sécurité intérieure ;

– Mme Stéphanie CINI, Capitaine de Police, Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale, Centre national de tir ;

– M. Sylvain COËT, Capitaine de Police, Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de La Courneuve ;

– M. Laurent DAUPHIN, Capitaine de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, circonscription de sécurité de proximité de Choisy-le-Roi ;

– M. Marc DEFRANC, Capitaine de Police, Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Direction Sous-direction Régionale de Police des transports, Brigade des réseaux ferrés ;

– Mme Frédérique DE SAINT-FUSSIEN COUTEAU, Commandant de Police, Direction Centrale de la Sécurité Publique, sûreté urbaine ;

– M. Cyril DUNY, Commandant divisionnaire fonctionnel, Direction Centrale de la Police aux Frontières, Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et l'emploi d'étrangers sans titre ;

– M. Christophe DUTOIT, Capitaine de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, sûreté territoriale, 1<sup>er</sup> district ;

– M. Didier DURY, Capitaine de Police, Direction Départementale de Sécurité Publique du Val-d'Oise, unités territorialisées ;

– M. Stéphane FLAMENT, Capitaine de Police, Inspection Générale de la Police Nationale, 1<sup>er</sup> cabinet d'enquêtes, délégation de Paris ;

– M. Jean-Luc GAMEZ, Commandant divisionnaire, Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction Régionale de Police des transports, Brigade des réseaux franciliens ;

– M. James GARNERI, Capitaine de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

– Mme Maryline GASPAROUX, Capitaine de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

– M. Romuald GIRARDOT, Commandant de Police, Direction de la Police Judiciaire, Sous-direction des affaires économiques et financières, Brigade des fraudes aux moyens de paiement ;

– M. Patrick GIRAUDEL, Capitaine de Police, Direction Centrale de la Police aux Frontières, Service national de la Police ferroviaire ;

– M. Mickaël HAMEL, Capitaine de Police, Direction des Renseignements de la Préfecture de Police ;

– Mme Anne Julie HARRUS, Capitaine de Police, Direction du Renseignement de la Préfecture de Police, Division de la prévention du terrorisme ;

– M. Yann HORDE, Lieutenant de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 20<sup>e</sup> arrondissement ;

– Mme Isabelle KOLIFRATH, Commandant divisionnaire fonctionnel, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Seine et Marne, circonscription de sécurité de proximité de Chelles ;

– Mme Céline LAISNEY-DUBOIS, Capitaine de Police, Direction Centrale de la Police aux Frontières, Pôle national d'analyses migratoires ;

– M. Thierry LAMOURET, Capitaine de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Brigade des réseaux franciliens ;

– Mme Aurélie LESTRAT, Capitaine de Police, Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, circonscription de sécurité de proximité de Clichy-la-Garenne ;

– M. Rudolph MASDUPUY, Commandant de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction des services spécialisés, Compagnie de sécurisation et d'intervention de Paris ;

– M. Alex MORVAN, Capitaine de Police, Direction Centrale de la Police aux Frontières, Police aux frontières d'Orly ;

– M. Stéphane MOTEL, Commandant de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 18<sup>e</sup> arrondissement ;

– M. David NOIREAULT, Capitaine de Police, Direction Départementale de Sécurité Publique des Yvelines, Service nuit ;

– M. Philippe NONCLERCQ, Commandant de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, circonscription de sécurité de proximité de Rueil-Malmaison ;

– Mme Sandrine NUNES, Commandant de Police, Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de La Courneuve ;

– M. Liano PERONI, Commandant de Police, Direction Régionale de la Police Judiciaire, 1<sup>re</sup> division de Police judiciaire ;

– Mme Laure PILICHOWSKI, Commandant de Police, Direction Départementale de Sécurité Publique du Val-d'Oise, commissariat subdivisionnaire de Jouy-Le-Moutier ;

– Mme Fabienne PONCE, Capitaine de Police, Direction Régionale de la Police Judiciaire de Paris, Sous-direction du soutien à l'investigation ;

– M. Stéphane POTIER, Commandant de Police, Direction du Renseignement de la Préfecture de Police ;

– Mme Delphine RABARY, Commandant de Police, Direction Régionale de la Police judiciaire, 1<sup>re</sup> division de Police judiciaire ;

– Mme Cécile RENAUT, Capitaine de Police, Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines, circonscription de sécurité publique de Plaisir ;

– M. Gilles STERNE, Lieutenant de Police, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Sous-direction de la protection des institutions des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne ;

– M. Eric SOHIER, Capitaine de Police, Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Essonne, circonscription de sécurité de proximité de Draveil ;

– M. Freddy SOUPEAUX, Capitaine de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 18<sup>e</sup> arrondissement ;

– Mme Céline SURET, Commandant de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité, circonscription de sécurité de proximité de Livry-Gargan ;

– M. Jérôme VELANT, Capitaine de Police, Direction Centrale de la Police aux Frontières, Sous-direction des ressources, Division des budgets et des moyens ;

– M. Reynald VILLENEUVE, Commandant de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, État-major ;

– M. Sylvain VIEILLEPEAU, Commandant divisionnaire, Direction Régionale de la Police Judiciaire, unité des missions et des indemnités.

#### *Corps d'encadrement et d'application :*

– Mme Isabelle BARANTON, Major exceptionnelle, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, circonscription de sécurité de proximité du 20<sup>e</sup> arrondissement ;

– M. Olivier BLAIN, Direction Départementale de Sécurité Publique des Yvelines, circonscription de sécurité de proximité de Sartrouville ;

– Mme Laurence BONNEFOI, Major de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction Régionale de Police des Transports, Brigade des réseaux franciliens ;

– M. Daniel BOVI, Major de Police, Direction Centrale de la Police Judiciaire, État-major ;

– M. Hervé BRISSON, Major de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Compagnie de sécurisation et d'intervention de Paris ;

– Mme Johanna BRUGAT, Brigadier chef, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité du Blanc-Mesnil ;

– M. CAZOT Fabien, Brigadier chef, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Seine-et-Marne, circonscription de sécurité publique de Chelles ;

– M. Vincent DELVILLE, Brigadier chef, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Compagnie territoriale de la circulation et de la sécurité routière du Val-de-Marne ;

– Mme Sandrine DION, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

– M. Benoît DUPRE, Major de Police, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Service des compagnies motocyclistes ;

– M. Claude DEMOULIN, Major de Police, Secrétariat Général de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, Centre opérationnel de zone ;

— M. Julien FIOLE, Brigadier chef, Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Essonne, circonscription de sécurité de proximité d'Athis-Mons ;

— M. Hervé GATEL, Brigadier chef de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité des Hauts-De-Seine, circonscription de sécurité de proximité de Sèvres ;

— M. Christophe GAY, Major de Police, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Sous-direction de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne, Unité mobile d'intervention et de protection ;

— M. Antoine GHERAERT, Major de Police, Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines, circonscription de sécurité publique d'Elancourt ;

— Mme GIRARDET Véronique, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

— M. Thierry GINER, Major de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction des services spécialisés ;

— M. Philippe GRAMMARE, Major de Police, Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques, Centre opérationnel des ressources techniques ;

— M. David HOSDEZ, Brigadier chef, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction des services spécialisés, Brigade d'assistance aux personnes sans abri ;

— M. Guy JACOTTEY, Major de Police, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction Régionale de Police des transports, Brigade des réseaux franciliens ;

— Mme Valérie JARZEMBOWSKI, Major exceptionnel de Police, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Unité de prévention et de soutien ;

— M. Bruno LANOELLE, Major de Police, Direction Départementale du Val-d'Oise, circonscription de sécurité de proximité d'Argenteuil ;

— Mme Perrine LECERF, Brigadier chef de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de Paris, circonscription de sécurité de proximité du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

— M. Laurent LEFEBVRE, Major de Police, Direction Centrale de la Police aux frontières, Aéroport d'Orly ;

— Mme Fabienne LEGER, Brigadier chef, Direction Centrale de la Sécurité Publique, Sous-direction des missions de sécurité, Divisions des activités judiciaires ;

— Mme Josiane LEMOINE, Major de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, circonscription de sécurité de proximité de Nogent-sur-Marne ;

— M. Teddy LEO, Brigadier chef de Police, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, 21<sup>e</sup> compagnie d'intervention ;

— M. Jimmy LEPRETRE, Brigadier chef, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Sous-direction des services spécialisés, Brigade anti-criminalité de la Seine-Saint-Denis ;

— Mme Isabelle LIEBERT épouse MALERBA, Brigadier chef, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de Montreuil ;

— M. Pascal LIENARD, Brigadier chef, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Service de protection et de sécurisation ;

— M. Cyril LINQUETTE, Major de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité du Val-de-Marne, circonscription de sécurité de proximité de Nogent-sur-Marne ;

— M. Robert LOIR, Brigadier chef, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Service des compagnies motocyclistes ;

— Mme Géraldine LORIMIER, Major de Police, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Sous-direction de la gestion opérationnelle ;

— Mme Marie-Christine LOUSTAU, Major de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-

Denis, circonscription de sécurité de proximité d'Aulnay-sous-Bois ;

— Mme, Mathilde MAGNIER, Brigadier chef, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, Centre d'information et de commandement ;

— Mme Anne-Sophie MATHIEU, Brigadier chef, Direction de Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, sûreté territoriale ;

— M. Laurent MEERSCHART, Major exceptionnel de Police, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Service des compagnies motocyclistes ;

— M. François MOREL, Major de Police, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Sous-direction de la gestion opérationnelle, compagnies territoriales de circulation et de sécurité routières du Val-de-Marne ;

— M. François OUDART, Major de Police, Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, Service des compagnies motocyclistes ;

— M. Stéphane PIERRACHE, Direction Centrale de la Police aux Frontières, Aéroport Charles de Gaulle, Le Bourget ;

— M. Christophe PLANADE, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, circonscription de sécurité de proximité de Meudon ;

— Mme Anna POITEAUX, Major de Police, Direction Régionale de la Police Judiciaire de Paris, Sous-direction des affaires économiques et financières ;

— M. Philippe POTIERIS, Brigadier chef, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité de proximité de Saint-Ouen ;

— M. Patrice SCHULTZ, Major de Police, Direction Départementale de Sécurité Publique de l'Essonne, circonscription de sécurité publique de Palaiseau-Les Ulis ;

— M. Denis SOLDATI, Major de Police, Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis, circonscription de sécurité publique de Montreuil ;

— Mme Nezzeha TERBAH, Brigadier chef, Direction Départementale de Sécurité Publique de l'Essonne, sûreté départementale.

Art. 3. — Le secrétariat sera assuré par le Bureau du recrutement de la Sous-direction des personnels.

Art. 4. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines*

Jérôme FOUCAUD

## COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

### Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

## Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif.

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.).

### Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 juin et le 30 juin 2018.

2<sup>e</sup> arr. (PA-075-102-18-V0001). — Rue Montmartre. — Pét. : M. LE GARREC Fanch, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement de la rue Montmartre entre la rue Réaumur et le boulevard Montmartre dans le cadre de création d'une piste cyclable unidirectionnelle à contre-sens. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PA-075-104-18-V0002). — Place de la Bastille. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Renforcement de la liaison piétonne et paysagère du boulevard Richard Lenoir vers le port de l'Arsenal, et création d'une piste cyclable. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PA-075-108-18-V0005). — Place de la Madeleine. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. SAGP. — Réaménagement de la place de la Madeleine, modification de la circulation et du stationnement, aménagement de mobiliers. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PA-075-111-18-V0003). — Boulevard Voltaire. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement de 2 pistes cyclables avec séparateurs boulevard Voltaire entre la place de la Nation et la place Léon Blum. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PA-075-111-18-V0004). — Place de la Bastille. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Renforcement de la liaison piétonne et paysagère du boulevard Richard Lenoir vers le port de l'Arsenal, et création d'une piste cyclable. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PA-075-112-18-V0005). — Place de la Bastille. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Renforcement de la liaison piétonne et paysagère du boulevard Richard Lenoir vers le port de l'Arsenal, et création d'une piste cyclable. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PA-075-115-18-V0002). — Rue Lecourbe. — Pét. : Mme SPEICH Rose, VILLE DE PARIS – SECTION SUD OUEST DE VOIRIE. — Aménagement d'une piste cyclable avec plantation d'arbres en pot. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

### Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 juin et le 30 juin 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0016). — 362 au 366, rue Saint-Honoré, 7, place Vendôme. — Pét. : M. NORRY Luc Aurélien, S.A.R.L. MIKI HOUSE FRANCE. — Arch. : COMPAGNIE D'ARCHITECTURE, 18, rue Daval, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce de prêt-à-porter pour enfants. Monument Historique inscrit le 21-07-1994. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0018). — 3 au 5, boulevard de la Madeleine, 43 au 49, rue Cambon. — Pét. : M. LE PRIOL Mathieu, S.A.S.U. LAVINIA FRANCE. — Arch. : M. PUEL Mathieu, 55, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce du R – 1 jusqu'au R + 1 avec pose de stores au rez-de-chaussée et au R + 1 et modification des circulations verticales. Surface démolie : 54 m<sup>2</sup>. Surface créée : 72 m<sup>2</sup>. S.T. : 3 684 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0019). — 14 au 16, rue Duphot, 1 au 3 ND A/1. — Pét. : M. VALLE Matthias, S.A.S. CHANEL. — Arch. : STUDIO D'ARCHITECTURE ORY, 6, rue du Général Camou, 75007 PARIS. — Création de deux niveaux de sous-sol sous un bâtiment à usage de commerce et de bureau et d'un niveau de sous-sol sous le deuxième bâtiment, réalisation d'une galerie reliant les bâtiments à la rue Cambon, modification de la façade sur rue, création d'une aire de livraison et d'un local vélo, réalisation de deux monte-charges entre le rez-de-chaussée et le R – 2, modification des liaisons verticales et changement de destination de commerce au rez-de-chaussée et R – 1 du 14, rue Duphot en bureau. Surface supprimée : 851 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1 696 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0020). — 47, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. MALAFOSSE Alexis, S.A.R.L. PROTECTION IMMOBILIERE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. — Arch. : M. CHAYAH Youssef, 13 bis, rue de Ville d'Avray, 92310 SEVRES. — Ravalement de la façade sur cour. Monument Historique inscrit le 1925. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-18-V0018). — 40, rue des Petits-Champs, 2 au 92, passage Choiseul, 1 au 91, passage Choiseul. — Pét. : S.A.S. ENSEMBLE IMMOBILIER « PASSAGE DE CHOISEUL ». — Arch. : M. GREVET Jean-Frédéric, 22, rue Pasteur, 94600 CHOISY LE ROI. — Restauration des sas d'entrée et des pilastres du passage Choiseul. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0012). — 4 au 6, rue des Archives, 17 au 19, rue de la Verrerie. — Pét. : Mme KOUHANA Leslie, S.C.I. MAZARIN. — Arch. : M. BASTIE Vincent, 3, rue Rameau, 75002 PARIS. — Restructuration d'un ensemble immobilier de 3 bâtiments de R + 6 sur un niveau de sous-sol à usage de commerce, d'habitation et d'hôtel de tourisme avec changement de destination en extension de l'hôtel de tourisme, création d'un 2<sup>e</sup> sous-sol, de lucarnes sur rue et cour, de balcons sur cour du R + 1 au R + 4, modification des circulations verticales, des façades à rez-de-chaussée, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ravalement de l'ensemble des façades, démolition ponctuelle de planchers et de murs porteurs, réaménagement intérieur et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 365 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1 032 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0013). — 78, rue de la Verrerie, 76, rue Saint-Martin. — Pét. : M. LE GUENNEC Philippe, S.A.S. PHILEGUE. — Arch. : M. LECUYER Maxime, 11, rue Jean Beausire, 75004 PARIS. — Ravalement des façades sur cour et remplacement des menuiseries extérieures sur rue. Monument Historique inscrit le 12-04-1974. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0014). — 7, place Jussieu. — Pét. : M. DELMAS Henri. — Arch. : M. DERRUDER Thierry, 51, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Transformation de garages en habitation (2 logements créés) avec modification des façades sur cour, isolation thermique par l'extérieur et surélévation partielle. Surface créée : 49 m<sup>2</sup>. S.T. : 287 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0015). — 26 au 28, rue Pierre Nicole. — Pét. : Mme CHARPENTIER Soizic, ASSOCIATION DU COLLEGE SEVIGNE. — Arch. : ATELIER CESAR MARQUES S.A.S., 9, rue du Delta, 75009 PARIS. — Construction d'un

bâtiment de 2 étages (espace détente pour élèves) dans le fond de la cour relié par une galerie suspendue au bâtiment existant de 5 étages, redistribution des locaux à rez-de-chaussée et surélévation partielle de 2 niveaux sur rue et cour avec végétalisation d'une toiture-terrasse sur cour d'un établissement d'enseignement secondaire. Surface créée : 450 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 24 m. S.T. : 847 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0016). — 9, rue des Feuillantines. — Pét. : M. ICHBIA Joffrey, S.A.R.L. KJ MUR. — Arch. : M. CHENEVOY Stéphane, 1-3, rue d'Enghien, 75010 PARIS. — Changement de destination de locaux d'artisanat en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur rue et cour avec remplacement de 2 fenêtres et modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-16-V0023-M01). — 16, rue Séguier. — Pét. : M. DECONINCK Didier, S.A.S. DDA. — Arch. : ATELIER 24 ARCHITECTES, 55, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Modification de l'implantation du bassin de nage et réduction de sa taille. Modificatif au PC n° 075-106-16-V-0023 autorisé le 23-01-2017. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0016). — 63, rue Monsieur le Prince. — Pét. : Mme CHAUVEAU Edith, ASSOCIATION COMITE PARISIEN ACSJF. — Arch. : M. PENNEC Yves, 87, rue Gabriel Péri, 92120 MONTROUGE. — Réhabilitation et extension d'un foyer d'adolescents et de jeunes majeurs avec démolition d'un appentis, de la rotonde et d'une partie de la toiture, extension sur la cour au rez-de-chaussée et modification des liaisons verticale afin de relier l'ensemble des bâtiments, ravalement de la façade côté cour, végétalisation des toitures et mise aux normes d'incendie et de sécurité. Surface démolie : 58 m<sup>2</sup>. Surface créée : 114 m<sup>2</sup>. S.T. : 590 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0017). — 9, rue Mazarine. — Pét. : M. LAMY Lionel, CABINET ANDRE GRIFFATON. — Arch. : M. CŒURET Michel, 82, rue Félix Faure, 92700 COLOMBES. — Ravalement du mur pignon. Bâtiment historique inscrit les 24-03-1928 et 28-09-1948. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0018). — 110 au 110 B, rue de Vaugirard, 93, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. MATHA Jacques, S.C.I. DU 110, RUE DE VAUGIRARD. — Arch. : M. DUTHILLEUL Jean-Marie, 22, rue Delambre, 75014 PARIS. — Restructuration du site du Monastère de la Visitation avec construction d'un bâtiment d'habitation (41 logements) et d'équipement de petite enfance de 7 étages sur 2 niveaux de sous-sol, d'une résidence pour personnes handicapées de 6 étages et commerce à rez-de-chaussée sur 1 niveau de sous-sol avec toitures végétalisées sur rue, de 2 bâtiments d'habitation (6 logements dont 3 logements sociaux) de 2 et 3 étages et sous-sol sur jardin après démolition de bâtiments de R + 0 à R + 3 sur 1 niveau de sous-sol d'habitation, d'annexes du Monastère et d'oratoires, démolition ponctuelle de plancher, redistribution des locaux, changement de destination d'annexes de la Chapelle en habitation à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur cour, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, création et modification ponctuelle de baies extérieures sur rue et cour des bâtiments conservés d'habitation et de la Chapelle, réfection de la couverture du Pavillon de Chasse et du Pensionnat avec création de lucarnes, aménagement paysager du Jardin et d'une venelle depuis la rue de Vaugirard. Surface à démolir : 2 400 m<sup>2</sup>. Surface créée : 5 823 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-13-V1015-M03). — 44, rue Fabert. — Pét. : IMMOBILIERE ORION S.A. — Arch. : M. GALLIZIA Alain-Dominique, 70, rue de la Belle-Feuille, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. — Modification de l'altimétrie du bâtiment, des lucarnes, de la verrière côté rue Fabert, des façades et installation

d'œuvres d'art sur cour. Modificatif aux PC n°s 075-107-13-V1015, 075-107-13-V1015-M01 et 075-107-13-V1015-M02 délivrés les 13-09-2013, 29-05-2015 et 29-05-2017. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-17-P0029-M01). — 142 au 142 B, rue de Grenelle, 9, rue de Talleyrand. — Pét. : M. REGAZZONI Bernardino, CONFEDERATION HELVETIQUE – AMBASSADE DE SUISSE. — Arch. : M. KABOK Alexandre, 7, rue Crespin du Gast, 75011 PARIS. — Création d'un ascenseur, desservant les niveaux du sous-sol au 3<sup>e</sup> étage, au cœur d'un escalier de service. Modificatif au PC n° 075-107-17-P-0029 délivré le 20-11-2017. Monument Historique inscrit le 20-10-1928. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-17-V0013-T01). — 51, rue de Bellechasse. — Pét. : M. AKBIYIK Sait. — Arch. : M. DODEMAN Denis, 15 Grand rue, 16320 VILLEBOIS LAVALETTE. — Création d'une mezzanine dans le volume du rez-de-chaussée sur rue d'un local d'habitation. Surface créée : 16 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0030). — 2 B, passage Jean Nicot, 3, rue Amélie. — Pét. : M. LIESKE Tanguy, ELLIPSE MONTESSORI ACADEMY. — Arch. : M. DE VALLEE Laurent, 7, villa Anatole France, 93200 SAINT-DENIS. — Réhabilitation et changement de destination de bureau en établissement scolaire d'un bâtiment de 6 étages sur un niveau de sous-sol, création d'un escalier de secours en façade, pose d'un conduit d'extraction d'air sur cour, fermeture d'une trémie de monte-charge à rez-de-chaussée et réaménagement et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0031). — 142 au 150, rue du Bac, 26 au 42 Q, rue de Sèvres, 4 au 6, impasse Oudinot. — Pét. : M. WAGNER Patrice, S.A. LE BON MARCHE ARISTIDE BOUCICAUT. — Arch. : M. DUFOURCQ Denis, 90, rue de Richelieu, 75002 PARIS. — Aménagement paysager des toitures-terrasses avec modification des édicules techniques, suppression des équipements techniques, création de 2 escaliers d'accès aux terrasses, changement de destination de locaux de bureau en commerce au 3<sup>e</sup> étage sur cour, redistribution des locaux, isolation thermique par l'extérieur des façades du 3<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> étage sur cour, remplacement et modification ponctuelle des menuiseries extérieures sur rue et cour et remplacement de la porte d'accès à rez-de-chaussée sur rue d'un bâtiment de commerce et bureau de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol. Surface créée : 35 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0032). — 15, rue de Grenelle. — Pét. : M. PRUNIER Michel, CABINET PRUNIER. — Arch. : CABINET PRUNIER, 37, avenue Rapp, 75007 PARIS. — Ravalement des façades et pignons et réfection des souches de cheminées et de l'étanchéité des balcons sur jardin. Monument Historique inscrit le 29-03-1926. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-P0028). — 12 au 14, avenue Gabriel, 35 au 39, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. CARTER Nigel, FOREIGN AND COMMONWEALTH OFFICE. — Arch. : Mme ROONEY-DUVAL Joséphine, 169, boulevard du Montparnasse, 75006 PARIS. — Construction d'un bâtiment à rez-de-chaussée de tri postal pour l'Ambassade du Royaume-Uni après démolition d'un abris de stockage en fond de jardin. Surface supprimée : 34 m<sup>2</sup>. Surface créée : 30 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0027). — 20, rue Bayard, 26, impasse d'Antin. — Pét. : M. GERARD Olivier, INDIVISION GERARD. — Arch. : M. THIRY Bruno, 11, rue Albert Einstein, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureau, modification de l'accès avec suppression de la marche pour mise aux normes d'accessibilité, des circulations verticales, création d'un escalier hélicoïdal du 5<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> étage,

création de baies au 7<sup>e</sup> étage et réaménagement intérieur. Surface supprimée : 162 m<sup>2</sup>. Surface créée : 184 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0029). — 4 au 4 B, rue Quentin-Bauchart, 43 B au 43 T, avenue Pierre-1er-de-Serbie, 29 au 31, avenue George V. — Pét. : M. LECŒUR Louis. — Arch. : M. DE MONTJOU Jean, 13, rue Tiquetonne, 75002 PARIS. — Aménagement d'une cave à rez-de-jardin et de garage à rez-de-chaussée sur cour en habitation avec remplacement et modification des portes sur cour. Surface créée : 42 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0030). — 34 au 38, rue de Liège, 4, rue de Saint-Petersbourg, 1 au 11, rue de Turin. — Pét. : M. LIEVAIN Stéphane, S.A.S. CLINIQUE TURIN. — Arch. : S.A.R.L. ART ARCHITECTURE, 3, boulevard de l'Yerres, 91000 EVRY. — Restructuration des 5 niveaux de sous-sol d'une clinique avec création de planchers après démolition de rampes d'accès du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> niveau de sous-sol et redistribution des locaux avec transformation de stationnement en locaux de service et de stockage. Surface créée : 684 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0022). — 2 au 4, rue Meyerbeer, 10 B au 12, rue Halévy, 5 au 9, rue de la Chaussée d'Antin. — Pét. : M. KOBEISSI Nabil, S.N.C. PLACE HALEVY. — Arch. : Mme GAUTRAND Manuelle, 36, boulevard de la Bastille, 75012 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureau, commerce et hébergement hôtelier avec changement de destination de bureau de l'entresol au R + 5 en hébergement hôtelier en extension d'un hôtel existant (50 chambres créées) sur un bâtiment R + 3 sur trois niveaux de sous-sol avec création de locaux techniques au R - 3, création d'un spa au R - 1, ravalement de l'ensemble des façades, modification des liaisons verticales, création d'une toiture-terrasse accessible et modification des surfaces de commerce au rez-de-chaussée. Surface démolie : 805 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1 789 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 963 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0023). — 11, rue de Milan. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, S.A. TERREIS. — Arch. : APPERE ARCHITECTES S.A.S., 132, boulevard de Clichy, 75018 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureau, reconstruction partielle après démolition partielle du plancher à rez-de-chaussée, agrandissement et création des baies en sous-sol côté jardin, création d'une trémie d'ascenseur, d'un escalier extérieur reliant le sous-sol au jardin, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0024). — 14 au 16, rue Halévy, 11 au 13, rue de la Chaussée d'Antin. — Pét. : M. HERNANDEZ Cyril, ETAM LINGERIE. — Arch. : M. MAAS Winy, 7 Achterklooster 3001RA ROTTERDAM. — Changement de destination de locaux de bureau en commerce à rez-de-chaussée, entresol et sous-sol avec démolition partielle et reconstruction de planchers, déplacement et création de trémies d'escaliers et modification de la devanture sur une double hauteur. Surface à démolir : 131 m<sup>2</sup>. Monument Historique inscrit les 30-12-1977, 16-05-2013 et 14-06-2013. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0025). — 15, rue Pierre Fontaine. — Pét. : M. AZNAR Xavier. — Restructuration d'une construction existante R + 6 sur 1 niveau de sous-sol. Surface créée : 28 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-14-V0055-M02). — 52 B, rue Louis Blanc, 168 au 176, rue La Fayette, 30 au 52, rue d'Alsace. — Pét. : M. KIRICHENKO Olivier, S.A.S. PARIS BALCON LA FAYETTE. — Arch. : SLA ARCHITECTURE, 28, avenue du Petit Parc, 94300 VINCENNES. — Modification des liaisons verticales, d'aménagement intérieur, des abords du bâtiment et de la façade Est. Modificatif au PC n° 075-110-14-V-0055 délivré le 04-09-2015 et PC n° 075-110-14-V-0055-M01 autorisé le 06-05-2016. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-18-V0019). — 44, rue des Vinaigriers. — Pét. : M. BAULE François, S.A.R.L. ESPACE EXIMIUM. — Arch. : BENZONI/THUILLIER Christiano/Sophie, 55, rue de Bretagne, 75003 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de bureau à rez-de-chaussée et sous-sol sur cour en salle de sport avec modification de la façade et agrandissement de la trémie d'escalier. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-18-V0020). — 31, rue Louis Blanc. — Pét. : M. LEBRUN Thierry, S.A.S. CENTRE PRIVE LASER PARIS. — Arch. : S.A.R.L. B+C ARCHITECTES, 15, Passage du Désir, 75010 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en centre médical avec modification de la devanture. Surface créée : 195,40 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 13,60 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-18-V0021). — 5, rue de la Grange aux Belles. — Pét. : Mme CHAUDEMANCHE Ludivine, S.C.I. MGM. — Arch. : M. SQUALLI El Hassane, 23, avenue des Chênes, 91390 MORSANG-SUR-ORGE. — Surélévation d'un niveau plus combles d'un bâtiment de R + 3 avec un niveau de sous-sol pour création d'un logement après démolition de la toiture. Surface créée : 47 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-16-V0038-M01). — 154, avenue Ledru-Rollin, 38, rue Basfroi. — Pét. : Mme LEGRAIN Céline, CRESCENDO. — Arch. : BRACHET & DJORDJEVIC ARCHITECTES, 47, rue des Solitaires, 75019 PARIS. — Modification du local poussette de la crèche. Surface créée : 15 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-1116-16 V 0 038 délivré le 02-03-2017. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-14-V0046-T01). — 8, rue du Rendez-Vous. — Pét. : M. FUSTEMBERG Sylvain, S.C.I. SOCIETE 3F. — Arch. : Mme ALLEAUME Marie, 55, rue des Bois, 75019 PARIS. — Transfert du PC n° 075-112-14-V-0046 de M. FUSTEMBERG à la Société 3F et à la S.C.I. ANATOLIMMO. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-16-V0013-M01). — 26, rue Claude Decaen. — Pét. : PEOPLE & BABY. — Arch. : Mme CARTAUT Cécile, 7, cité du Cardinal Lemoine, 75005 PARIS. — Modification de la façade, du cloisonnement intérieur et pose d'une clôture en limite de propriété. Modificatif au PC n° 075-112-16-V-0013 délivré le 08-08-2017. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-17-V0029-M01). — Avenue du Polygone 45. — Pét. : ASSOCIATION EQUESTRE BAYARD. — Arch. : OCTANT ARCHITECTURE, 11, rue Dumont d'Urville, 76178 ROUEN CEDEX 01. — Transmission de la convention d'occupation temporaire du domaine public et modification du nombre d'accroches vélos et poussettes. Modificatif au PC n° 075-112-17-V-0029 délivré le 26-03-2018. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0028). — 86, quai de la Râpée, 1, rue Traversière. — Pét. : SEML REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Arch. : KRAFT ARCHITECTES, 30, place des Lices, 35000 RENNES. — Construction d'un bâtiment à usage d'habitation et de commerce de R + 8 sur un niveau de sous-sol avec pose de panneaux solaires en toiture. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0029). — 18 au 20, rue d'Aligre, 9 au 11, place d'Aligre. — Pét. : M. BLETIO Florian. — Arch. : KANOPIA ARCHITECTURES, 59, avenue Victor Hugo, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Surélévation de 2 étages d'un bâtiment de R + 5 côté place (4 logements créés). — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0030). — 126, rue de Charenton. — Pét. : M. BAULME Hervé, S.C.I. FINANCIERE SAINT-LOUIS. — Arch. : Mme BAULME Agnès, 3, avenue Ferdinand Buisson, 75016 PARIS. — Changement de destination partiel d'un local d'entrepôt à rez-de-chaussée sur cour



en local de bureau avec surélévation de 4 niveaux, création de 2 trémies d'escalier et d'une trémie d'ascenseur, création de terrasses végétalisées, démolition partielle de la façade en fond de parcelle pour agrandissement du jardinet et réduction de 2 places de stationnement (20 au lieu de 22), création d'un emplacement vélos sur cour et d'un local vélos à l'intérieur du bâtiment. Surface supprimée : 19 m<sup>2</sup>. Surface créée : 304 m<sup>2</sup>. S.T. : 594 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-12-V0048-M01). — 185 au 187, rue de Tolbiac. — Pét. : M. ALLARD Serge, S.A. PIERRES & LUMIERES. — Arch. : M. Michel FERRANET, 11, passage Saint-Bernard, 75011 PARIS. — Modification de l'emplacement des oriels du 4<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> étage et de la devanture sur rue, modification des terrasses et de baies de fenêtres et transformation du commerce à rez-de-chaussée en salle de sport. Modificatif au PC n° 075-113-12-V-0048 délivré le 02-07-2013. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0035). — 28 au 30, rue Emile Durkheim, 128 au 162, avenue de France. — Pét. : M. KARMITZ Nathanaël, MK2 TOLBIAC. — Arch. : M. NASTORG Jean-Mathieu, 64, rue de Vaugirard, 75006 PARIS. — Extension du cinéma à rez-de-chaussée. Surface créée : 87 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0036). — 125, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : M. ROUSSEAU Bervard, S.A. MONOPRIX. — Arch. : M. GRANET Sébastien, 72, Edgar Quinet, 75014 PARIS. — Transformation de surface de parc de stationnement au niveau R – 2 en réserves et locaux sociaux d'un supermarché. Surface créée : 1 879 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0037). — 2 au 8, rue des Gobelins, 30, avenue des Gobelins. — Pét. : Mme GILL Laurence, ASSOCIATION SOURIRE BIEN ETRE BUCCODENTAIRE. — Arch. : M. BAKHTIARY Ardechir, 12, rue Taylor, 75010 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en centre dentaire à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue et cour avec modification de la façade sur rue et remplacement des menuiseries extérieures sur cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-13-V1032-T02). — 42, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. POUSSIELGUE Christophe, S.A.R.L. PRONOBAT. — Arch. : DGM & ASSOCIES, 74, rue Rivay, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Création de locaux de tri sélectif à rez-de-chaussée de chaque bâtiment. Modificatif au PC n° 075-114-13-V1032 délivré le 22-04-2014. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0030). — 2 au 2 B, villa Seurat, 97 au 101, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : M. QUERE Mathieu. — Arch. : GIULANI ARCHITECTES EIRL, rue de Coulmiers, 75014 PARIS. — Surélévation partielle d'un niveau d'une maison individuelle R + 1 en fonds de cour du rez-de-chaussée avec démolition d'un appentis en toiture et modification de la façade. Surface démolie : 7,40 m<sup>2</sup>. Surface créée : 42,40 m<sup>2</sup>. S.T. : 132 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0034). — 2 au 4, rue du Soudan, 2 au 10, rue de Pondichéry, 85 au 89, boulevard de Grenelle. — Pét. : M. LE GRAËT Noël, FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL. — Arch. : REID BREWIN ARCHITECTES, 97, rue Réaumur, 75002 PARIS. — Extension de locaux de bureaux au 2<sup>e</sup> étage en toiture-terrasse avec réaménagement paysager de la terrasse sur cour et extension du hall d'accueil principal avec création d'une façade-rideau sur boulevard. Surface créée : 120 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-14-V0018-M02). — 18, rue d'Andigné. — Pét. : M. VERCAMBRE Claude. — Arch. : M. ZABORSKI Pioter, 35, rue de Croulebarbe, 75013 PARIS. — Déplacement de l'escalier entre le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étage, dépose des conduits de cheminée et du skydôme, remplacement des

menuiseries extérieures, végétalisation partielle de la terrasse inaccessible, réaménagement du jardinet. Modificatif aux PC n°s 075-116-14-V-0018 et 075-116-14-V-0018-01 délivrés les 06-10-2014 et 11-01-2016. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0036). — 7, rue de Magdebourg. — Pét. : M. BENSOUSSAN Brian, S.A.S. CBCP. — Arch. : M. SCHOENERT, 20, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. — Restructuration de 3 bâtiments de bureau de 1 étage sur cour à 6 étages sur rue sur 4 niveaux de sous-sol (dont 3 partiels) avec redressement de la façade au 4<sup>e</sup> étage sur cour, surélévation d'un niveau du bâtiment R + 1 en fond de parcelle après démolition de l'édicule technique, création d'un patio au 1<sup>er</sup> niveau de sous-sol, extension aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages, modification de la toiture pour création d'une terrasse sur cour du bâtiment R + 6, création et déplacement des trémies d'escaliers et d'ascenseurs, redistribution de l'ensemble des locaux, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures avec modification ponctuelles de baies extérieures sur rue et cour. Surface à supprimer : 553 m<sup>2</sup>. Surface créée : 466 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0037). — 111, avenue Victor Hugo. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT-OPH. — Arch. : M. BERNARD Denis, 8, rue des Canettes, 75006 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de commerce, bureau et habitation de 7 étages sur rue et 3 étages sur galerie sur 1 niveau de sous-sol avec changement de destination de locaux de commerce en bureau à rez-de-chaussée dans la galerie, de bureau en habitation (2 logements sociaux créés) au 2<sup>e</sup> étage sur rue et cour et sous-sol, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et galerie, restitution des décors en façade sur rue et création d'un portail sur rue. Surface à supprimer : 184 m<sup>2</sup>. Surface créée : 520 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0038). — 9, avenue des Chalets. — Pét. : M. DIDIER Maxime. — Arch. : M. CARDON Nicolas, 91, rue Lauriston, 75116 PARIS. — Aménagement des combles avec reconstruction après abaissement du plancher bas, prolongement de l'escalier, modification de l'escalier d'accès au rez-de-chaussée, de l'oriel, des baies de soubassement, remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée, abattage et remplacement d'arbres et réaménagement du jardin d'une maison individuelle. Surface créée : 34 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-15-V0042-T01). — 15 au 15 bis, avenue de Clichy. — Pét. : M. AZAN Joachim, NOVAXIA IMMO AVENIR. — Arch. : S.A.S. SERAU, 208, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Transfert du PC n° 075-117-15-V-0042 délivré le 04-05-2016 de la Société BFP CAPITAL à la SCA NOVAXIA IMMO AVENIR. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0032-T01). — 33, rue Dautancourt. — Pét. : Mme LALLOUET Fabienne. — Arch. : M. PENNE Charles, 6, avenue Stinville, 94220 CHARENTON LE PONT. — Transfert du PC n° 075-117-17-V-0032 de la S.A.R.L. Immobilière ACOPA à Mme Fabienne LALLOUET. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0040). — 3 B, villa Guizot. — Pét. : M. MARQUAILLE Jean-Michel, S.C.I. ANTOINE ADRIEN. — Arch. : Mme BONNET Caroline, 11, boulevard Georges Clémenceau, 76200 DIEPPE. — Construction d'un immeuble R + 4 à destination de bureau et d'habitation (1 logement créé) après démolition d'un bâtiment d'un étage. Surface créée : 102,64 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 77,22 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0031). — 75 au 75 B, rue des Martyrs. — Pét. : M. LAFFON Fabrice, S.A.S. 9004Z – GESTION DES SALLES DE SPECTACLES. — Arch. : M. BLAISE Pascal, 244, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Création



d'une mezzanine au 1<sup>er</sup> étage et d'une loge d'artistes au 2<sup>e</sup> étage, modification et prolongement de l'escalier du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> étage pour un cabaret et salle de spectacles. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0032). — 37 au 39, rue Myrha. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, SEML R.I.V.P. — Arch. : M. GARCIA LOPEZ Daniel, 6, rue Philippe de Girard, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol à destination de commerce à rez-de-chaussée et d'habitation (14 logements créés). Surface créée : 646,50 m<sup>2</sup>. S.T. : 354,30 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-10-V0055-M04). — 177 au 221, boulevard Macdonald. — Pét. : M. VINCENT Arnaud, S.C.I. MACDONALD COMMERCE. — Arch. : M. BONNET Philippe, 60, rue de Wattignies, 75012 PARIS. — Modification de la façade Sud, des liaisons verticales et découpage des commerces. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-119-10-V-0055, 075-119-10-V-0055-M01 et 075-119-10-V-0055-02 délivrés les 23-03-2011, 31-05-2012 et 30-09-2014 et PC n<sup>o</sup> 075-119-10-V-0055-M03 autorisé le 30-10-2015. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0032). — 21, rue Raoul Wallenberg. — Pét. : M. DELANNOY Bertrand, E.U.R.L. RESIDENCE OCEANE. — Arch. : AP ARCHITECTES MR PHILIPPE RAPHAEL, 226, rue La Fayette, 75010 PARIS. — Extension d'une maison de retraite du rez-de-chaussée au R + 4 sur rue avec réaménagement intérieur et mise en accessibilité de la terrasse en toiture. Surface créée : 203 m<sup>2</sup>. S.T. : 2 158 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0019). — 73, rue de Ménilmontant. — Pét. : M. CHERIF Ahmed, S.C.I. SHAWICHE IMMOBILIERE. — Arch. : M. SID-ROUHOU Chaker, 11, avenue Fénelon, 93220 GAGNY. — Changement de destination d'un garage en local de bureau sur rue et modification de la façade. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0020). — 8, rue du Lieutenant Chauré. — Pét. : M. LECLERC Vincent. — Arch. : M. ROGER Virgile, 81-83, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Surélévation partielle de la toiture côté cour pour aménagement des combles et création de châssis de toit d'une maison individuelle. Surface créée : 20 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

#### Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 juin et le 30 juin 2018.

3<sup>e</sup> arr. (PD-075-103-18-V0003). — 112, rue de Turenne. — Pét. : M. RICCOBONO Thomas, SIL TURENNE. — Démolition d'un bow window au rez-de-chaussée sur courette. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PD-075-105-18-V0006). — 10, rue Descartes. — Pét. : Mme MORALES FRENOY Cathy. — Démolition partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PD-075-106-18-V0006). — 14, rue du Dragon. — Pét. : M. DU ROURE Stanislas, S.N.C. TURNKEY HOMES DRAGON. — Démolition de la toiture au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PD-075-107-18-P0005). — 246, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. DAVIES Ronald, MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. — Démolition partielle d'éléments intérieurs. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PD-075-109-18-V0008). — 20 au 20 B, rue La Fayette, 8, rue Pillet-Will, 11, rue Pillet-Will. — Pét. : M. MARQUES Arsène, LAFITTE PIERREC/o CILOGER – SCP. — Démolition partielle en vue d'ouverture de trémies et création d'un ascenseur. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PD-075-111-18-V0006). — 2, passage Josset, 36 au 38, rue de Charonne, 1, passage Saint-Antoine. — Pét. : M. RAYNAL Nicolas. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PD-075-111-18-V0007). — 42 B, rue Sedaine. — Pét. : M. LOSSET Julien, S.C.I. RUBRIQUE A BRAC. — Démolition d'un appentis à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PD-075-112-18-V0010). — 40 au 44, rue du Charolais, 2 au 10, square Eugène Hatton, 124 au 128 B, avenue Daumesnil. — Pét. : Mme BLADOU Agnès, ASSOCIATION FONDATION DE MADAME JULES LEBAUDY. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PD-075-113-18-V0005). — 24 au 26, rue Gandon, 2 au 6, rue Tagore, 141, avenue d'Italie. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – SLA 5/13. — Démolition partielle de la couverture de la courette à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PD-075-114-18-V0008). — 5, villa Duthy. — Pét. : M. CLAPEAU Olivier. — Démolition partielle d'une maison individuelle. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0017). — 8 au 10, rue du Débarcadère, 247 au 255, boulevard Pereire. — Pét. : M. ECOLLAN Pierrick, SDC PEREIRE DEBARCADERE. — Démolition d'escaliers intérieurs à rez-de-chaussée haut et rez-de-chaussée bas. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0018). — 6 au 8, rue Meissonier, 77, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : M. SORDET Charles-Henri. — Démolition partielle de murs porteurs pour la liaison de deux appartements au 5<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-118-18-V0014). — Avenue de la Porte de la Chapelle. — Pét. : M. RAGUIN Bruno, S.A.S. EG GROUP. — Démolition de l'auvent sur distributeurs du carburant et de tous les bâtiments. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-18-V0007). — 7, rue du Transvaal. — Pét. : M. PITOY Thomas. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

#### Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 16 juin et le 30 juin 2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-P0132). — 19, avenue de l'Opéra. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-P0134). — Rue de la Monnaie. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-P0135). — 157, rue Saint-Honoré. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0121). — 17, rue Duphot. — Pét. : Mme BAUDRY Cécile, S.A.S. REGENT DUPHOT. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0122). — 17, rue Duphot. — Pét. : Mme BAUDRY Cécile, S.A.S. REGENT DUPHOT. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0123). — 41, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. SCHITTENHELM Philippe, S.A.S. ZHUANG. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0124). — 26, quai du Louvre. — Pét. : M. FEDI Marc, DEFI CONSEIL IMMOBILIER. — Travaux d'étanchéité du sol de la cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0125). — 7 au 9, rue du Cygne. — Pét. : Mme SOUMOY. — Fermeture d'une courette au R + 2. Surface créée : 3,60 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0126). — Rue Saint-Denis. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE PARIS, D.E.V.E. — Abattage et replantation de cinq arbres. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0127). — 2 au 4, rue du Mont Thabor, 9, rue d'Alger. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Pose d'une antenne de radiotéléphonie en toiture. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0128). — 31, rue de La Sourdière. — Pét. : M. LETOFFE Frédéric, S.A.R.L. PIERRE ET TRADITION. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0129). — 22, place Vendôme. — Pét. : M. SOLOMON David, S.C.I. MARIA. — Création d'une pergola sur une toiture-terrasse privative. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0130). — 22, place Vendôme. — Pét. : M. SOLOMON David, S.C.I. MARIA. — Création d'une rambarde sur une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0131). — 14, rue du Pont Neuf. — Pét. : M. CHERIF Mounir, S.A.R.L. CBS ENTREPRISE. — Réfection des souches de cheminées sur rue et cour et d'un édicule d'ascenseur en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0133). — 6, rue du Roule. — Pét. : M. POIRIER Pierre. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0136). — 21 au 21 B, rue Molière. — Pét. : CABINET GTF S.C.I. DU 20-21 BIS RUE MOLIERE. — Réfection de la couverture et ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0137). — 100 au 102, rue Saint-Denis, 5, rue Etienne Marcel. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, FREE MOBILE. — Installation d'antennes de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0138). — 9, rue des Prêcheurs. — Pét. : M. LONG Jean-Pierre, S.C.I. DU 9, RUE DES PRECHEURS. — Ravalement des façades sur courettes. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0139). — 194, rue de Rivoli. — Pét. : S.A.R.L. DE ALMEIDA ANTONIO, S.A.S. CPL BATIMENT. — Réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0140). — 304, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. FEUILLET Régis, S.A. BOUTIQUE PARABOOT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0141). — 304, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. FEUILLET Régis, PARABOOT. — Modification de la devanture d'un magasin de vente de chaussures. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0142). — 49, rue de Rivoli. — Pét. : M. LA SCOLA Fabrizio, RED FISH COMPAGNY. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0143). — 9, rue des Capucines. — Pét. : M. RIBOUD Adrien, S.A.R.L. BAKUS. — Modification de la devanture et pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0144). — 5, avenue de l'Opéra. — Pét. : M. NOUVEL Philippe, S.A.S. NERCO. — Rénovation de la cour intérieure. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0145). — 35, rue Etienne Marcel. — Pét. : M. NGUYEN Vi Hao, S.A.R.L. LE PHENIX DU VIETNAM. — Remise en peinture de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0146). — 38, rue Croix des Petits Champs. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement des pignons en limite séparative du 21, rue du Bouloi. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0190). — 187, rue Saint-Denis. — Pét. : M. RONDELLOT Bertrand. — Création d'un châssis de toit, versant cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0191). — 3, rue Saint-Joseph. — Pét. : M. VALLETTE VIALARD Edouard. — Changement de destination d'un local artisanal en hébergement hôtelier au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0192). — 29 au 29 S, rue du Quatre Septembre, 11 au 13, rue de La Michodière. — Pét. : M. BOULAY Philippe, S.A.S. PEINTECO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0194). — 49, rue Montorgueil. — Pét. : M. ABDELHEDI Mohamed, S.A.S. CESAR. — Modification de la devanture d'un restaurant avec changement de stores. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0195). — 62, rue Sainte-Anne, 12, rue de Louvois. — Pét. : M. MALIGE Bruno, S.A.S. 12 LOUVOIS. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier en extension d'un hôtel existant. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0196). — 22, rue de Gramont. — Pét. : Mme COTIN Béatrice, S.A.S. HÔTEL GRAMONT. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0197). — 9, rue Saint-Augustin. — Pét. : Mme ROCHAT Marie-Monique. — Remplacement de six fenêtres au 2<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0198). — 26, rue Dussoubs, 19, rue Saint-Sauveur. — Pét. : Mme BOISBOURDIN Nathalie, S.A.R.L. IBERT GESTION. — Arch. : M. CŒURET Michel, 82, rue Félix Faure, 92700 COLOMBES. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0199). — 41, rue du Caire. — Pét. : Mme THEROND Paule, S.A.S. SDC REPRESENTE PAR CABINET BAROND. — Ravalement des façades du bâtiment sur cour, réfection de la couverture et création de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0200). — 195, rue Saint-Denis. — Pét. : Mme THEROND Paule, S.A.S. SDC REPRESENTE PAR CABINET BAROND. — Ravalement partiel du 5<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> étage de la façade sur cour, du mur pignon et réfection de la couverture du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0201). — 12, rue de la Lune. — Pét. : M. HANNEQUIN Philippe, S.A. NOVIGERE HLM. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0202). — 56, rue Sainte-Anne. — Pét. : M. YOSHIKAWA Ken, S.A.R.L. ORIGAMI. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0203). — 1, rue Daunou. — Pét. : M. RICHAUD Eric, S.A.S. HÔTEL CHOISEUL OPERA. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0204). — 20 au 28, galerie Saint-Marc, 2 au 22, galerie des Variétés, 6 au 30, galerie Montmartre. — Pét. : M. ALAJMO Raffaele, S.A.S. CAFFE STERN. — Installation d'une unité extérieure de pompe à chaleur en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0205). — 6, rue Chabanais. — Pét. : Mme BAZIL Camille, S.A. LITTLE CABARI. — Mise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0206). — 16, rue des Petits Carreaux, 87, rue Réaumur. — Pét. : S.A.S. ICE ROLL OUR FOOD. — Modification de la devanture d'un fleuriste avec changement de la toile du store pour l'installation d'un glacier artisanal. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0207). — 130, rue d'Aboukir. — Pét. : M. BAUMGARTNER Guillaume. — Changement de destination d'un atelier en hébergement hôtelier au 2° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0208). — 8, rue de Palestro, 87, boulevard de Sébastopol. — Pét. : CABINET IBERT GESTION S.C.I. DU 87, BD DE SEBASTOPOL. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0209). — 12, rue de Palestro. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch. : CABINET BD ARCHITECTURE, 1, rue Pierre et Marie Curie, 92140 CLAMART. — Réfection d'un balcon au 12, rue de Palestro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0210). — 133, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. LATARGET Mathieu, SYNDICAT TSGI CLAIRE CONTE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0211). — 26, rue Poissonnière, 9, rue Notre-Dame de Recouvrance. — Pét. : M. MASLIAH Jean-Philippe. — Changement de destination aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage d'un immeuble donnant sur rue de locaux en commerce en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0212). — 32, rue Etienne Marcel, 39, rue Montorgueil, 41, rue Tiquetonne. — Pét. : M. DE LA CHAPELLE Charles-Henri, S.C.I. VICTOIRE IMMO 1. — Changement de destination de locaux commerciaux au 3<sup>e</sup> étage en locaux de bureau. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0213). — 15, rue de Palestro. — Pét. : M. VALETTE Jean-Pierre, SOCIETE AUBERTIN. — Ravalement du dernier étage de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

2° arr. (DP-075-102-18-V0214). — 81, rue Réaumur. — Pét. : M. COHEN Maxime, S.C.I. 81. — Changement de destination partiel de commerce en hébergement hôtelier au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-P0230). — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-P0231). — 1, boulevard du Temple. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-P0232). — 23, rue Beaubourg. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-P0233). — 31, rue Réaumur. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0221). — 181, rue Saint-Martin. — Pét. : M. DUPUY Alain. — Remplacement de deux fenêtres sur cour. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0222). — 51, rue Charlot. — Pét. : M. GUERRA Sébastien, S.A.S. HUYGUENS. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce de vente de cosmétiques. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0223). — 16, rue Meslay. — Pét. : M. GABAY Jérémy. — Changement de destination d'un commerce en habitation au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0224). — 64, rue de Saintonge. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, S.C.I. TERTIAIRE MIXTE - POSTE IMMO. — Modification de la façade d'un bureau de poste pour création de plusieurs accès. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0225). — 349, rue Saint-Martin, 3, rue Blondel. — Pét. : Mme LE CLAINCHE Lydia, S.A.R.L. CABINET FIDUCIAIRE DU DISTRICT DE PARIS. — Arch. : CABINET CROUE & LANDAZ ARCHITECTES, 17, rue Victor Duruy, 75015 PARIS. — Ravalement de la façade sur la rue Saint-Martin ainsi que des pignons droit et gauche. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0226). — 14, rue de Bretagne. — Pét. : M. HOLDER David, S.A.S. PÂTISSERIE E. LADUREE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une pâtisserie. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0227). — 34 au 36, rue des Gravilliers, 2, passage Barrois, 1, passage Barrois. — Pét. : M. LIN Michel, S.A.R.L. L'ATELIER DU DESIGNER. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique d'optique. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0228). — 112, rue de Turenne. — Pét. : M. RICCOBONO Thomas, SIL TURENNE. — Création d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour après démolition d'un bow-window. Surface démolie : 6,50 m<sup>2</sup>. Surface créée : 12,35 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0229). — 24, rue Meslay, 17, boulevard Saint-Martin. — Pét. : M. ELLOUMI Mohamed, S.A.S. DRD. — Réfection d'un balcon au 5<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0234). — 5, rue des Filles du Calvaire. — Pét. : M. CRESPEL Julien, S.A.R.L. PAPIER TIGRE. — Modification de la devanture d'un commerce de vente de papeterie. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0235). — 2, passage Meslay, 32, rue Meslay, 1, passage Meslay. — Pét. : M. JERKOVIC Milan. — Modification et remplacement de deux fenêtres à rez-de-chaussée sur cour avec abaissement des allèges. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0237). — 12, rue Debelleye. — Pét. : M. ELOY Grégoire. — Remplacement de 4 portes-fenêtres à rez-de-chaussée et de 2 fenêtres au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0238). — 12, rue Debelleye. — Pét. : M. ELOY Grégoire. — Création de 2 fenêtres de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0239). — 4 au 8, rue des Haudriettes. — Pét. : M. MENANTEAU Fabien, CABINET J. SOTTO. — Travaux d'étanchéité des toitures-terrasses du bâtiment A. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

3° arr. (DP-075-103-18-V0241). — 9, rue aux Ours. — Pét. : M. DE LA BROSSE Anatole, S.A.S. LES TANIERES. — Modification de la devanture d'un restaurant et pose d'un store. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-P0150). — 23, boulevard Morland. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-P0151). — 5, quai de l'Hôtel de Ville. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-P0152). — 129, rue Saint-Antoine. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-P0153). — 70, rue de Rivoli. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-P0154). — 7, avenue Victoria. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0141). — 5, rue Neuve Saint-Pierre. — Pét. : M. MOESTA Olivier, S.E.M. R.I.V.P. — Déplacement d'une grille en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0142). — 20, rue des Lombards. — Pét. : Mme ALLIOT Caroline. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0143). — 36, quai de Béthune. — Pét. : S.A.R.L. GAY BERNARD. — Ravalement des façades sur courette, réfection de la couverture et réfection des pavés du sol. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0144). — 31, quai d'Anjou. — Pét. : M. BRION Jacques, S.C.I. PERPI ESTATF. — Rehaussement de la toiture afin de créer une terrasse accessible au 4<sup>e</sup> étage d'un immeuble d'habitation. Surface créée : 12,60 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0145). — 13, rue du Temple. — Pét. : M. LE SAOUTER Stéphane, S.A. NFS INTERNATIONAL. — Modification de la devanture et remplacement du store en vue d'installation d'un glacier. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0146). — Rue de Sully. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Pose de jardinières pleine terre sur la chaussée de la rue de Sully. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0147). — 65, rue de la Verrerie. — Pét. : M. CHAPONNIERE Pierre. — Agrandissement de 2 fenêtres de toit et remplacement de 3 fenêtres de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0148). — 5, rue de Birague. — Pét. : M. ASSUNCAO Anthony, S.A.S. TREZENTORRES. — Réfection d'une souche de cheminée. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0149). — 113, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. GILLOT Michel, S.A.R.L. BOUCHERIE ALIMENTATION DES GOURMETS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boucherie. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0155). — 43, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. XIA Tinghe, S.A.R.L. JU FRERES. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0156). — 9, rue du Temple, 59, rue de la Verrerie. — Pét. : M. BARNOUS Nacer, S.A.R.L. BARNOUS. — Remplacement de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0157). — 50, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.S. BAGNIS. — Ravalement sur mur pignon. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0158). — 12, rue Pavée. — Pét. : M. MIMOUN Laurent, S.C.I. 12, RUE PAVÉE. — Arch. : SMALL, MEDIUM, LARGE, 28, rue du Faubourg Poissonnière, 75010 PARIS. — Repavage de la cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-P0217). — 44 au 48, rue d'Ulm, 43, rue Gay-Lussac, 1 au 15, rue Louis Thuillier. — Pét. : M. MEZARD Marc, ECOLE NORMALE SUPERIEURE. — Remplacement et modification de la clôture, création de portillons et portails. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-P0224). — 86, boulevard Saint-Germain. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-P0225). — Rue Monge. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-P0226). — 49, boulevard Saint-Germain. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-P0227). — 29 bis, rue Monge. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-P0228). — Place Jussieu. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-P0229). — 2, place Monge. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0209). — 10, rue de Valence, 19, rue Pascal. — Pét. : M. DELLOYE Michel, HOTEL PASCAL. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0210). — 5, rue de Bazeilles. — Pét. : M. ROSSETTO Cyrille, S.A.S. LE BEL ORDINAIRE 2. — Modification de la devanture et remplacement du store-banane d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0211). — 20, rue Descartes. — Pét. : M. STERN Christopher, S.E.M. R.I.V.P. — Déplacement de la porte d'accès d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0212). — 25 B, rue des Ecoles. — Pét. : M. COUSIN Laurent, CABINET COUSIN. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture avec isolation thermique versant sur rue. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0213). — 9, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. HERNANDEZ Cyril, S.A. ETAM LINGERIE. — Modification de la façade d'une boutique de lingerie. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0214). — 23, rue Mouffetard. — Pét. : M. BAUCHET Serge, SYNDIC ARTESIA GESTION. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0215). — 14 A, square Adanson. — Pét. : M. VALLETTE VIALARD Edouard. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0216). — 84, boulevard de Port-Royal, 307, rue Saint-Jacques. — Pét. : M. DUFOSSE Cyril, S.A.S. SEVDALIS. — Réfection des balcons aux 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0218). — 20 au 22, rue de la Harpe. — Pét. : M. HERNANDEZ Cyril, S.A. ETAM LINGERIE. — Modification de la devanture d'une boutique de lingerie. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0219). — 10, rue Descartes. — Pét. : Mme MORALES FRENOY Cathy. — Surélévation de la couverture avec création d'une mezzanine. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0220). — 102, rue Mouffetard. — Pét. : M. BELAID Nabil, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0221). — 66, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. DE CASTELLAN Charles, S.A.S.U. JEFF DE BRUGES. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0222). — 32, rue Monge. — Pét. : M. LAMA Omar, KING OMAR'S HOUSE. — Modification de la devanture et remplacement du store-banne d'un restaurant après suppression de la terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0223). — 9, passage des Patriarches. — Pét. : M. FOULACHON Grégory, S.A.S. EXTRALIFE CAFE. — Mise en place d'une grille de ventilation en remplacement d'une porte sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0230). — 9 au 11, rue d'Arras. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.S. BAGNIS. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0231). — 47, rue Henri Barbusse. — Pét. : M. THIEULIN Wandrille, LACOSTE & THIEULIN. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0232). — 13, rue des Bernardins. — Pét. : M. THIEULIN Wandrille, LACOSTE & THIEULIN. — Installation de grilles sur deux fenêtres à rez-de-chaussée versant rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0233). — 3, rue des Patriarches. — Pét. : M. THIEULIN Wandrille, LACOSTE & THIEULIN. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0234). — 20, rue du Cardinal Lemoine, 1, cité du Cardinal Lemoine. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.C.I. PIERRE 1<sup>er</sup> ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE S.A.S. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0235). — 15, rue Frédéric Sauton. — Pét. : M. KANAAN Imad. — Remise en peinture et remplacement du store-banne. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0236). — 74, rue Monge, 1, place Monge. — Pét. : M. MANSOURATY Bruno, SEL MONGE. — Modification des devantures d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-P0208). — Place Edmond Rostand. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-P0209). — 127, rue de Rennes. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-P0210). — Rue du Four. — Pét. : RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-P0211). — 59, boulevard du Montparnasse. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-P0213). — Place Henri Mondor. — Pét. : RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0191). — 11, rue Garancière. — Pét. : M. DE THOMASSON Pascal, SC DU 11 GARANCIERE. — Ravalement des façades sur cour et jardin. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0192). — 126, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. CHERBLANC Benoît, S.A.R.L. ACFA. — Création d'une lucarne et modification de la terrasse sur rue. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0193). — 100, rue de Rennes. — Pét. : M. MAKHLOUFI Sylvain, S.A.S. LADUNE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0194). — 12, rue Servandoni. — Pét. : Mme LESAGE MARIE-LAURE. — Création de 3 fenêtres de toit et agrandissement d'une fenêtre de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0195). — 73, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. TASSOUMIAN Bruno, S.A.S. OPTIMMO GESTION. — Ravalement des façades sur cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0196). — 14, rue du Dragon. — Pét. : M. DU ROURE Stanislas, S.N.C. TURNKEY HOMES DRAGON. — Ravalement de la façade sur cour, remplacement des menuiseries extérieures avec dépose des volets et réfection de la couverture avec modification des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0197). — 76 au 76 B, rue de Rennes. — Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Suppression de la barre de seuil au niveau du portillon pour les piétons dans le cadre de la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0198). — 2, rue Suger, 15, place Saint-André des Arts, 21, rue Saint-André des Arts. — Pét. : M. PATEL Sailesh. — Remplacement du store-banne d'une boutique de souvenirs. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0199). — 77, rue de Rennes. — Pét. : M. WAJSBROT Greg, STE FINANCIERE 21. — Modification de la devanture d'une boutique. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0200). — 2 au 4 B, rue de la Grande Chaumière, 72, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : Mme LABORDE Brigitte, S.A.S. CABINET MICHEL HANNEL. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0201). — 9, rue Saint-Sulpice. — Pét. : M. FUENTES Sébastien. — Agrandissement de trois fenêtres de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0202). — 45, rue de Sèvres. — Pét. : M. CLEMENT DE GIURY Charles, S.A.S. FESSART IMMOBILIER. — Arch. : CABINET ATELIER 11, S.A.R.L. d'Architecture, 102-104, avenue Edouard Vaillant, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Ravalement de la courette mitoyenne du 47, rue de Sèvres. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0203). — 14, rue Guynemer. — Pét. : M. FRANÇOIS Luc. — Extension d'un local d'habitation sur terrasse au 7<sup>e</sup> étage sur cour. Surface créée : 3,41 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0204). — 22 au 24, rue Jacob. — Pét. : Mme NOIR DE CHAZOURNES Manon, S.A. AXIMO. — Remplacement de 5 fenêtres sur rue et 2 fenêtres sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0205). — 5 au 7, rue des Beaux-Arts. — Pét. : Mme NOIR DE CHAZOURNES Manon, S.A. AXIMO. — Remplacement partiel des fenêtres sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0206). — 29, rue de Seine. — Pét. : Mme NOIR DE CHAZOURNES Manon, S.A. AXIMO. — Remplacement de deux fenêtres au R + 2 sur rue. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0207). — 44, rue du Dragon, 2, rue de Grenelle. — Pét. : M. MACCHI DI CELLERE Umberto, TOD'S FRANCE. — Création d'un conduit d'extraction sur cour du R + 1 jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0214). — 16, rue Grégoire de Tours. — Pét. : M. KAMIHIGASHI Kenichiro, S.A.R.L. PIVOINE. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0215). — 62 au 64, rue Monsieur le Prince. — Pét. : M. JUNG Richard, CABINET ANDRE GRIFFATON. — Réfection du balcon au 5<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0216). — 7, rue des Canettes. — Pét. : M. BENEZET Alexis, S.A.S. BAROLO. — Modification de la devanture, rentoilage du store-banne et remplacement du conduit d'extraction de fumée pour un restaurant. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-P0213). — 1, rue de la Légion d'Honneur. — Pét. : M. PEYNOT Jacques, EPIC SNCF MOBILITE. — Rénovation de l'accès à la Gare du Musée d'Orsay. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-P0227). — 18, rue de Sèvres. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-P0228). — 56, boulevard des Invalides. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-P0229). — 43, avenue de La Motte-Picquet. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0206). — 35, avenue de La Motte-Picquet. — Pét. : Mme BUSTAMANTE Faina, S.A.R.L. FD BEAUTE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un institut de beauté. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0207). — 21, rue de Lille. — Pét. : M. LACAGE Jean-Noël, CRAUNOT. — Travaux en toiture, changement de châssis et remplacement de volets des baies en partie haute. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0208). — 8 au 10, avenue de Breteuil. — Pét. : M. BLANCHE Eric. — Remplacement de 3 menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0209). — 45, rue du Bac. — Pét. : M. RENAULT Guillaume, S.A.R.L. CALLIGARIS FRANCE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0210). — 42, rue Barbet de Jouy. — Pét. : M. MILLET Loïc-Charles, E.U.R.L. ATELIER D'ARCHITECTURE ARCH&TYPES. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0211). — 44, rue Barbet de Jouy. — Pét. : M. MILLET Loïc-Charles, E.U.R.L. ATELIER D'ARCHITECTURE ARCH&TYPES. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0212). — 19, rue de Babylone. — Pét. : Mme DEPOIL Anne-Elise, S.A. CABINET ANDRE GRIFFATON. — Arch. : M. CŒURET Michel, 82, rue Félix Faure, 92700 COLOMBES. — Ravalement de la courette en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0214). — 26 au 28, rue Bosquet. — Pét. : M. COUTANT-EMONIERE Didier. — Changement de destination d'un local d'artisanat à rez-de-chaussée sur rue et cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0215). — 5, boulevard Raspail. — Pét. : Mme MOLINA Marie-Gabrielle, MAZET ENGERAND ET GARDY. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0216). — 24, rue Cler, 188, rue de Grenelle. — Pét. : M. BOULIGNART David, GERARD SAFAR S.A.S. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0217). — 122, rue du Bac. — Pét. : M. TESSONNEAU Jean François, S.A.S.U. KARLA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de vente de produits de cosmétiques. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0218). — 13, rue de Chanaleilles. — Pét. : M. PETIT Karl, S.A.S. STUDIOK. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur rue et jardin, remplacement de la véranda au R + 1 sur jardin, rénovation de la toiture de la maison de jardin, installation d'un caisson de climatisation dans le jardin, et végétalisation du mur mitoyen. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0219). — 20, avenue de La Motte-Picquet, 27, rue Duvivier. — Pét. : M. DE MANNEVILLE Loïc, CABINET D'IMMOBILIER FRANCLILIEN. — Ravalement de l'ensemble des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0220). — 154, rue de l'Université. — Pét. : M. BOUILLE Jean-François, LA MAÏF. — Ravalement de la façade sur rue et remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0221). — 62, rue Vaneau. — Pét. : Mme COURTOIS Véronique, CABINET COURTOIS. — Ravalement des façades sur cour, d'un pignon arrière en limite séparative, réfection de l'étanchéité de tous les balcons et consolidation des balcons aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages sur cour. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0222). — 16, rue Pérignon. — Pét. : M. DORDOR Edouard. — Création de trois châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0223). — Avenue de Breteuil. — Pét. : M. PHEULPIN Claude, EPIC EAU DE PARIS. — Installation d'une fontaine à eau. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0224). — 11, rue Cognacq-Jay. — Pét. : M. DELESALLE Laurent, S.A.S. LARBOULLET IMMOBILIER. — Arch. : CABINET JEAN-MICHEL CARDON ARCHITECTE, 98, rue Caulaincourt, 75018 PARIS. — Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse et ravalement des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0225). — 16, rue de Beaune, 38, rue de Verneuil. — Pét. : M. HERRAIZ Alberto, MESA MORFOSIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0226). — 88 au 88 B, rue de Sèvres, 2, place Léon-Paul Fargue, 56, boulevard des Invalides. — Pét. : M. de COETLOGON Guillaume, CABINET SAINT-GERMAIN. — Réfection des balcons côté rue. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0230). — 124, rue Saint-Dominique, 1, place du Général Gouraud, 45, avenue Rapp. — Pét. : Mme WONG Clara, 8 AOUT AU 124, RUE SAINT-DOMINIQUE. — Changement de destination d'un local d'habitation au 5<sup>e</sup> étage en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0231). — 145, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. DUFOSSE Cyril, S.A.S. SEVDALIS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0232). — 220, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. THIEULIN Wandrille, LACOSTE & THIEULIN. — Modification de l'entrée de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0233). — Port des Invalides. — Pét. : Mme DUTHIL Stéphanie, S.A.R.L. COMPAGNIE DES BATOBUS. — Mise en place sur le quai d'Orsay du port des Invalides, d'un édicule de billetterie destiné aux navettes des BATOBUS. Surface créée : 6,20 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0234). — 74, rue de l'Université. — Pét. : M. ASTRUP Pierre, CABINET HENRAT ET GARIN. — Installation d'un ascenseur dans le bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0235). — 210 au 212, boulevard Saint-Germain. — Pét. : Mme RUIMY Betty, S.A.R.L. ROYAL HERMITAGE BEDDING. — Modification de la devanture d'un magasin de literie. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0236). — 31, boulevard de la Tour-Maubourg. — Pét. : M. CAPRIANO Sébastien, S.A.R.L. IMMOBILIERE DU TRONCQ. — Modification de la devanture d'un local de bureaux avec pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0237). — 24, rue de l'Exposition, 7, rue du Gros Caillou. — Pét. : M. PERI, CABINET CHARPENTIER. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0238). — 38, avenue Charles Floquet, 4, avenue du Général Détrie. — Pét. : Mme DELABRE Maéva, S.A. FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PARIS. — Réfection des balcons sur la façade sur rue du 2<sup>e</sup> et du 6<sup>e</sup> étage ainsi que la remise en peinture des garde-corps. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0239). — 104, rue du Bac. — Pét. : Mme DUFOUR Isabelle, S.A.S. MATHILDE CREATION. — Modification de la devanture d'une boutique de décoration. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-P0276). — 108, boulevard Haussmann. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-P0277). — 29, rue La Boétie. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-P0278). — 3, rue Tronchet. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-P0279). — 69, avenue Franklin D. Roosevelt. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-P0280). — 21, rue de Liège. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0254). — 58, rue de Lisbonne, 12, rue Rembrandt. — Pét. : M. DUFOUR Bruno, S.A.R.L. LELAIDIER DUFOUR. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0255). — 22, cours Albert 1<sup>er</sup>. — Pét. : Mme CHARRIOT Emilie, S.A. SOCIETE BAYARD ALBERT 1<sup>er</sup>. — Transformation d'une fenêtre en porte à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0256). — 6 ND C/8, 5, avenue Vélasquez, 1S ND C/8. — Pét. : M. BESOMBES Laurent, SOCIETE CIVILE DES AUTEURS MULTIMEDIA. — Ravalement de la façade Est sur cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0258). — 15, rue Saint-Florentin. — Pét. : M. CIMADEVILLA Arnaud, S.A.R.L. CIMADEVILLA ARCHITECTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0259). — 92, rue de Miromesnil. — Pét. : Mme MARTIN Murielle. — Modification d'une menuiserie extérieure sur cour avec pose d'un garde-corps. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0260). — 21, rue Royale. — Pét. : M. DELOEIL Fabien, S.A. SUREVENIR ROYAL c/o SCAPRIM PM. — Ravalement de l'ensemble des façades, réfection complète de la couverture, et remplacement des fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0261). — 11, rue Beaujon, 47, avenue Hoche. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Arch. : CABINET BENOIT FERRE ARCHITECTE, 18, rue Molitor, 75016 PARIS. — Isolation thermique par l'extérieur de la courte située en face de l'entrée de service. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0262). — 36 au 40, rue de Saint-Petersbourg, 91 au 101, rue d'Amsterdam, 3, place de Clichy. — Pét. : M. HUMBERT Etienne, LAPEYRE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0263). — 49 au 51, avenue George V. — Pét. : M. DE VERDELON Jocelyn, S.C.I. 49:51 AVENUE GEORGE V. — Ravalement des murs pignons. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0264). — 30, rue La Boétie. — Pét. : E.U.R.L. CABINET BAUMGARTNER. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0265). — 74 au 76, rue du Rocher. — Pét. : S.A.R.L. S.P.T.E. — Réfection de l'étanchéité du balcon du 6<sup>e</sup> sur rue. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0266). — 86, rue de Miromesnil, 70, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. MARCHEBOUT Franck, SELECTIRENTE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un magasin de vente de fournitures de bureau. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0267). — 80, avenue Marceau, 37, rue Vernet. — Pét. : MESTRE Bruno, STE BNP PARIBAS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0268). — 36, avenue Matignon. — Pét. : M. FLEURY Alexandre, S.A.R.L. GALERIE ART MATIGNON. — Modification de la devanture d'une galerie d'art à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0269). — 26 au 32, rue François 1<sup>er</sup>, 5, impasse Bourdin. — Pét. : M. BEGUE Sébastien, S.N.C. FRANCSIFIRST S.N.C. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.



8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0270). — 4, avenue de Friedland. — Pét. : M. DE LA VAISSIERE Hugues, SYNDIC CABINET HUGUES DE LA VAISSIERE. — Réfection de la couverture versant rue et ravalement des deux murs pignons et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0271). — 15, rue Daru. — Pét. : M. DE LA VAISSIERE Hugues, SYNDIC CABINET HUGUES DE LA VAISSIERE. — Réfection partielle de la couverture, du mur pignon arrière et ravalement de la souche de cheminée. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0272). — Rue Laure Diebold. — Pét. : M. MATRAJA Joseph, SEMPARISEINE. — Construction d'un local d'entretien pour la D.E.V.E. et d'un sanitaire public, installation d'une clôture avec portail et portillons autour du square, végétalisation des façades des édicules et réaménagement des espaces verts. Surface créée : 18 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0273). — Avenue Matignon. — Pét. : M. PHEULPIN Claude, EPIC EAU DE PARIS. — Installation d'une fontaine à eau. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0274). — 2, rue de l'Arcade, 2 au 4, boulevard Malesherbes, 11, place de la Madeleine. — Pét. : M. VISCHEL Samy, S.A.S. MADELEINE PREMIER. — Pose de stores-bannes en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0275). — 18, rue de Marignan. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0281). — 4, rue de Constantinople, 61, rue de Miromesnil, 1, rue de Naples. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, FREE MOBILE. — Installation d'antennes de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0282). — 57, rue Pierre Charron. — Pét. : M. BENNADJA Youcef, S.A.S. MYRIAM K PARIS. — Pose d'un anneaux d'attache pour chien sur la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0283). — 57, rue Pierre Charron. — Pét. : M. BENNADJA Youcef, S.A.S. MYRIAM K PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0284). — 44, rue de Berri. — Pét. : M. CHARRIER Lucien, S.A.S. BERRI. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0285). — 20, rue Lord Byron, 6 au 6 B, rue Arsène Houssaye, 41, avenue de Friedland. — Pét. : M. HURSTEL Jean-Edern, S.A.S.U. EDERN. — Modification de la devanture d'un restaurant avec dépose des stores. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0286). — 12 au 16, rue Washington, 5 au 5 B, rue de Berri. — Pét. : Mme GUINET Sylvie, S.A.S. CELLNEX FRANCE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture-terrasse sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0287). — 24, rue François I<sup>er</sup>. — Pét. : M. MENARIN Diego, S.A. CELINE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0288). — 14, rue d'Edimbourg. — Pét. : Mme CARPENTIER Brigitte, SOCIETE DE GERANCE DE PASSY. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0289). — 8, rue Lord Byron, 3 au 5, rue Balzac. — Pét. : S.A.R.L. ATELIER 11. — Réfection des étanchéités des toitures-terrasses d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0290). — 19, rue de Saint-Petersbourg. — Pét. : Mme ABRIBAT Christine, S.A.S. ORALIA – CAZALIERES. — Arch. : Mme LEPISSIER Béatrice, 10, passage du Plateau, 75019 PARIS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-P0260). — 1, rue Bourdaloue. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-P0261). — 14, place du Havre. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-P0262). — 62, boulevard Haussmann. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-P0263). — 41, boulevard Haussmann. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0243). — 42, rue des Martyrs. — Pét. : M. SERENI Cristiano, S.A.R.L. LEVEL LIP. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0244). — 30 au 32, rue Milton, 1 au 9, cité Fénelon. — Pét. : M. POIDTAZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'antennes de radiotéléphonie en toiture. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0246). — 11, rue Rodier. — Pét. : Mme PACAUD Elodie. — Changement de destination partiel d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue et cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0247). — 20, rue de Rochechouart. — Pét. : M. LAROPPE Jean-Luc. — Modification des menuiseries extérieures d'un commerce sur cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0248). — 8, rue Pétrelle. — Pét. : M. GIRARDOT Pascal, ASSOCIATION IMMOBILIERE ROCROY PETRELLE. — Remplacement des menuiseries extérieures sur cour d'un groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0249). — 20 au 20 B, rue La Fayette, 8, rue Pillet-Will, 11, rue Pillet-Will. — Pét. : M. MARQUES Arsène, LAFITTE PIERREc/o CILOGER – SCP. — Réhabilitation d'un immeuble de bureau avec ravalement des façades sur rues, création de trémies et pose d'un ascenseur. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0250). — 7, rue Duperré. — Pét. : Mme DE MAIGRET Caroline. — Création de fenêtres de toit sur les brisis sur cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0251). — 30, rue Le Peletier, 24, rue de Provence. — Pét. : M. CEMOUNY Sébastien, S.A. ALLIANZ IARD. — Changement de destination de commerce en bureau au 3<sup>e</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0252). — 18, rue Condorcet. — Pét. : M. LE QUELLENEC Erwann, S.A.R.L. LE BARBE A PAPA. — Installation d'un store-banne en devanture d'un bar. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0253). — 17, rue Moncey. — Pét. : M. FERNANDES Jacinto, S.A.S. JFR. — Ravalement de la façade sur cour et des deux murs pignons. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0254). — 41, rue Godot de Mauroy. — Pét. : Mme BOURBON Florence, CABINET SIA. — Ravalement de la façade sur rue et des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.



9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0255). — 54, rue La Fayette. — Pét. : M. TASSOUMIAN Bruno, S.A.R.L. OPTIMO GESTION. — Ravalement des façades sur rue, cour et courette. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0256). — 10, rue Mayran. — Pét. : Mme PLANCHOU Nisuria, S.A.S. W & N. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0257). — 58, rue de Dunkerque. — Pét. : Mme DE VILLELE Marie-Hélène, DE VILLELE. — Ravalement de la façade côté cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0258). — 5 au 7, avenue de Provence. — Pét. : M. MOUGIN Frédéric, S.C.I. CRE PROVENCE. — Changement de destination d'un immeuble d'habitation en locaux de bureau. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0259). — 35, rue Saint-Georges. — Pét. : S.N.C. ORIOL PHILIPPE. — Remplacement de deux fenêtres à R + 6 sur rue. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0264). — 62, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : Mme BENALI, SCS CABINET LANGLOIS. — Ravalement partiel de la façade sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0265). — 2 au 4, rue Clauzel, 35, rue des Martyrs. — Pét. : M. BARDON Benoît, S.A.S. LA MERINGAIE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une pâtisserie. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0266). — 48, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : M. BITTON Tom. — Remplacement de la devanture d'un restaurant en bois par une vitrée. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0267). — 21, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. BONNEL Thomas. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0268). — 183 B, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. VANHEERSWYGHELS Laurent, S.A.S. ENTREPRISE JEAN BAGNIS. — Arch. : S.A.R.L. BERNADAC – TOURNOUX, 53, rue Sainte-Anne, 75002 PARIS. — Ravalement des façades sur cour du bâtiment A. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0269). — 40, rue de Dunkerque, 167, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : Mme LIU Mao Mao, S.A.R.L. BEAUTYME. — Modification de la devanture d'un centre de beauté. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0270). — 52 B au 54, boulevard Haussmann, 2 au 4, rue Charras, 99, rue de Provence. — Pét. : M. FRIES Olivier, ZARA FRANCE. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0271). — 38 au 46, boulevard Haussmann, 2 au 12, rue de Mogador, 77 au 79, rue de Provence. — Pét. : M. HOUZE Philippe, S.A. SAGL. — Rénovation de la verrière. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0264). — 31, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : Mme SHAO Yajie, S.A.R.L. YD COIFFURE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0265). — 2, rue Pierre Dupont. — Pét. : M. EBERT Nils. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0266). — 7 au 9, rue de Nancy. — Pét. : Mme ESTEVE Jimena. — Création d'une terrasse en toiture côté cour. Surface supprimée : 3 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0267). — 3, boulevard de la Villette. — Pét. : M. DELUC Matthieu. — Création d'une fenêtre au 2<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0268). — 23, rue de l'Aqueduc. — Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'entrée pour mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0269). — 156, boulevard de Magenta. — Pét. : Mme DUBERN Marie. — Fermeture d'une trémie en vue d'extension d'un appartement au 3<sup>e</sup> étage sur cour. Surface créée : 4,90 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0270). — 156, boulevard de Magenta. — Pét. : M. HANNEBICQUE Emmanuel. — Fermeture d'une trémie en vue d'extension d'un appartement au 4<sup>e</sup> étage sur cour. Surface créée : 4,80 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0271). — 156, boulevard de Magenta. — Pét. : Mme BERGEAUD Claire, S.C.I. IMAGENTA. — Fermeture d'une trémie au 2<sup>e</sup> étage d'un local d'habitation sur cour. Surface créée : 4,80 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0272). — 8, rue Pierre Dupont, 7, passage Delessert. — Pét. : M. SCANVIC Frédéric. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages sur rue et cour (un logement créé). — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0273). — 6, rue Léon Jouhaux. — Pét. : M. CAMPA SOARET Ramiro, RS DECOR PLUS. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0274). — 62, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : Mme DUBOIS-BERMAND Jeanne. — Changement de destination d'un local d'artisanat à rez-de-chaussée sur cour en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0275). — 41, rue de l'Echiquier. — Pét. : M. URUDY Nicolas, S.A.R.L. EUROPE GESTION. — Ravalement des façades sur deux courettes et de trois murs pignons. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0276). — 29, rue d'Enghien. — Pét. : M. SEBAGH Laurent, S.C.I. SHEFFA. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0277). — 248, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. PARENT Jean-François, JEAN-FRANÇOIS PARENT. — Modification de la devanture d'une clinique vétérinaire. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0278). — 209, rue La Fayette. — Pét. : M. LAPLANE Philippe, S.A. ORANGE UPR IDF. — Implantation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0279). — 22, avenue Claude Vellefaux. — Pét. : M. GUIBERT Georges. — Création de quatorze châssis de toit versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0280). — 40, rue d'Hauteville. — Pét. : M. SULSKI Pascal, c/o NEXITY GIP RICHARDIERE. — Ravalement partiel de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0281). — 21, rue de Rocroy. — Pét. : M. THIOLY Stéphane, S.C.I. TEP. — Modification des devantures sur rue et cour, rénovation du sol de la cour, remplacement de 3 châssis de toit et création d'un châssis toit supplémentaire pour un commerce. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0282). — 64, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0283). — 5, cour des Petites Ecuries. — Pét. : M. GUALANO Hervé, S.A.R.L. MARTINE A LA MER. — Pose de 2 stores en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0284). — 65, boulevard de la Villette, 27, rue Vicq d'Azir. — Pét. : M. YADEL Farid, S.A.R.L. NATHAN ET HUGO. — Modification de la devanture d'un restaurant avec changement de stores. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0285). — 4, rue des Petits Hôtels. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.R.L. MATHIAUD BRITO. — Ravalement de la courette. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0286). — 9 T, rue Lucien Sampaix, 29 B, boulevard de Magenta. — Pét. : M. TOURNIER Louis, S.A.R.L. CABINET VERNEUIL LILLE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0287). — 27, rue d'Enghien. — Pét. : M. VALENTE Patrick, SOCATÉB. — Ravalement des pignons en limite séparative sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0288). — 86, rue de Maubeuge, 30, rue de Belzunce. — Pét. : CABINET CLEMENT TOURON. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0289). — 14, rue de l'Echiquier. — Pét. : M. DELAETER Aurélien. — Création de 6 châssis de toit et remplacement des fenêtres sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0290). — 146, boulevard de Magenta. — Pét. : M. DROUIN Gaelig, S.A.S. MEILLANT & BOURDELEAU. — Ravalement des façades sur 2<sup>e</sup> cour, et réfection de la couverture sur 2<sup>e</sup> cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0291). — 94, rue de Maubeuge. — Pét. : Mme ROUX Marie-Emmanuelle, CABINET HABRIAL, BAUER ET ASSOCIES. — Réfection de la couverture versant cour du bâtiment rue. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0292). — 52, rue d'Enghien. — Pét. : M. TARAVELLA Matthieu, S.A.S. LOCUS INVESTISSEMENT. — Ravalement des façades avec révision de la couverture. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0363). — 8, boulevard des Filles du Calvaire. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0339). — 22, rue Titon. — Pét. : M. PORCHER Aurélien, S.A.R.L. CRAFT ARCHITECTES. — Remise en peinture d'une devanture d'un cabinet d'architecture. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0340). — 23, rue Oberkampf. — Pét. : Mme KARVEILLANT Paula, S.A.S. SMITTEN FOOD. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0341). — 23, rue Oberkampf. — Pét. : Mme KARVEILLANT Paula, S.A.S. SMITTEN FOOD. — Création d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0342). — 8 au 10, cité des Trois Bornes. — Pét. : M. DAVID Israël, S.C.I. 8/10 CITE DES 3 BORNES. — Ravalement de l'ensemble des façades et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0343). — 2, passage Josset, 36 au 38, rue de Charonne, 1, passage Saint-Antoine. — Pét. : M. RAYNAL Nicolas. — Création d'une terrasse en toiture suite à une démolition partielle. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0344). — 147 B, rue du Chemin Vert. — Pét. : M. ROBBIANI Luc, S.A.R.L. SEPIE. — Ravalement du mur pignon droit. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0345). — 51, rue Sedaine. — Pét. : M. LEROUX Xavier, S.C.I. PARIS ECRIN. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0346). — 63, rue Sedaine. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement des façades côté cour. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0347). — 16, rue Oberkampf. — Pét. : M. GILBERTON Jean-Pierre, S.A.R.L. S G P I. — Ravalement des façades de la courette. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0348). — 8, rue Chevreul. — Pét. : Mme MACHADO Karine, CABINET ORALIA LESCALLIER. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0349). — 106, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. HEMMERDINGER Julien. — Changement de destination d'un commerce en local d'habitation au 2<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0350). — 7, rue du Pasteur Wagner. — Pét. : M. BOUILLON Pierre, S.A.R.L. RPPB. — Installation de deux pièges à sons pour prise et rejet d'air d'équipement de chauffage et climatisation. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0351). — 73, rue Léon Frot. — Pét. : Mme TRAN PHUONG Hoa. — Remise en peinture de la devanture d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0352). — 59, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. DE ROQUEFEUIL Arnaud, SYNDIC INDIVISION ROQUEFEUIL. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0353). — 10, allée Verte, 11, rue Gaby Sylvia, 53 au 57, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. ZAKINE Frédéric. — Aménagement d'une toiture-terrasse avec création d'une véranda d'accès et pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0354). — 173, boulevard Voltaire. — Pét. : BNP PARIBAS. — Réfection de la rampe d'accès pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0355). — 20, rue Daval, 15, rue de la Roquette. — Pét. : M. LIU Shide, S.A.R.L. LAMIAN DAVAL. — Modification de la devanture d'un restaurant avec changement de la toile du store. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0356). — 126, avenue de la République. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0357). — 7 au 9, rue de Charonne. — Pét. : Mme HAEGEL Florence. — Création d'un châssis de toit sur le petit bâtiment de R + 1 sur cour. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0358). — 21, rue de Charonne. — Pét. : M. GASPARELLI Antonio, S.A.R.L. SEB. — Ravalement sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0359). — 132 B au 142 Z, rue de Charonne. — Pét. : M. BUFFIN Pierre, S.A.S. BUF COMPAGNIE. — Modification d'une menuiserie extérieure avec pose d'une grille de ventilation au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0360). — 9, rue de la Main d'Or. — Pét. : M. MENDJEL Christophe, STE BASTILLE AU CŒUR. — Changement de destination d'un local d'habitation en hébergement hôtelier au 5<sup>e</sup> étage sur rue. Surface créée : 31,27. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0361). — 13, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. AYVERDI Mahmut, S.A.S. MITRO ZORAN. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0362). — 76 au 80, rue Léon Frot, 16 au 18, rue Mercœur, 1 au 5, rue La Vacquerie. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, S.A.S. LOCAPOSTE. — Aménagement d'une rampe PMR. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0364). — Place Mireille Havet. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0365). — 33, rue Oberkampf, 43, boulevard Voltaire. — Pét. : M. TASSOUMIAN Bruno, S.A.R.L. CABINET OPTIMMO GESTION. — Ravalement des façades des deux courettes. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0366). — 202, boulevard Voltaire. — Pét. : M. ROUFFET Frédéric, S.A.S. ROUFFET. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0367). — 55, avenue de la République, 95, rue Saint-Maur. — Pét. : M. DELAHAYE Serge. — Création d'une baie en pavés de verre au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0368). — 63 au 69, rue de Montreuil, 21 au 25, rue des Boulets. — Pét. : M. JOUANNEAU Jean-Michel, S.A. FRANPRIX LYMER. — Modification de la devanture et remplacement de la toile des stores d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0369). — 113, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. THIEULIN Wandrille, LACOSTE & THIEULIN. — Ravalement du mur pignon, des façades sur cour et réfection complète de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0370). — 21, rue de Malte. — Pét. : M. THOMAS Patrick, S.A.S. CABINET ECBE. — Ravalement des façades sur cour et du mur mitoyen. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0371). — 22, rue Jules Verne. — Pét. : Mme MICHON Dominique. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue et cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0372). — 140 au 142, rue Oberkampf. — Pét. : M. MALENFANT Stéphane. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0373). — 8, rue Neuve des Boulets. — Pét. : Mme GARROUSTE. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0227). — 17, rue de l'Aubrac. — Pét. : Mme BOUVIALA Fabienne, S.A.S. F.C.B.M. — Modification de la devanture d'un salon événementiel. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0228). — 108 au 114, rue de Bercy, 1 au 7, rue Henri Desgrange. — Pét. : ELOGIE-SIEMP. — Pose de 11 conteneurs poubelles dans la cour. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0229). — 7, rue Saint-Nicolas. — Pét. : M. SPINOZA Antonio, S.A.R.L. SEVERO BASTILLE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0230). — 54, rue François Truffaut. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, S.E.M. ELOGIE-SIEMP. — Pose de trois bornes anti-stationnement en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0231). — 27, passage Raguinot. — Pét. : Mme QUEMERE Véronique, ICF HABITAT LA SABLIERE. — Coupe de trois bouleaux et plantation en lieu et place de trois arbres de type Betula « Princesse Sturdza ». — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0232). — 266, avenue Daumesnil. — Pét. : S.A.S. SPEBI. — Ravalement des façades sur rue et cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0233). — 9 au 11, place Lachambeaudie. — Pét. : M. FOUILLARD François, S.A.S.U. FONCIERE VESTA. — Réfection d'une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0234). — 5, rue Crozatier. — Pét. : Mme CAILLET Aude, ABEGE PATRIMOINE. — Réfection du balcon au 2<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0235). — 11 au 13, rue Gossec. — Pét. : M. LOYER Thierry, CABINET LOYER. — Arch. : M. BAUDON Olivier, 178, rue de Javel, 75015 PARIS. — Ravalement des façades sur la cour mitoyenne du 9 de la rue ainsi que sur la cour en fond de parcelle, et réfection de la toiture versant cour du fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0236). — 18, avenue Daumesnil. — Pét. : M. GAULLIER Antoine. — Changement de destination partiel de locaux commerciaux aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages du bâtiment arrière en locaux d'habitation (2 logements créés). — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0237). — 19, rue Crozatier. — Pét. : M. DESPRAIRIES Antonin. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0238). — 194, avenue Daumesnil, 13, rue Tourneux. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0239). — 22 au 30, rue Erard, 23 au 35, rue du Colonel Rozanoff, 1 au 9, rue Eugénie Eboué. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, OPH PARIS HABITAT. — Ravalement des façades sur rue, réfection de la couverture avec pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0240). — 32, rue de Lyon. — Pét. : M. GASPARELLI Antonio, S.A.R.L. SEB. — Ravalement sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0241). — 37 au 117, rue de Reuilly, 1 au 9, cour Saint-Eloi, 7 au 39, rue de la Gare de Reuilly. — Pét. : KGS PRESTIGE. — Réfection des balcons sur rue. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0242). — 52, avenue Daumesnil. — Pét. : M. MARCOU-REBILLARD Vincent, S.A.R.L. SURFACES GESTION. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0243). — 27, rue Louis Braille. — Pét. : M. DE CASTRO Arnaldo, S.A.S. GOSSELIN. — Réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0244). — Port de la Râpée. — Pét. : M. GONCALVES Francisco, S.A.S. GAC. — Pose d'une terrasse ouverte saisonnière pour une péniche. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0245). — 20, rue du Charolais. — Pét. : M. PADOVA Yann. — Changement de destination d'un local d'artisanat à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0246). — 10 au 12, rue Jules Pichard, 33, rue des Meuniers. — Pét. : Mme GAÏARDO Laurence, CABINET MILLON SAINT-LAMBERT. — Remplacement d'une porte de parking. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0247). — 9, rue Elie Faure. — Pét. : M. MOLESIN Simon, S.A. R.I.V.P. — Modification d'une porte sur rue. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0248). — 41, rue Claude Decaen. — Pét. : M. TRAORE Kalifa, S.A.S. COGE8 CO. — Modification de la devanture d'un bar restaurant. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0249). — 6, rue du Rendez-Vous. — Pét. : M. GUILLAUME Franck. — Création de deux châssis de toit versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0250). — 11, rue Dubrunfaut. — Pét. : M. SOAVI Jean-Philippe, S.A.S.U. 0' GHJUVANNI. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose d'un store pour l'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0251). — 26, rue de la Voûte. — Pét. : M. GALTIER Sylvain, S.A.S. SARRADE ET GALTIER. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0252). — 40 au 44, rue du Charolais, 2 au 10, square Eugène Hatton, 124 au 128 B, avenue Daumesnil. — Pét. : Mme BLADOU Agnès, ASSOCIATION FONDATION DE MADAME JULES LEBAUDY. — Création d'un patio en toiture et modification de la façade au rez-de-chaussée sur cour. Surface supprimée : 15,30 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0253). — 85, boulevard Sout. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravèlement de la contre-façade sur cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-P0234). — 1, boulevard de l'Hôpital. — Pét. : S.A. RATP. — Modification du dispositif de porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0222). — 153, rue du Chevaleret, 1, rue Duchefdelaville. — Pét. : M. NGO VAN Philippe. — Changement au 1<sup>er</sup> étage, donnant sur rue, de 4 fenêtres et dépose des volets d'un appartement. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0223). — 19, passage Vallet, 15, avenue Stephen Pichon. — Pét. : M. CHICHEPORTICHE Georges, S.C.I. GMC STEPHEN PICHON. — Réhabilitation d'un hôtel de tourisme avec création d'un accès, d'une trémie d'ascenseur, d'une terrasse au 1<sup>er</sup> étage après dépose de la

verrière sur cour, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, et ravèlement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0224). — 83, boulevard Saint-Marcel. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, S.A.S. NUANCE 3. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0225). — 106, boulevard Auguste Blanqui. — Pét. : M. SOUCHARD Frank, S.A. SNI. — Abattage et replantation d'arbres et pose de grilles autour de l'aire de jeux. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0226). — 2, rue de Pouy, 9, rue de la Butte aux Cailles. — Pét. : Mme MAUGENDRE Brigitte Rose Marie. — Ravèlement des façades sur rue et cour, réfection de la couverture avec création de châssis de toit et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0227). — 4 au 4 B, rue Simonet, 4, rue Jean-Marie Jégo. — Pét. : M. DUONG Duc Chinh, S.A.R.L. BỒ DINH. — Modification de la devanture d'un commerce avec changement des menuiseries et installation de grilles de ventilation en façade. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0228). — 138, rue de Tolbiac. — Pét. : Mme LAWOGNI Nancy, CABINET JOURDAN. — Réfection partielle de la corniche au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0229). — 2, rue de Julienne, 52, rue Pascal. — Pét. : M. PAILLER Sébastien, S.A.R.L. BTI RAVALEMENT. — Ravèlement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0230). — 149, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0231). — 2 au 24, port de la Gare, 90, quai de la Gare, 6, quai François Mauriac. — Pét. : M. CLOUZEAU Vincent, S.A.S. LA TERRASSE OSPREY. — Installation de deux modules destinés à un bar sur le quai. Surface créée : 18 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0232). — 16 au 18, place Jeanne d'Arc. — Pét. : M. CHAILAN Patrick, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire avec réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0233). — 2, rue Tagore. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – SLA 5-13. — Création d'une colonne d'ascenseur dans une courette. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0235). — 10, rue du Père Guérin. — Pét. : CABINET IFNOR S.C.I. DU 10, RUE DU PERE GUERIN. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0236). — 70 au 78, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : M. MOLESIN Simon, R.I.V.P. — Modification de la devanture d'un restaurant pour mise aux normes d'accessibilité. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0237). — 71 au 77, rue Dunois. — Pét. : M. MOLESIN Simon, R.I.V.P. — Modification de la devanture d'un restaurant pour mise aux normes d'accessibilité. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0278). — 3, place Denfert-Rochereau. — Pét. : M. LE MORVAN Nicolas, ETABLISSEMENT PUBLIC RATP. — Installation de bacs et de mobiliers pour des végétaux devant le parvis de la gare de Denfert-Rochereau. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0246). — 44, rue Rémy Dumoncel, 51, rue du Couédic. — Pét. : M. FORSE MICHEL. — Création d'une terrasse et d'une plateforme élévatrice au 1<sup>er</sup> étage sur cour avec remplacement d'une fenêtre et transformation de 2 fenêtres en portes-fenêtres et ravalement partiel de la façade. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0247). — 18, rue Maison Dieu. — Pét. : M. HAMOUDI Farid. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0248). — 6, rue Rémy Dumoncel. — Pét. : Mme ROCH FONTES Julie. — Modification de la devanture et dépose du store-banne d'un local à usage de bureau. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0249). — 106, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. ROBIANI Luc, S.A.R.L. SEPIE. — Ravalement des façades sur cour et courette. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0250). — 18 B, rue Bardinnet, 27 au 27 B, rue de l'Abbé Carton. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0251). — 164, rue du Château, 58, rue Maurice Ripoche. — Pét. : M. REQUENA Franck, S.A.R.L. CALL'IMMO. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0252). — 46, rue de la Santé. — Pét. : M. SANCHEZ Angel, S.A.S. BLANCHE. — Réfection du balcon au dernier étage de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0253). — 34, avenue Jean Moulin. — Pét. : M. FERREIRA François, S.A.S. BATTECH. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0254). — 46, rue Rémy Dumoncel. — Pét. : Mme LUC Virginie. — Transformation d'un garage en habitation au rez-de-chaussée sur cour et changement de destination d'un local de bureau en habitation (1 logement créé). Surface créée : 13,80 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0255). — 188, avenue du Maine, 1, rue de la Sablière. — Pét. : M. BERTHIER Jean-Michel, CREDIT DU NORD ILE DE FRANCE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire avec réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0256). — 43, rue de la Gaîté. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Arch. : S.A.R.L. FENDLER SEEMULLER ARCHITECTES, 84, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Ravalement de la contre-façade sur la cour en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0257). — 27 au 29, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. BERTRAND, S.A.R.L. SOGEPRIM GESTION. — Arch. : M. CŒURET Michel, 82, rue Félix Faure, 92700 COLOMBES. — Ravalement des façades sur l'avenue. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0258). — 45, rue Daguerre. — Pét. : M. LU Lizhen, LA CAPANNA. — Pose d'un store-banne en devanture d'un traiteur. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0259). — 62, rue Daguerre. — Pét. : S.A.S. E.S.P.R. — Ravalement de l'ensemble des façades et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0260). — 60 au 62, rue Boissonnade, 253 au 255, boulevard Raspail. — Pét. : Mme SEEBUS épouse VASSEUR Maria Bernadette. — Changement de destination d'une habitation en hébergement hôtelier au 9<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0261). — 108, rue du Château, 46 A, rue Raymond Losserand. — Pét. : Mme FONTAINE Marie-Odile. — Modification des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur terrasse. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0262). — 12, rue de la Gaîté. — Pét. : Mme PORTMANN Nathalie, ORALIA PIERRE ET GESTION. — Ravalement des façades de deux courettes. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0263). — 188, rue du Château, 34, rue Maurice Ripoche. — Pét. : M. HEFTLER Vincent, S.A.S. COTRAGI. — Arch. : S.A.R.L. UN ATELIER DANS LA VILLE, 14, rue de la Poste, 94250 GENTILLY. — Ravalement de la façade sur la rue Maurice Ripoche ainsi que du pignon droit en retour, et ravalement de la courette. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0264). — 33, rue de la Gaîté. — Pét. : M. DE KERSAINT, CABINET LESIEUR. — Ravalement des façades et pignons sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0265). — 5, villa Duthy. — Pét. : M. CLAPEAU Olivier. — Réhabilitation d'une maison individuelle. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0266). — 37, rue de Plaisance. — Pét. : M. LAMBERT Maurice. — Réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0267). — 32, rue de l'Abbé Carton. — Pét. : Mme EVANGELISTI Elisabeth. — Ravalement du mur pignon et de la façade arrière sur cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0268). — 62, rue Daguerre. — Pét. : M. VANDEWEGHE Eric, S.A.R.L. CLV COUVERTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0269). — 59 au 61 B, rue Pernety. — Pét. : M. BRIAUD Philippe, S.C.I. LA CHARLOTIERE 49792416700024. — Ouverture d'un baie vitrée donnant sur une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0272). — Rue Raymond Losserand. — Pét. : Mme CAPPE Magalie, VILLE DE PARIS. — Aménagement paysager à l'angle des voies des rues Raymond Losserand et Vercingétorix. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0273). — 8, rue Baillou. — Pét. : Mme LHOPITALIER Monique, S.A.R.L. CABINET BIGRET. — Ravalement de l'ensemble des façades et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0274). — 3, rue Paul Fort. — Pét. : M. VALENTE Patrick, S.A. SOCATEB. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0275). — 14, rue Vandamme. — Pét. : M. COLLIN Frédéric, S.A.S. PHARMABOIS. — Réfection ponctuelle en façade sur courette borgne suite à la reprise des solivages et pans de bois. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0276). — 54, rue des Plantes, 1, rue Baillou. — Pét. : M. VALETTE Jean-Pierre, SOCIETE AUBERTIN. — Réfection des sous-faces et de l'étanchéité des balcons sur rue. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0277). — 199 au 201, boulevard Brune. — Pét. : Mme DESPIRY Isabelle, SERIM. — Ravalement et isolation thermique par l'extérieur de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0279). — 18, rue Liancourt, 20, rue Danville. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0315). — 111, rue Cambronne. — Pét. : Mme MESMOUDI Zoulikha, S.A.R.L. CLEOPATRE LE BAR A SOURCILS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0316). — 118, rue du Théâtre, 56, rue du Commerce. — Pét. : M. VITAL Laurent, S.A.R.L. LBV DIFFUSION. — Modification de la devanture et remplacement de la toile de store d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0317). — 67, rue Balard. — Pét. : M. LORIA Serge, S.A.S. SARGEL. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0318). — 7, rue Edmond Guillout, 47, boulevard Pasteur. — Pét. : M. HAUPAIS Julian, S.A.R.L. UNION COMMERCIALE IMMOBILIERE. — Arch. : S.A.S. CROUE & LANDAZ, 17, rue Victor Duruy, 75015 PARIS. — Ravalement du pignon en limite séparative du 49, boulevard Pasteur, ravalement de la tête de mur donnant sur la cour limitrophe du 5, rue Edmond Guillout, et réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0319). — 168 au 168 B, rue de la Convention. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, S.A.S. NUANCE 3. — Arch. : CABINET IGOR FERNANDEZ, 72, boulevard de la Villette, 75019 PARIS. — Ravalement de la contre-façade sur cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0321). — 53, rue des Cévennes. — Pét. : M. GREGORI Ricardo, S.A.R.L. PBS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0322). — 76, rue Vasco de Gama. — Pét. : M. GORRET Laurent, S.A.R.L. AUX PLAISIR DE VASCO. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0323). — 3, villa Juge. — Pét. : M. DANI Christian. — Création de 4 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0324). — 68 au 80, rue Cambronne, 1 au 19, rue Robert Fleury, 89 au 107, rue Mademoiselle. — Pét. : Mme DE GUERRY Florence, S.A.R.L. JARDIN PAMPLEMOUSSE. — Pose d'un store en devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0325). — 1, rue Charles Lecocq, 123, rue de la Croix Nivert. — Pét. : M. ROUILLAC Nicolas. — Ouverture d'une fenêtre sur un mur pignon. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0326). — 22, avenue du Maine. — Pét. : Mme KROMMENACKER Mélanie, S.A.R.L. HÔTEL TRIANON IBIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0327). — 45, rue Brancion. — Pét. : M. GRASSO Guillaume, S.A.S.U. IMPERO GRASSO. — Pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0329). — 31, rue Fondary, 33, rue Violet. — Pét. : M. SHARMA Manoj, JIP BAP. — Modification de la devanture d'un restaurant avec changement de stores. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0330). — 202, rue de la Convention. — Pét. : M. QUERTIER Benoît, PARIS HABITAT. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation au 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0331). — 127, rue de Javel. — Pét. : Mme FOUCAULT Marie-Christine, CABINET SECGL. — Réfection d'une couverture à rez-de-chaussée sur cour en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0332). — 74, rue Olivier de Serres. — Pét. : M. LONCHAMP Julien, S.A.R.L. CABINET PUSSET SERABIAN. — Ravalement des façades sur courettes et remplacement des menuiseries de la cage d'escalier. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0333). — 127 au 129, rue Castagnary. — Pét. : M. BENHAMOU Michaël, S.A.R.L. BASSIMMO. — Ravalement des façades sur rue et jardin. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0334). — 52, rue Vasco de Gama. — Pét. : Mme ROBERT-BOULINGUET Annick. — Pose de trois volets roulants au 3<sup>e</sup> étage sur rue d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0335). — 28, avenue de Suffren. — Pét. : M. BREGON Pierre, SYNDIC CABINET SAINT-AUBANE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0336). — 17, villa Santos-Dumont. — Pét. : M. GIR François. — Création d'une terrasse accessible et d'un escalier hélicoïdal rapportés sur la toiture, remplacement de la verrière, de l'ensemble des menuiseries et ravalement des façades d'une maison individuelle. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0337). — 142, rue du Théâtre. — Pét. : M. COIN Raphaël. — Agrandissement et ouverture de baies sur la façade cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0338). — 18 au 22, rue Lacordaire, 57 au 59, rue de la Convention, 135 au 137, rue Saint-Charles. — Pét. : M. GLEVEAU Laurent, ORALIA-LESCALLIER. — Ravalement de l'ensemble des façades et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0339). — 21, rue Fondary. — Pét. : M. PATAS Pierre, S.A. MAX Y RUBENS. — Changement de destination d'un commerce en habitation au rez-de-chaussée sur rue (un logement créée). — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0340). — 4, rue Nélaton. — Pét. : M. MUSTAKIM Rami. — Changement de destination d'un commerce au R - 1 sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0341). — 20, rue François Bonvin. — Pét. : M. DROUIN Gaelig, S.A.S. MEILLANT & BOURDELEAU. — Ravalement des façades et pignon sur cour du bâtiment cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0354). — 11 B, boulevard Delessert. — Pét. : Mme CORDEL Julie, S.A.R.L. CABINET MALVILLE IMM. — Ravalement des façades sur cour et murs pignons. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0355). — 18, rue Gustave Zédé. — Pét. : M. TIMSIT Patrick. — Création de quatre tabatières. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0356). — 36 au 38, rue Chardon-Lagache. — Pét. : Mme NOYELLE Anne. — Remplacement de fenêtres et modification de garde-corps au 3<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0357). — 3, rue de la Mission Marchand. — Pét. : M. KAKZOROWSKI Alexandre, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0358). — 5, rue du Général Roques. — Pét. : S.E.M. ELOGIE-SIEMP. — Modification de la devanture d'un concessionnaire automobile. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0359). — 3, rue de Chaillot. — Pét. : M. EVENAST Yann, BARATTE ET A. — Installation d'un dispositif de climatisation sur l'édicule de la machinerie d'ascenseur en toiture. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0360). — 2, rue de la Cure, 2 au 18, rue Serge Prokofiev, 58 au 64, avenue Mozart. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0361). — 29 au 33, rue Raynouard. — Pét. : S.C.I. GAN FONCIER. — Fermeture partielle du rez-de-chaussée sur cour, et ravalement du socle côté rue Marcel Proust. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0362). — 2 au 4, quai Saint-Exupéry, 162 au 166, boulevard Murat. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0363). — 22, hameau Boileau, 49 au 51, rue Erlanger, 49 au 55, rue Michel-Ange. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0364). — 126 au 130, rue de Longchamp. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0365). — 32 au 38, rue des Perchamps. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0366). — 74 au 82, quai Louis Blériot, 75 au 93, avenue de Versailles. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans la crèche municipale. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0367). — 6, place Rodin, 27 au 31, avenue Léopold II, 1 au 15, avenue Adrien Hébrard. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans la crèche municipale. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0368). — 10 au 16, rue des Bauches. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0369). — 25, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie. — Pét. : M. VALLETTE VIALARD Edouard. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier au 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0370). — 3, rue Paul Saunière. — Pét. : M. BENNOIN Claude, S.A.R.L. BENNOIN. — Isolation thermique par l'extérieur de deux murs pignons. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0371). — 2, rue Mony, 68 B, rue Spontini. — Pét. : M. ROCHELOIS Pierre, SOCIETE FONCIERE FRANÇOIS 1<sup>er</sup>. — Remplacement et modification des garde-corps sur la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0372). — 6, rue Adolphe Yvon, 5, boulevard Flandrin. — Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur jardin du bâtiment C et du pignon gauche. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0374). — 56, rue Nicolo. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, S.A.S. NUANCE 3. — Ravalement des façades des courettes. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0375). — 33 au 35 B, rue de la Pompe. — Pét. : S.N.C. NEWDNERA 17. — Transformation à rez-de-chaussée de fenêtres en porte donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0376). — 31, avenue du Square, 71, boulevard de Montmorency. — Pét. : M. Bruno DUVAL. — Ravalement des façades et création d'une porte d'accès piétons. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0377). — 6, rue d'Auteuil. — Pét. : M. AUBRY Alexandre, CABINET MAVILLE IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0378). — 14, rue Erlanger. — Pét. : M. THARIN Mathieu Francis. — Remplacement de toutes les menuiseries des baies donnant sur rue et sur cour d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0379). — 36, rue Vital. — Pét. : M. LE FRIEC, S.A.R.L. CABINET WARREN & ASSOCIES. — Ravalement sur la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0380). — 53 au 55, boulevard Suchet. — Pét. : E.U.R.L. CABINET BAUMGARTNER. — Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0381). — 1, quai Louis Blériot, 5, rue Maurice Bourdet. — Pét. : M. MARTIN DE LA BASTIDE Olivier. — Création d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0382). — 1, rue Serge Prokofiev. — Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'entrée pour mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0383). — 4, rue Serge Prokofiev. — Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'entrée pour mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0384). — 60, avenue Mozart. — Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'entrée pour mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0385). — 62, avenue Mozart. — Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'entrée pour mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0386). — 127, avenue Victor Hugo. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement et agrandissement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0387). — 78, avenue Mozart. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement et agrandissement d'un kiosque presse. Surface créée : 2,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0388). — 78 B, avenue Henri Martin. — Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0389). — 50, avenue Bugeaud. — Pét. : S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0390). — 120, avenue Kléber. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.



16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0391). — 61, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement d'un kiosque presse. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0392). — 118, avenue Victor Hugo. — Pét. : S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0393). — 1, rue Bois le Vent. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Remplacement et agrandissement d'un kiosque presse. Surface créée : 5,70 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0394). — 11, avenue du Président Wilson. — Pét. : VILLE DE PARIS – DCPA. — Abattage de quatre arbres au sein du jardin du Musée d'art moderne de la Ville de Paris. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0395). — 3, place Victor Hugo. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 3,90 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0396). — 3, rue Desbordes-Valmore, 73, rue de la Tour. — Pét. : M. GOELET. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0397). — 160 au 162, avenue de Versailles, 85 au 87, rue Chardon-Lagache. — Pét. : M. ROUSSEL Philippe, S.A. PICARD SURGELES. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce de produits surgelés. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0398). — 61 au 63, boulevard de Montmorency. — Pét. : Mme LERICHE Mathilde, S.A. AGENCE MOZART-ORALIA. — Arch. : Mme CRUETTE-QUERTINMONT Brigitte, 3, rue Antoine Coytel, 78000 VERSAILLES. — Ravèlement de la contre-façade sur le jardin. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0399). — 13, rue Cortambert. — Pét. : Mme MONTIEL Alexandra, VILLA LAFERRIERE. — Changement des menuiseries extérieures sur rue et cour au 3<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0400). — 13, rue Cortambert. — Pét. : Mme MONTIEL Alexandra, S.C.I. VILLA LAFERRIERE. — Remplacement d'une porte au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0401). — 57, boulevard Lannes. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0402). — 14, rue Nicolo. — Pét. : M. LEVY RUEFF Michel, S.A.S. GESTIMAD. — Ravèlement d'un mur pignon. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0403). — 47, rue Scheffer. — Pét. : M. PEREZ Arnaud, S.A.R.L. ZEN-D. — Remplacement des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0404). — 2, rue d'Andigné, 19 au 23, rue du Conseiller Collignon, 1 au 3, boulevard Emile Augier. — Pét. : Mme ELMALEK Déborah, S.A.S. FINILOR. — Rénovation de la devanture d'un magasin de vente de meubles avec installation d'une rampe PMR. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0405). — 66, rue Nicolo. — Pét. : Mme PREVOST GARNIER Agnès, SOCIETE DE GERANCE DE PASSY. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0406). — 19, rue Leroux. — Pét. : S.A.R.L. FENDLER SEEMULER ARCHITECTES. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0407). — 3, rue Léonard de Vinci. — Pét. : Mme SECULA FROON Sylvie. — Remplacement des menuiseries extérieures au 3<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0408). — 25, rue de l'Annonciation. — Pét. : M. BINSARD François, S.C.I. DU VILLAGE. — Extension au 1<sup>er</sup> étage sur terrasse côté cour d'un bâtiment de commerce de 3 étages. Surface créée : 17 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0409). — 85, avenue Raymond Poincaré. — Pét. : M. DE BASTOS, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravèlement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0410). — 1, square La Fontaine. — Pét. : M. DE BASTOS, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Réfection de l'étanchéité d'une terrasse au 7<sup>e</sup> étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0411). — 105, boulevard de Montmorency. — Pét. : M. JOSSERAND Dominique, BRED BANQUE POPULAIRE. — Modification de la devanture d'une banque. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0316). — 146, boulevard Pereire. — Pét. : Mme DUQUESNOY Laure, HOTEL LES RESIDENCES. — Remplacement de 4 menuiseries extérieures à rez-de-chaussée d'un hôtel de tourisme. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0317). — 59, rue des Epinettes. — Pét. : M. VINCENT Arnaud, SUPERPOSE STUDIO. — Réfection de la couverture et de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0318). — 77, rue Cardinet, 1, rue Daubigny. — Pét. : M. BRIAND Yann François. — Modification de l'accès au laboratoire de la boulangerie-pâtisserie côté rue Daubigny. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0319). — 5, place du Général Catroux. — Pét. : M. KAKZOROWSKI Alexandre, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravèlement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0320). — 31, rue de Saussure. — Pét. : M. DELCUZE Gauthier, CABINET A. DEGUELDRE P DEGUELDRE ET CIE. — Ravèlement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0321). — 67, avenue Niel. — Pét. : M. BRAGA Edouard, S.A.S. COUVERTURE GF. — Réfection de la toiture sur une toiture. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0322). — 26, rue de l'Arc de Triomphe. — Pét. : M. DUFOSSE Cyril, S.A.S. SEVDALIS. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0323). — 86, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : M. DUFOSSE Cyril, S.A.S. SEVDALIS. — Ravèlement de la façade sur rue et du pignon. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0324). — 14, avenue Paul Adam. — Pét. : M. VANTHOURET Sébastien, E.U.R.L. OPTICADOM 75. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin d'optique. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0325). — 11 B, rue Lemerrier. — Pét. : M. BENNOIN Claude, S.A.R.L. BENNOIN. — Ravèlement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0327). — 32, avenue Carnot. — Pét. : M. PERRIN-WALDEMER Arthur, S.A.R.L. CITYA TEISSIER-SABI. — Réfection d'un balcon au 2<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.



17° arr. (DP-075-117-18-V0328). — 15, rue Théodore de Banville. — Pét. : M. LE FELT Valéry, S.A. FRADELIZI. — Réfection du balcon au 6° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0329). — 3, rue Théodule Ribot. — Pét. : M. FERREIRA François, S.A.S. BATTECH. — Ravalement des façades des deux courettes. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0330). — 32 B, rue Mstislav Rostropovitch. — Pét. : M. BATTISTINI Thomas, NTT JOUR BATIGNOLLES. — Pose d'un store pour un restaurant. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0331). — 6, rue des Apennins. — Pét. : M. PAILLER Sébastien, S.A.R.L. BTI RAVALEMENT. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0332). — 4, rue Théodule Ribot. — Pét. : Mme ORS, S.A.S. GID. — Ravalement de la façade sur rue et des façades sur la courette. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0333). — 75, rue Pouchet. — Pét. : Mme VIDAL Amandine. — Remplacement d'une fenêtre au R + 4 sur cour. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0334). — 26, boulevard de Reims, 2 au 4, rue Raymond Pitet. — Pét. : M. BAGUENARD Nicolas, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SPV – SSOA. — Construction d'un édicule d'issue de secours du tunnel de Courcelles du Boulevard Périphérique extérieur Nord. Surface créée : 16 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0335). — 26, boulevard de Reims, 2 au 4, rue Raymond Pitet. — Pét. : M. BAGUENARD Nicolas, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SPV – SSOA. — Construction d'un édicule d'issue de secours du tunnel de Courcelles du Boulevard Périphérique intérieur Nord. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0336). — 226, rue de Courcelles, 3, rue Raymond Pitet. — Pét. : M. BAGUENARD Nicolas, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SPV – SSOA. — Construction d'un édicule d'issue de secours du tunnel de Courcelles du Boulevard Périphérique extérieur Sud. Surface créée : 17 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0337). — 36, boulevard de Reims. — Pét. : M. BAGUENARD Nicolas, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SPV – SSOA. — Construction d'un édicule d'issue de secours du tunnel de Courcelles du Boulevard Périphérique intérieur Sud. Surface créée : 11 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0338). — 86, avenue de Clichy. — Pét. : M. MOISANT Rudy, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITY FRANCE. — Modification de la devanture d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0339). — 20, rue Biot. — Pét. : M. BERRADJ Smail, S.A.R.L. VINGT BIOT. — Création d'un conduit d'extraction sur cour du R + 1 jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0340). — 11 B, rue Torricelli. — Pét. : M. PICOLLET Christophe, S.A.S. NERCO. — Modification de l'accès pour l'aménagement de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0341). — 59, rue Nollet. — Pét. : M. ABOU Sydney. — Remplacement et modification de la pente de la verrière sur cour. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0342). — 17, rue Jean-Baptiste Dumas. — Pét. : Mme JOLY Martine, S.A.S. SOCIETE HÔTELIERE PARIS OUEST. — Amélioration de la plateforme de la façade intérieure d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0343). — 21, rue Descombes. — Pét. : Mme LEROUX Dorothée, S.A.R.L. GESTION EUROPE. — Abattage d'un arbre sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0344). — 4, square Villaret de Joyeuse. — Pét. : M. BECHET Hugues, S.A.S. BECHET. — Ravalement des façades de la courette n° 2. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0346). — 24 au 26, rue Lebouteux, 34, rue de Lévis. — Pét. : M. FERRE Benoît. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0347). — 19, rue Biot. — Pét. : M. KAKZOROWSKI Alexandre, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0348). — 41, rue Lemercier. — Pét. : M. DOUAY Jean-François, S.A.S. ORALIA. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0349). — 72, boulevard des Batignolles. — Pét. : M. KAKZOROWSKI Alexandre, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0350). — 4, passage Boulay, 9, rue du Docteur Paul Brousse. — Pét. : M. DE CASTRO Arnaldo, S.A.S. GOSSELIN. — Réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0351). — 103, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : M. NOLLAN Laurent. — Extension d'une chambre de service en toiture-terrasse avec création d'une baie. Surface créée : 4 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0352). — 5, rue Juliette Lamber. — Pét. : Mme GRIGORIAN Gayane. — Création de 4 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0353). — 3, rue des Acacias. — Pét. : M. LUZI Jean-Baptiste, CABINET ROMPTEAUX-COGEFO. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0354). — 29, rue Bayen. — Pét. : M. BECHET Hugues, S.A.S. BECHET. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0355). — 17, rue Jacques Bingen. — Pét. : M. BOLZE Antoine, S.A.S. BOLZE & MOOGY. — Remplacement des stores-bannes d'un local du bureau. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0356). — 23, avenue de Clichy. — Pét. : M. FERRE Benoît, BENOÎT FERRE. — Réfection de la toiture et des souches de cheminées d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0357). — 29, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : M. DE BASTOS, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0358). — 52, rue des Acacias. — Pét. : M. LE CLOAREC Arnaud, S.A.S. RCA. — Modification de la devanture d'une joaillerie. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0360). — 3, rue Lécluse. — Pét. : M. CASTAING Grégoire. — Création de trois châssis de toit, versant cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0361). — 44, rue de Tocqueville. — Pét. : M. BILLIERES Christophe, S.A.R.L. BILLIERES ARCHITECTE. — Ravalement des 3 façades sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-P0343). — 1, boulevard Ney. — Pét. : M. DA COSTA Freddy, EPIC SNCF MOBILITES 552049447. — Division d'une parcelle en deux lots. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0342). — 19, rue des Cloÿs. — Pét. : Mme VANDEMABEELE Michèle, S.C.I. V.D.A.G. IMMOBILIER. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0344). — 36, rue de Clignancourt. — Pét. : M. BOUSSAID Mouloud, S.A.S. AU PETIT MIGNON CAFE. — Modification de la devanture d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0345). — 26, villa Saint-Michel. — Pét. : M. VINCENT Arnaud, SUPERPOSE STUDIO. — Ravalement des façades sur courettes. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0346). — 13, rue Lamarck. — Pét. : M. LOMBARDIN Fabrice, S.E.M. R.I.V.P. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0347). — 48, rue Championnet. — Pét. : M. CHAVENTON François. — Changement de destination de locaux d'artisanat en habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0348). — 38, rue Durantin. — Pét. : M. KAKZOROWSKI Alexandre, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravalement de l'ensemble des façades et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0349). — 17, rue Joseph de Maistre. — Pét. : M. BOUVIER Christian. — Changement de destination d'un atelier en habitation situé en rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0350). — 36, rue Eugène Carrière. — Pét. : Mme SOUDRY Claire. — Remplacement des fenêtres en façade et celles de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0351). — 29, rue du Poteau. — Pét. : M. GASPARELLI Antonio, S.A.R.L. SEB. — Ravalement des courettes et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0352). — 27, rue Tholozé. — Pét. : M. GILBERTON Jean-Pierre, S.A.R.L. S G P I. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0353). — 36, rue des Abbesses. — Pét. : M. REPELIN Thibault, S.A.S. ONAPP. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0354). — 2 au 20, passage du Mont Cenis, 135 au 141, rue du Mont Cenis. — Pét. : Mme CAILLET Aude. — Changement de destination d'un local à usage de bureau à rez-de-jardin en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0355). — 35, rue du Poteau. — Pét. : M. BAUDELAIRE Eric. — Agrandissement de deux fenêtres existantes, remplacement de deux fenêtres par une baie vitrée avec garde-corps au 6<sup>e</sup> étage sur cour et création de deux verrières en toiture. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0356). — 51, rue Polonceau. — Pét. : Mme SIMPSON-SIEURIN Anna. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0357). — 28, rue de la Chapelle. — Pét. : M. FARAUD Charles-Egard. — Création de dix châssis de toit en façade sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0358). — 14, rue Houdon. — Pét. : S.A.S. GRAND MUSIQUE MANAGEMENT. — Modification de la devanture d'une boutique. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0359). — 12, rue Marcadet. — Pét. : M. VERRIER Marc, S.C.I. WBIMMO. — Modification d'un conduit de cheminée en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0360). — 58, rue Stephenson, 23 B, rue Doudeauville. — Pét. : M. THOMAS Patrick, S.A.S. CABINET ECBE. — Ravalement de l'ensemble des façades et réfection de la toiture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0361). — 70, boulevard de Rochechouart. — Pét. : S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0362). — 7, villa Saint-Michel. — Pét. : M. ONDICOLBERRY. — Création de quatre châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0363). — 266, rue Marcadet, 229, rue Championnet. — Pét. : Mme GELOT Elisabeth. — Changement de destination d'un local à usage de bureau à rez-de-chaussée sur rue et cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0364). — 44, rue des Trois Frères. — Pét. : M. LEBEGUE Franck, E.U.R.L. LEBEGUE COUVERTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0365). — 17, rue Angélique Compoint. — Pét. : M. LEBRUN Xavier, S.A.S. TDF. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0366). — 60 au 66, rue des Poissonniers, 35 au 41, rue Marcadet. — Pét. : M. RAYBAUT PERES Olivier, PARIS HABITAT. — Modification de la porte d'un commerce. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0367). — 3, rue Dancourt. — Pét. : M. KELLAH Ali, S.C.I. KELLAKH-DANCOURT. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0368). — 22, avenue Junot. — Pét. : Mme CHEMOUNY Nathalie. — Réfection de la couverture à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0369). — 19, rue Duc. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, S.C.I. BP MIXTE. — Installation d'un dispositif de ventilation et climatisation en toiture d'un bureau de poste. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0370). — 3, rue Houdon. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0371). — 42, rue de Clignancourt. — Pét. : M. LEBLET Jean-Luc, S.A.R.L. COUVERTURE PLOMBERIE TRADITIONNEL EST. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0372). — 36, rue Eugène Carrière. — Pét. : Mme PRION Marion. — Création d'une fenêtre de toit et agrandissement d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0373). — 2 au 50, cité Pilleux, 30, avenue de Saint-Ouen, 1 au 55, cité Pilleux. — Pét. : M. AMAND Sébastien. — Changement de destination d'un commerce en habitation au rez-de-chaussée sur cour (un logement créé). — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0374). — 80, rue Riquet. — Pét. : M. DUBOIS Guillaume, S.A.R.L. MES COPINES. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0375). — 77, rue Doudeauville. — Pét. : Mme DE NADAI Sarah. — Création d'une terrasse accessible. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0376). — 97 au 97 B, rue du Ruisseau, 77, rue Belliard. — Pét. : Mme PERRIN Jeanine. — Fermeture d'une loggia avec pose de 3 fenêtres au 3<sup>e</sup> étage sur rue. Surface créée : 8 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0377). — 11, rue Montcalm. — Pét. : S.A.R.L. DE ALMEIDA ANTONIO, S.A.S. CPL BATIMENT. — Réfection du balcon au 5<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0378). — 209 au 215, rue d'Aubervilliers, 5 au 15, boulevard Ney. — Pét. : M. MACHADO José, S.A. POINT P. — Changement de destination de surfaces de bureau et d'entrepôt en commerce. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0379). — 45, rue Marx Dormoy. — Pét. : M. CUVELIER Baptiste, BEAUFILS. — Ravalement des façades sur courrette. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0380). — 58, rue Philippe de Girard, 14 B, rue Pajol, 49 au 53, rue du Département. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0381). — 56 B, rue Ramey, 3 au 9, rue Ferdinand Flocon. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0382). — 12 au 18 Z, rue des Isles, 53 au 57 Z, rue de la Goutte d'Or. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0383). — 1 au 3, place Constantin Pecqueur. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0384). — 129 au 131, rue Belliard. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0385). — 1, rue Paul Abadie. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0386). — 5 au 7, rue Fauvet. — Pét. : Mme HALOT Astrid, CABINET PIERRE BERARD. — Ravalement de la façade sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0387). — 8, rue Burq. — Pét. : M. VALETTE Jean-Pierre, SOCIETE AUBERTIN. — Ravalement de la façade et des murs en limites séparatives sur cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0388). — 69, rue Championnet, 111, rue Duhesme. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0389). — 123 au 123 A, rue de Clignancourt. — Pét. : Mme AOUSTIN Catherine. — Modification de la devanture d'un local artisanal. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0390). — 8 au 12, rue des Amiraux, 7 au 15, rue Championnet, 43, rue Boinod. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0391). — 18 au 20, rue d'Oran, 43 Z au 49 B, rue Léon, 1 au 7, rue Pierre Budin. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0392). — 60 B au 62, rue Lepic, 45 au 47, rue Durantin. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0393). — 16, rue Coysevox, 146, rue Lamarck, 29, rue Joseph de Maistre. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres dans l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0394). — 12 au 16, rue Poulbot, 28, rue Gabrielle, 4, place Jean-Baptiste Clément. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0395). — 10 au 12, rue de Torcy. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0396). — 245 au 251, rue Marcadet. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans le jardin d'enfants. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0397). — 16, rue de l'Abreuvoir, 37 S au 45, rue Saint-Vincent. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans la crèche collective. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0398). — 2 au 12, rue des Fillettes, 16 au 26, rue Tristan Tzara, 2 au 12, rue de la Croix Moreau. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans la crèche collective. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0399). — 67, boulevard Ornano. — Pét. : M. PEROUSE Arnaud. — Surélévation d'un niveau d'un local d'habitation à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 18 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0400). — 12 au 22, rue Richomme. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans la crèche collective. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-P0206). — 8, avenue du Nouveau Conservatoire, 2 au 18, place de la Fontaine aux Lions, 2 au 32, galerie de la Villette. — Pét. : Mme VILLETTE Marie, EPIC EPPGHV. — Remplacement d'un poste de sécurité (guérite Sérurier). — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0187). — 2, allée Diane de Poitiers, 2 au 6, rue Jules Romains, 1, allée Diane de Poitiers. — Pét. : Mme LI Yi, S.A.S. SUPER STORE. — Modification de la

devanture, remplacement du store-banne et création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au 1<sup>er</sup> étage d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0188). — 34, rue Mathis. — Pét. : M. GERBAUX Pierre. — Changement de destination d'un commerce en habitation à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 18-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0189). — 66, rue Archereau. — Pét. : M. ROUMEAUX Eric, CPAM DE PARIS. — Remplacement des menuiseries extérieures en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0190). — 120, rue Compans. — Pét. : M. DEDDOUCH Robert, S.A.R.L. ARTHOME. — Ravalement de la façade sur rue et des pignons sur rue et jardin. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0191). — 67, rue Manin. — Pét. : M. TERNY Patrice, S.A.R.L. CABINET IFNOR. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0192). — 210 au 212, rue de Crimée. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0193). — 4, rue du Rhin. — Pét. : M. POURTAU Christophe, S.A. CRAUNOT S.A. RIVE GAUCHE. — Remise en peinture des menuiseries extérieures sur rue d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0194). — 74 au 84, rue Petit. — Pét. : M. BENHAROUCH Michaël, LEADER CASH. — Mise en place d'un store pour un magasin d'alimentation. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0195). — 131, rue Haxo. — Pét. : M. BORDE Christophe, S.A.R.L. ENTREPRISE BORDE. — Ravalement de la façade arrière et du pignon droit. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0196). — 3, rue de l'Escaut. — Pét. : M. GEERAGAT Pierre. — Ravalement partiel du mur pignon et réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0197). — 37, rue Georges Lardennois. — Pét. : Mme PECHIODAT Amandine. — Extension d'une maison individuelle sur cour, fermeture de trémies d'escalier avec végétalisation de la toiture. Surface créée : 15 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0198). — 57, rue de Belleville. — Pét. : Mme CROIZER Chloé. — Remplacement de la verrière à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0199). — 14, quai de la Marne, 7 au 7 B, rue de Thionville. — Pét. : M. ANDRIEUX Gérard, ASSOCIATION DES RESPONSABLES DES COPROPRIETES. — Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre à rez-de-chaussée côté jardin. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0200). — 265, rue de Belleville. — Pét. : S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0201). — 93, rue Compans. — Pét. : Mme BARRAL Jeanne. — Réfection de la façade, remplacement des menuiseries extérieures et création de quatre châssis de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0202). — 26 au 26 B, rue Pradier. — Pét. : M. TERRENOIR Louis. — Changement de destination partiel de locaux à rez-de-chaussée liés à l'habitation en commerce avec fermeture de la trémie d'escalier. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0203). — 15, avenue Corentin Cariou. — Pét. : M. BOUCHART Didier, S.A.S. VEROBELLE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0204). — 50, rue des Solitaires, 17 au 19, rue des Fêtes. — Pét. : M. HAMLAT Hamid, S.A.R.L. LE BISTROT DU MARCHE. — Création d'un conduit d'extraction sur cour du rez-de-chaussée jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0205). — 164 au 168, avenue Jean Jaurès, 11 au 21, rue Georges Thill. — Pét. : M. WAQUET Calixte, MAIRIE DE PARIS - SLA 19. — Remplacement de 2 châssis de toit pour un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0208). — 235, rue de Crimée. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement des façades sur courettes et des deux murs pignons. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0209). — 4 au 10, rue Henri Murger. — Pét. : M. BAUMGARTNER Emmanuel, E.U.R.L. CABINET BAUMGARTNER. — Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0210). — 7, rue du Hainaut. — Pét. : M. FINATEU Jean-Thomas. — Modification de la toiture à rez-de-chaussée en fond de parcelle, création d'une terrasse végétalisée, agrandissement des fenêtres et ravalement avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0211). — 78 au 96, avenue Simon Bolivar, 34 au 44, rue des Chauffourniers. — Pét. : M. MARIE Thomas, GROUPE SNI ÎLE-DE-FRANCE. — Création d'une fenêtre en rez-de-chaussée pour un local de bureau situé dans le hall d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0212). — 19 au 23, rue Léon Giraud. — Pét. : M. LE CŒUR Alexandre, EPIC PARIS HABITAT. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0213). — 120 au 124, rue de Crimée, 112, avenue Jean Jaurès. — Pét. : Mme JOURDRIN Gaëtane. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0214). — 113 au 115, rue Manin. — Pét. : S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT. — Remplacement de deux fenêtres côté cour de la loge du gardien située dans un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 28-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0215). — 22, rue de l'Orme, 81, boulevard Sérurier. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, SEML REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Ravalement des façades, changement des menuiseries extérieures, travaux d'étanchéité des toitures-terrasses et balcons, remise aux normes des garde-corps. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0216). — 102, avenue de Flandre, 13 au 15, rue de Joinville, 9, rue Gresset. — Pét. : Mme CHAILLOU, CABINET J. SOTTO. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur du mur pignon et réfection de la toiture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0217). — 75, boulevard Macdonald. — Pét. : M. VIGER-KOHLER Antoine, S.C.I. MD 75. — Agrandissement d'une baie sur jardin afin de favoriser l'accès à une terrasse existante. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0215). — 26, rue des Envierges. — Pét. : M. NIETO Louis Ferdinand. — Remplacement d'une toiture par une verrière pour un local d'artisanat sur cour. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0216). — 266, rue des Pyrénées. — Pét. : M. REYNER Alexandre, S.A. AGENCE REYNER LUZON. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 19-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0217). — 37 B, boulevard Davout. — Pét. : M. RICHARD Kaouleb, PARIS HABITAT – OPH. — Construction d'un local poussettes sur jardin. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0218). — 7, rue du Transvaal. — Pét. : M. PITOY Thomas. — Aménagement des combles avec création de lucarne, de trémies d'escaliers, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, pose d'une marquise et mise aux normes des garde-corps. Surface supprimée : 5,05 m<sup>2</sup>. Surface créée : 8,20 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0219). — 6 au 8, rue de Terre Neuve. — Pét. : M. CHARRONDIÈRE Jean-Noël, AXIMONIAL SAMOGIMM. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0220). — 55, rue des Vignoles. — Pét. : S.A.S. STL RENOVATION. — Ravalement du rez-de-chaussée sur rue, de la façade arrière du bâtiment sur rue et de la façade arrière du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 20-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0221). — 132, boulevard de Ménilmontant, 1, rue des Panoyaux. — Pét. : M. NAIT AMAR Mohamed, S.A.R.L. BM BRASSERIE. — Modification de la devanture et remplacement des stores d'un café-restaurant. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0222). — 30, rue des Cascades. — Pét. : Mme GEORGES Emilie. — Modification d'une clôture en limite séparative sur rue. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0223). — 134, boulevard Davout, 1 au 3, rue Serpollet. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de deux arbres. — Date d'enregistrement : 21-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0224). — 385 au 387, rue des Pyrénées, 83 au 85, rue de la Mare. — Pét. : M. KUYPERS Eric, S.A.S. MONSIEUR KAUJARDIN. — Modification de la devanture d'un fleuriste. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0225). — 17, rue de Ménilmontant. — Pét. : BNP PARIBAS. — Réfection de la rampe d'accès pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite et mise en conformité de la marche à l'entrée de l'agence. — Date d'enregistrement : 22-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0226). — 9, rue du Soleil. — Pét. : M. HABER Alexandre, S.A.R.L. PICHET ADMINISTRATEUR DE BIENS. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0227). — 72, boulevard de Ménilmontant. — Pét. : M. OHANA Benjamin, SC FONCIERE OHANA. — Création d'un conduit d'extraction sur cour du rez-de-chaussée jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0228). — 18 au 20, rue du Borrégo, 2 au 12, villa Saint-Fargeau, 2 au 18, rue du Télégraphe. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation d'un relais de radiotéléphonie en toiture. — Date d'enregistrement : 25-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0229). — 26, rue d'Annam. — Pét. : M. GASPARELLI Antonio, S.A.R.L. SEB. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0230). — 6, villa Stendhal. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, S.A.S. GOUIDER. — Ravalement des contre-façades sur cour. — Date d'enregistrement : 26-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0231). — 1, rue du Cambodge. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.R.L. MATHIAUD BRITO. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0232). — 10, rue Juillet, 11, rue Boyer. — Pét. : M. RANGONE Thierry. — Réfection de la couverture avec pose de châssis de toit et ravalement de la façade cour. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0233). — 1, rue du Commandant l'Herminier. — Pét. : M. MOLESIN Simon, S.A. R.I.V.P. — Modification d'une porte sur rue. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0234). — 19, rue Cristino Garcia. — Pét. : M. MOLESIN Simon, S.A. R.I.V.P. — Modification d'une porte sur rue. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0235). — 11, rue de Fontarabie. — Pét. : M. MOLESIN Simon, S.A. R.I.V.P. — Modification d'une porte sur rue. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0236). — 11, rue Monte Cristo. — Pét. : M. PAYET Nicolas, S.A. IMMOBILIERE 3F. — Ravalement de la façade sur rue et création d'un ascenseur dans la 2<sup>e</sup> cour du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 27-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0237). — 60, rue des Maraîchers, 102, rue d'Avron, 35, rue du Volga. — Pét. : M. KOUM Aurélien, CABINET BERNARD LEVY. — Réfection des balcons. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0238). — 76, rue des Grands Champs. — Pét. : M. MOTEL, CABINET MASSON. — Ravalement de la façade sur rue et travaux d'étanchéité de la toiture-terrasse au 1<sup>er</sup> étage. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0239). — 39, rue du Borrégo. — Pét. : Mme MICHEL Cécile Jeanne Marguerite. — Modification de 3 fenêtres à R + 1 sur cour. — Date d'enregistrement : 29-06-2018.

### Liste des permis d'aménager autorisés entre le 16 juin et le 30 juin 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PA-075-101-17-V0003). — Rue des Petits-Champs, rue La Feuillade, rue Vivienne. — Pét. : VILLE DE PARIS – D.V.D. – STV CENTRE. — Recalibrage de la chaussée et élargissement des trottoirs de la rue des Petits Champs, côté 1<sup>er</sup> arrondissement (de la place des Victoires à l'avenue de l'Opéra). — Date de la décision : 21-06-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PA-075-118-18-V0001). — Place Jules Joffrin. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Réaménagement de la place Jules Joffrin avec végétalisation partielle, suppression de lincolns et illumination de l'église Notre-Dame de Clignancourt. — Date de la décision : 29-06-2018.

### Liste des permis de construire autorisés entre le 16 juin et le 30 juin 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-17-V0042). — 134 au 136, voie Georges Pompidou, 1 V, quai de la Mégisserie. — Pét. : M. TAUGOURDEAU Mathieu, TABERNAE. — Arch. : ATELIER FLORIAN MICHEL, M. Florian MICHEL, 151, rue Saint-Denis – Espace Wereso, 75002 PARIS. — Aménagement des locaux d'acheminement aux anciennes halles de Paris en vue de leur changement de destination en café-club, construction d'une

mezzanine dans le volume du rez-de-chaussée et d'un sous-sol partiel et réouverture des baies en façade du mur donnant sur les berges de la voie Georges Pompidou. Surface de plancher créée : 80,70 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-17-V0023). — 141 au 143, rue Saint-Denis. — Pét. : M. SAAL Alain, S.A.R.L. K.G.S. PRESTIGE. — Arch. : M. MAILLARD Jacques, 57, avenue de la Division Leclerc, 95170 DEUIL LA BARRE. — Ravalement des façades sur rue, de la cour centrale, des courettes Nord/Ouest et Sud/Ouest et des pignons mitoyens Sud/Ouest et Ouest (bâtiment inscrit aux Monuments Historiques le 23-05-1984). — Date de la décision : 29-06-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-17-V0024). — 71, rue Sainte-Anne. — Pét. : CAISSE IMMOBILIERE DE GERANCE. — Arch. : Mme GAULUPEAU Marie-Christine, 49, rue Ramey, 75018 PARIS. — Remplacement de 3 fenêtres du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> étage côté cour. Monument Historique inscrit le 02-10-2001. — Date de la décision : 27-06-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-17-V0021). — 36 au 56, rue Rambuteau, 2 au 8, passage des Ménétriers, 2 au 8, rue Bernard de Clairvaux. — Pét. : EXKI FRANCE. — Arch. : ARCHITECTURE & PROJECT MANAGEMENT SPR, M. JACQUES, 31 Bte 6 Chée de Namur 1457 WALHAIN. — Changement de destination et aménagement d'un local à usage d'imprimerie, à rez-de-chaussée sur passage, en local annexe d'un restaurant, non accessible au public, avec modification de la devanture. — Date de la décision : 25-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-17-V0021). — 12, impasse Guéménée, 6 au 6 B, place des Vosges. — Pét. : DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE. — Arch. : M. GOUTAL Michel, 110, rue du Faubourg Poissonnière, 75010 PARIS. — Réaménagement de l'Hôtel de Rohan Guéménée afin de libérer l'Hôtel de Fourcy attenante et permettre le redéploiement de toutes les activités du musée Victor Hugo et du lycée Théophile Gautier sur l'Hôtel de Rohan Guéménée avec amélioration de l'accueil du musée par création d'un salon de thé au rez-de-chaussée et d'un atelier pour le public au 2<sup>e</sup> étage, restauration des façades et changement d'une partie des menuiseries extérieures sur la petite cour existante, réaménagement intérieur des locaux du Lycée Théophile Gautier et modification des accès au musée et au lycée pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 8,50 m<sup>2</sup>. Surface créée : 8,50 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-17-V0027). — 39, boulevard Bourdon. — Pét. : ADOSSPP. — Arch. : M. CLIN Guillaume, 52, boulevard Pasteur, 75015 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de bureau, de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour couverte à rez-de-chaussée, avec démolition de la toiture pour surélévation d'un étage avec toiture-terrasse partiellement végétalisée et implantation de ruches, réaménagement intérieur avec création d'un ascenseur et d'un escalier, remplacement de la verrière couvrant la cour avec ravalement de la façade sur cour et recul des portes d'entrée côté rue. Surface supprimée : 54 m<sup>2</sup>. Surface créée : 120 m<sup>2</sup>. S.T. : 188 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 29-06-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0002). — 73, rue Saint-Martin. — Pét. : M. HUANG Stéphane, S.A.S. WANG & HIUANG. — Arch. : Mme MONTANARO Laura, 46, rue de la Santé, 75014 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant et remplacement du store-banne. Monument Historique inscrit le 12-04-1974. — Date de la décision : 19-06-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-17-V0041). — 11, rue de Sèvres. — Pét. : NOVA GROUPE S.A. — Arch. : PATCHWORK S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 35, route de la Libération, 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE. — Création d'un ascenseur pylône sur cour et de la façade sur rue, modification de la façade sur cour, surélévation de la verrière sur rue, modification d'une lucarne pour l'édicule d'ascenseur, réaménagement et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 552 m<sup>2</sup>. Surface créée : 527 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 379 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0002). — 40, rue de Sèvres. — Pét. : M. DUPLAIX Jean-Marc, S.A. KERING. — Arch. : M. MOUTON Benjamin, 14, rue Violet, 75015 PARIS. — Déplacement et réaménagement des blocs sanitaires au rez-de-chaussée de la Croix Ouest. — Date de la décision : 19-06-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0004). — 8, place du Palais Bourbon, 2 au 4, rue de Bourgogne. — Pét. : Mme AURELA Béatrice, CABINET NICOLAS FAY & CIE. — Arch. : M. TROUVAT Jean-Michel, 28 bis, rue Pouchet, 75017 PARIS. — Remplacement de deux fenêtres à rez-de-chaussée de la loge de la gardienne, côté place. Monument Historique inscrit le 05-07-1935. — Date de la décision : 26-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-16-V0021-M02). — 114, avenue des Champs-Élysées, 1, rue Washington. — Pét. : E.U.R.L. APPLE RETAIL FRANCE. — Arch. : FOSTER+PARTNERS LTD, 22 Hester Road LONDRES - ANGLETERRE. — Remplacement de 14 menuiseries extérieures sur la façade cour du 2<sup>e</sup> étage. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-108-16-V-0021 et 075-108-16-V-0021-M01 délivrés les 20-12-2016 et 14-12-2017. — Date de la décision : 26-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-16-V0039-M01). — 12 au 14, impasse d'Antin, 50 au 54, avenue Montaigne. — Pét. : S.C.I. 50 AVENUE MONTAIGNE. — Arch. : FRESH ARCHITECTURE, 38, rue Godefroy Cavaignac, 75011 PARIS. — Mise à jour du volet paysager, intégration d'un restaurant accessible au public au rez-de-chaussée, démolition et reconstruction partielles des planchers à tous les niveaux, des modifications de façades sur rue et cours et création d'une liaison entre le 50 et le 54, avenue Montaigne au niveau du 2<sup>e</sup> sous-sol et du rez-de-chaussée. Surface finale de plancher créée : 6 795 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-16-V0077-M01). — 54, avenue Montaigne. — Pét. : S.C.I. 54 AVENUE MONTAIGNE. — Arch. : FRESH ARCHITECTURES, M. Julien ROUSSEAU, 38, rue Godefroy Cavaignac, 75011 PARIS. — Modifications de façades sur rue et cour, suppression du monte-voiture entre le rez-de-chaussée et les sous-sols et création d'une liaison entre le 50 et le 54, avenue Montaigne au niveau du 3<sup>e</sup> sous-sol et du rez-de-chaussée surface finale de plancher créée : 1 129 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-06-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0055). — 45, rue de Miromesnil. — Pét. : R I V P. — Arch. : M. DRUMMOND Didier, 18, rue Daval, 75011 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de commerces à rez-de-chaussée et d'habitation du 1<sup>er</sup> au 6<sup>e</sup> étage, avec modification de la toiture sur rue, fermeture de la cour et de la cour, remplacement des menuiseries extérieures, ravèlement de la façade sur rue et isolation thermique par l'extérieur de la façade arrière et réaménagement intérieure des logements. Surface de plancher créée : 64,90 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-06-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-17-V0040). — 3, rue Rossini. — Pét. : S.C.I. 3 ROSSINI. — Arch. : M. MIROUFLE Alain, 26, rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment sur rue et cour avec changement de destination partiel de locaux d'habitation à rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage, 2<sup>e</sup> étage, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages et de commerce à rez-de-chaussée en locaux de bureaux, démolition ponctuelle et reconstruction de plancher, création de trémies d'escalier et d'ascenseurs, prolongement d'un escalier au dernier étage, remplacement de la verrière sur cour, surélévation de la verrière sur rue, modification d'une lucarne pour l'édicule d'ascenseur, réaménagement et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 552 m<sup>2</sup>. Surface créée : 527 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 379 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-17-V0063). — 40 au 42, rue de la Folie-Regnault. — Pét. : S.A.S. LE TOIT PARISIEN. — Arch. : S.A.R.L. CASSIOPEE CONCEPT - M. Xavier FRANC, 27, boulevard Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Restructuration

avec changement de destination d'un bâtiment de bureau, à rez-de-chaussée et 4 étages, sur rue et cour, en résidence étudiante de 74 chambres, avec démolition des parties arrières à rez-de-chaussée, décaissement du sol sur l'ensemble de la parcelle pour création d'un rez-de-jardin, démolition du dernier étage pour surélévation de 2 niveaux, démolition partielle des planchers à tous les niveaux pour modification des liaisons verticales et suppression de la façade arrière pour construction d'une extension de 5 étages sur rez-de-jardin avec coursives de liaison entre les 2 bâtiments, ravalement de la façade sur rue avec remplacement des menuiseries extérieures et végétalisation partielle des toitures-terrasses. Surface supprimée : 591,75 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1 916 m<sup>2</sup>. S.T. : 869 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-17-V0078). — 75 au 75 T, rue de Charonne. — Pét. : M. BOUSQUET Julien. — Arch. : M. MARINET Frédéric, 4, impasse Charles Petit, 75011 PARIS. — Rénovation d'un immeuble de bureaux avec création d'un entresol et d'un niveau R - 1, modification des façades et création d'un patio paysagé. Surface créée : 787 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 271 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 29-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0006). — 293, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : Mme ROSENBLUM Audrey, S.C.I. LA JAURDANA. — Arch. : Mme MICHARD Sylvie, 1, rue Miguel Hidalgo, 75019 PARIS. — Changement de destination de locaux de commerce en habitation (1 logement créé) à rez-de-chaussée et mezzanine en fond de parcelle avec surélévation partielle de 1 étage, création d'un patio, modification des menuiseries à rez-de-chaussée sur cour et reconstruction après démolition de la mezzanine. Surface à supprimer : 52 m<sup>2</sup>. Surface créée : 44 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 7 m. S.T. : 501 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-06-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0007). — 6, rue Froment, 1, passage Salmier. — Pét. : M. ZEKRI Redouane, BASIC FIT II S.A.S. — Arch. : M. SERRALTA Emiliano, 9, rue Anna, 93170 BAGNOLET. — Changement de destination d'un bâtiment de 3 étages à usage d'enseignement privé en salle de sport avec modification des façades, création d'une trémie d'ascenseur, modification des circulations verticales, et réaménagement intérieur. — Date de la décision : 25-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-12-V0040-M03). — 75 au 79, rue de Reuilly. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, STE PARIS HABITAT. — Arch. : ARODIE DAMIAN, 165, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Modification de la couleur du soubassement à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur rue, pose de pare-vues d'équipement technique en toitures-terrasses sur cour et patios, pose de parois vitrées en remplacement de parois opaques à rez-de-chaussée sur jardin, transformation de fenêtres en châssis d'accès pompiers, remplacement de panneaux solaires par des panneaux photovoltaïques en terrasse technique à R + 6 et modification de l'abri vélo sur le parvis. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-112-12-V-0040, 075-112-12-V-0040 T 01 et 075-112-12-V-0040 M 02, délivrés les 06-05-2013, 20-12-2013 et 21-10-2014. — Date de la décision : 26-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-17-V0049). — 17, boulevard Diderot. — Pét. : S.A. ICF HABITAT NOVEDIS. — Arch. : M. LAUBAL Jean-Pierre, 4, rue Saint-Nicolas, 75012 PARIS. — Transformation d'un espace couvert et d'une cour en surface habitable à rez-de-chaussée avec création d'une toiture zinc et d'une fenêtre de toit. Surface créée : 37,45 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-06-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0011). — 13, boulevard de Picpus. — Pét. : M. ZAIR Oumkaltoum. — Arch. : M. MERLE Alexis, 11, rue Fessart, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Changement de destination de locaux de bureaux en habitation (1 logement créé) avec remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur rue. — Date de la décision : 19-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-17-V0042). — 54, avenue des Gobelins, 1, villa des Gobelins. — Pét. : S.A.S.U. SPI QUARTIER LATIN. — Arch. : AARKA S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 51, rue Saint-Louis en l'Île, 75004 PARIS. — Changement de destination d'un local d'artisanat en commerce avec modification de la devanture et l'installation d'une plateforme amovible pour l'accès PMR. — Date de la décision : 19-06-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-17-V0047). — 48 au 52, rue Bousingault, 235 au 239, rue de Tolbiac. — Pét. : VILLE DE PARIS - DCPA. — Arch. : Mme HODBOURG Elisabeth, 182, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Extension d'un foyer d'enfants au 2<sup>e</sup> étage d'un bâtiment de 3 étages sur sous-sol avec changement de destination de locaux d'habitation (4 logements de fonction) en foyer et bureaux du Service d'Accueil Familial Départemental aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, création de toitures-terrasses accessibles et végétalisées, isolation thermique par l'extérieur des façades existantes, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour, modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue, de certaines baies extérieures sur cour, réfection de l'étanchéité, création de châssis de désenfumage, remplacement de l'équipement technique en toiture-terrasse et création et déplacement de trémies d'escalier et d'ascenseurs. Surface démolie : 46,60 m<sup>2</sup>. Surface créée : 238,60 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-06-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-17-V0058). — 2 au 6, rue de la Tombe Isoire, 61, boulevard Saint-Jacques, 1 au 3, villa Saint-Jacques. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS-HABITAT OPH. — Arch. : M. CORD Sébastien, 2, cour de la Grâce de Dieu, 75010 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de R + 3 étages et combles sur rez-de-chaussée, rez-de-jardin et sous-sol pour l'aménagement d'une résidence sociale avec modification et création ponctuelle de trémies d'ascenseurs et d'escaliers, création de trémies techniques à tous les niveaux, redistribution intérieure, démolition des coursives en façade, d'un appentis pour construction d'un local vélos sur jardin, ravalement des façades avec remplacement partiel des menuiseries extérieures et modification de baies, réfection de la couverture avec réfection et création de lucarnes, implantation d'un édicule d'ascenseur et aménagement paysager du jardin. Surface de plancher créée : 38 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-06-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0003). — 232, rue Vercingétorix. — Pét. : S.A.R.L. YTHO. — Arch. : M. CAHUZAC, 83, boulevard du Montparnasse, 75006 PARIS. — Création d'une verrière et construction d'une extension au niveau sous-sol d'un bâtiment de 1 étage de bureaux sur rue. Surface créée : 105 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 29-06-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0007). — 62 P, rue des Plantes, 66 au 70, rue de l'Abbé Carton. — Pét. : M. ALLARD Olivier, GROUPE SCOLAIRE LA BRUYERE SAINTE-ISABELLE. — Arch. : ROUGE BASILIC, M. Grégoire CLAUDEL, 17 bis, rue Froment, 75011 PARIS. — Déplacement de l'entrée du collège au nu de la façade à rez-de-chaussée côté rue, et création d'un auvent dans la cour de l'école maternelle. Surface de plancher créée : 4 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-06-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0013). — 2 au 4, square Auguste Renoir, 4 au 6, square André Lichtenberger, 31 au 55, boulevard Brune. — Pét. : S.A. ICF HABITAT LA SABLIERE. — Arch. : EMERGENCE ARCHITECTES, 21, rue Chaptal, 75009 PARIS. — Réaménagement de locaux en vue d'aménagement d'un bureau de gestion pour la résidence, avec modification de la façade et création d'une rampe d'accès extérieure et pose d'un caillebotis au sol, l'ensemble étant à usage d'habitation. — Date de la décision : 28-06-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-16-V0007-M01). — 41, rue Rouelle. — Pét. : M. DIFALLAH Khalid - CHEZ M. BOISSIERE. — Arch. : M. DE LAURENTIIS Fabio, 13, rue de Naples, 75008 PARIS. — Déplacement de l'escalier reliant les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages avec création d'une verrière couvrant la trémie d'escalier, dans le



prolongement de la toiture en terrasse sur cour. Modificatif au PC n° 075-115-16-V-0007 délivré le 09-02-2017. — Date de la décision : 21-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-15-V0044-M01). — 8, rue du Général Clergerie. — Pét. : M. ISORE Jean-Claude. — Arch. : M. VOISIN Vincent, 63, boulevard de Ménilmontant, 75016 PARIS. — Conservation du brisis et des lucarnes existantes en façade sur cour, modification des façades de la piscine en rez-de-jardin, réfection complète de la charpente avec installation d'une ossature métallique, modification des lucarnes dans le niveau réaménagé, aménagement d'une terrasse accessible et réfection de son revêtement avec pose d'une isolation. Modificatif au PC n° 075-116-15-V-0044 délivré le 29-01-2016. — Date de la décision : 26-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-16-V0037-M01). — 16 au 20, avenue d'Eylau, 67 au 73, rue de Longchamp. — Pét. : M. ZALOMITSOS Marc, S.C.C.V. 16 EYLAU. — Arch. : DTACC, M. George CARVUNIS, 98, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Régularisation des surfaces et changement du revêtement du mur végétal. Surface de plancher supprimée : 4 242,70 m<sup>2</sup>. Surface de plancher créée : 7 434,50 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 553 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 26-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-17-V0047). — 84, avenue Paul Doumer. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. PARDES PATRIMOINE. — Arch. : M. GALLIZIA Alain-Dominique, 70, rue de la Belle Feuille, 92100 BOULOGNE BILLAN COURT. — Changement de destination d'un local artisanal (fleuriste) en restaurant avec modification de la devanture, rentoilage du store et réaménagement intérieur avec installation d'un ascenseur entre le rez-de-chaussée et le sous-sol. — Date de la décision : 18-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0006). — 48, rue de l'Assomption, 39, rue Davioud. — Pét. : M. BISMUTH Bernard, FONCIERE JOUFFROY. — Arch. : MAG ARCHITECTS, 11, rue Severo, 75014 PARIS. — Surélévation de 4 niveaux d'un bâtiment d'habitation en R + 3 + combles sur un niveau de sous-sol (2 logements créés), création d'un ascenseur du 4<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> étage, ravalement du bâtiment existant et changement de destination du commerce à rez-de-chaussée en locaux communs pour l'habitation. Surface créée : 147 m<sup>2</sup>. Surface à supprimer : 10 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 27-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0007). — 1, rue Lancret, 1, villa Alexandre Tansman. — Pét. : M. BRIDOU Stéphane, CABINET BRIDOU. — Arch. : M. FOLLIOU Xavier, 78, rue Villiers de l'Isle Adam, 75020 PARIS. — Ravalement des façades sur cour (Monument Historique inscrit le 11-07-1984). — Date de la décision : 19-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0016). — 38 au 38 B, rue Molitor. — Pét. : Mme THULLIEZ-MARIE Sainte-Marie Agnès. — Arch. : MP ARCHITECTURE, 55-57, rue de Cagny, 94300 VINCENNES. — Aménagement de la cave en extension du local à usage d'habitation du rez-de-chaussée avec création d'un escalier de liaison. Surface créée : 27 m<sup>2</sup>. S.T. : 139 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-06-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0019). — 12 au 16, rue Singer. — Pét. : M. WACHSMANN Pierre Jim. — Arch. : MILLET S.A.S. ARCHICOOR, 67, rue André Morizet, 92100 BOULOGNE BILLAN COURT. — Création d'une véranda sur une terrasse existante au R + 10 côté jardin. Surface de plancher créée : 26,60 m<sup>2</sup>. S.T. : 3 875 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-15-V0041-M01). — 22, rue de Tilsitt, 1 B au 3, avenue Mac-Mahon. — Pét. : Mme FALCO Céline, S.A. PARIS HOTEL CAPITAL. — Arch. : Mme URSEANU Raluca, 42, rue Victor Hugo, 92400 COURBEVOIE. — Suppression du monte-charge au rez-de-chaussée et des locaux bureau et bagagerie avec création de deux escaliers, modification des liaisons verticales et réaménagement intérieur. Surface

à supprimer : 16 m<sup>2</sup>. Surface créée : 15 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-117-15-V-0041 autorisé le 08-01-2016. — Date de la décision : 18-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-17-V0052). — 59, avenue des Ternes. — Pét. : S.A.S. BA&SH. — Arch. : SYNA, M. Louis MADOORAY, 19, rue de Verdun, 77410 CLAYE SOUILLY. — Changement de destination d'une serrurerie, à rez-de-chaussée sur rue et cour, en magasin de vêtements, avec modification de la devanture. — Date de la décision : 19-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-18-V0026). — 74, rue de Lévis. — Pét. : M. MARET, S.A.S. NATURALIA. — Changement de destination d'un local d'artisanat, à rez-de-chaussée sur rue, en commerce avec modification de la devanture. — Date de la décision : 27-06-2018.

17° arr. (PC-075-117-18-V0029). — 72, rue de Tocqueville. — Pét. : M. DUSSEUIL Olivier. — Arch. : M. GUIGNETRAN François, 36, rue du Général Foy, 75008 PARIS. — Création d'une loggia au R + 1 et d'une véranda au rez-de-chaussée sur jardin en extension d'un appartement. Surface créée : 29 m<sup>2</sup>. S.T. : 275 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 27-06-2018.

18° arr. (PC-075-118-15-V0064-M01). — 106 au 108, rue du Ruisseau. — Pét. : S.A.R.L. IRM PARIS 18 – PARIS NORD. — Arch. : ARCHICREA DP, 9, quai Jacques Prévert, 77100 MEAUX. — Extension de la plateforme des appareils de climatisation avec pose d'écrans acoustiques. Modificatif au PC n° 075-118-15-V-0064 délivré le 11-04-2016. — Date de la décision : 18-06-2018.

18° arr. (PC-075-118-18-V0010). — 28, avenue de Saint-Ouen, 43, rue Ganneron. — Pét. : Mme DE MOTBRON Olivia. — Arch. : AGENCE D'ARCHITECTURE A3 PLUS, 5, rue des Minimes, 75003 PARIS. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation avec modification de la façade sur cour. — Date de la décision : 18-06-2018.

19° arr. (PC-075-119-16-V0048-T01). — 34 au 36 B, rue Emile Desvaux, 4, impasse Pétilin. — Pét. : M. ROUZAUD Michel, STE ASL 34/36, RUE DESVAUX. — Arch. : M. PLAN Emmanuel, 2, rue Neuve Notre Dame, 78000 VERSAILLES. — Transfert total à ASL 34/36, RUE DESVAUX. — Date de la décision : 25-06-2018.

19° arr. (PC-075-119-18-V0007). — 39 au 45, route des Petits Ponts, 1 au 23, rue Delphine Seyrig. — Pét. : M. GEOFFRAY Patrick, VILLE DE PARIS – DJS. — Arch. : ATLAS ARCHITECTES, 30, quai Perrache, 69002 LYON. — Construction de sanitaires et implantation d'un container à usage de buvette et stockage dans l'emprise du centre sportif Jules Ladoumègue. Surface créée : 35,19 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 29-06-2018.

19° arr. (PC-075-119-18-V0011). — 19, rue Georges Lardennois. — Pét. : M. PASTOR David, S.N.C. POP 19. — Arch. : Mme LABBE Monique, 14, promenade Supérieure, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Construction d'un bâtiment d'habitation de 15 logements avec toiture-terrasse accessible et végétalisée, sur rue et jardin, et aménagement paysager des espaces verts, après démolition totale du bâtiment existant. Surface supprimée : 367 m<sup>2</sup>. Surface créée : 788 m<sup>2</sup>. S.T. : 881 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-16-V0050). — 67 au 69, rue de Buzenval. — Pét. : M. JOSSE Emmanuel, ADEXTRA SERVICES IMMOBILIERS. — Arch. : M. ROY Georges Bernard, 107/109, rue de Paris, 92100 BOULOGNE BILLAN COURT. — Réhabilitation et changement de destination du bâtiment en fond de parcelle à usage de locaux d'artisanat en locaux d'habitation (8 logements créés), surélévation après démolition des toitures, démolition partielle des planchers à rez-de-chaussée et niveau 1 pour mise à niveau, des appentis pour modification des façades avec



remplacement des menuiseries extérieures, réfection du dallage de la cour et création d'un local pour les ordures ménagères. Surface démolie : 128,99 m<sup>2</sup>. Surface créée : 93,70 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 22-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0039). — 1, rue Constant Berthaut, 5, rue du Jourdain. — Pét. : Mme, M. ABITBOL Marcelle et Roger. — Arch. : M. TALBI Sofiane, 53, rue du Télégraphe, 75020 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 8 étages sur un niveau de sous-sol à usage de commerce à rez-de-chaussée, de bureau au 1<sup>er</sup> étage et d'habitation du 2<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> étage (12 logements créés) après démolition totale d'un garage. Surface démolie : 195 m<sup>2</sup>. Surface créée : 941,52 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0054-M01). — 72, rue des Pyrénées, 69 au 69 B, rue des Maraîchers. — Pét. : M. ROUSSEAU Pascal. — Arch. : Mme CONDUCHÉ Cécile, 17, rue Mathis, 75019 PARIS. — Non réalisation de la mezzanine projetée et changement de destination de surfaces de bureau sur rue en artisanat. Modificatif au PC n° 075-120-17-V-0054 délivré le 12-01-2018. — Date de la décision : 19-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0058). — 2 T au 6, rue de l'Ermitage, 4, impasse Louis Robert. — Pét. : SCIA ERMITAGE. — Arch. : Mme RIVIERE Gwenaëlle, 208, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Réalisation de 7 lots privatifs d'habitation en cœur de parcelle avec changement de destination de locaux de commerce en habitation, rénovation de l'existant, surélévation d'un étage d'un bâtiment existant, démolition d'une partie des bâtiments à rez-de-chaussée pour création de jardins privatifs, modification de l'accès principal à rez-de-chaussée sur rue, isolation thermique des bâtiments rénovés avec revêtement d'un treillage bois à rez-de-chaussée pour végétalisation. Surface créée : 116 m<sup>2</sup>. surface supprimée : 195 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0064). — 54 au 58, rue des Cascades, 357 au 359, rue des Pyrénées. — Pét. : REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Arch. : M. TABEL Sami, 33, avenue Reille, 75014 PARIS. — Réhabilitation du bâtiment d'habitation en R + 8 côté rue des Pyrénées avec changement de destination de locaux en commerce, requalification de l'ensemble des façades et de l'espace vert protégé et construction d'un bâtiment d'habitation rue des Cascades en R + 5 (164 logements créés) après démolition partielle d'un ensemble de bâtiments ainsi que des 4 niveaux de stationnement en superstructure. Surface créée : 1 470 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 411 m<sup>2</sup>. S.T./ 1 082 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0065). — 4, rue Monte-Cristo. — Pét. : M. CORTES Xavier. — Arch. : M. JAUBERT Martin, 17, rue du Docteur Magnan, 75013 PARIS. — Surélévation de deux niveaux d'un bâtiment d'habitation de 3 étages avec création d'une terrasse au R + 5. Surface créée : 42,74 m<sup>2</sup>. S.T. : 53,70 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 20-06-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0068). — 12, rue Laurence Savart. — Pét. : Mme, M. FRELAUX Laëtitia. — Extension et réhabilitation d'une maison d'habitation et de sa dépendance après démolition d'un cabanon en cœur de parcelle, modification de la toiture du bâtiment principal avec aménagement des combles et création de deux châssis de toit, ravalement avec isolation thermique par l'extérieure des façades, pavage de la cour, création d'un local poubelles. Surface démolie : 7,69 m<sup>2</sup>. Surface créée : 33,40. S.T. : 235 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-06-2018.

## Liste des permis de démolir autorisés entre le 16 juin et le 30 juin 2018.

6° arr. (PD-075-106-18-V0003). — 12, rue Jean-Bart. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, SEML R.I.V.P. — Démolition d'un ancien commissariat. — Date de la décision : 25-06-2018.

8° arr. (PD-075-108-18-V0003). — 92, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : M. SAFDIE Abraham, S.A.S. 92 Champs-Élysées TENANT. — Création de deux trémies au 2<sup>e</sup> étage d'un local de bureaux. Surface démolie : 9 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 26-06-2018.

9° arr. (PD-075-109-18-V0001). — 81, rue de Provence. — Pét. : SAGL. — Démolition partielle de 2 immeubles d'habitation au 81, rue de Provence. Surface supprimée : 1 900 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 27-06-2018.

12° arr. (PD-075-112-18-V0005). — 10 au 16, rue du Charolais. — Pét. : Mme VENNIN Delphine, CABINET VENNIN S.E.L.A.R.L. — Création d'une porte-fenêtre en terrasse à rez-de-chaussée sur cour. — Date de la décision : 29-06-2018.

12° arr. (PD-075-112-18-V0006). — 4, villa du Bel Air, 11, sentier des Merisiers. — Pét. : M. CAUVIN Benoît. — Démolition partielle de la toiture. — Date de la décision : 22-06-2018.

13° arr. (PD-075-113-18-V0001). — 74, avenue d'Italie, 146 au 148 B, rue de Tolbiac, 27 au 31, rue du Moulinet. — Pét. : S.A. RTE – RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE. — Démolition partielle d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur cour. — Date de la décision : 19-06-2018.

14° arr. (PD-075-114-18-V0004). — 18, rue Hippolyte Maindron, 32, rue de la Sablière. — Pét. : M. MIELVAQUE Matthieu. — Démolition partielle de la couverture sur cour. — Date de la décision : 18-06-2018.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

### Délégations de signature des Directrices des CASVP des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, des 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements, du 11<sup>e</sup> arrondissement, du 12<sup>e</sup> arrondissement, des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements et du 19<sup>e</sup> arrondissement.

#### CASVP des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements :

La Directrice par intérim des CASVP des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-54 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CASVP n° 4 du 4 juin 2014, relative à la délégation du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au comité de gestion, à la commission permanente, au Directeur du CASVP de chaque arrondissement ainsi qu'au responsable d'un service mentionné à l'article R. 123-49 du Code de l'action sociale et des familles du pouvoir d'attribuer les prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature prévues par le règlement municipal, et relative à l'autorisation donnée aux Directeurs de CASVP d'arrondissement de déléguer leur signature à leurs adjoints en cas d'absence ou d'empêchement afin qu'ils puissent signer les décisions d'attribution ou de refus d'attribution des prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature, dans les conditions prévues par le règlement municipal ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie MENIGAULT, Directrice par intérim des CASVP des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements, la délégation de signature qui lui est donnée par la délibération n° 4 du 4 juin 2014 du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est exercée dans les mêmes conditions par Mmes Claire ROUSSEL, Directrice adjointe à compétence administrative, et Olivia DARNAULT, Directrice adjointe à compétence sociale.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à M. le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- à Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- aux intéressées.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

*La Directrice par intérim des CASVP  
des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements*

Annie MENIGAULT

#### **CASVP des 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements :**

La Directrice des CASVP  
des 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-54 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CASVP n° 4 du 4 juin 2014, relative à la délégation du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au comité de gestion, à la commission permanente, au Directeur du CASVP de chaque arrondissement ainsi qu'au responsable d'un service mentionné à l'article R. 123-49 du Code de l'action sociale et des familles du pouvoir d'attribuer les prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature prévues par le règlement municipal, et relative à l'autorisation donnée aux Directeurs de CASVP d'arrondissement de déléguer leur signature à leurs adjoints en cas d'absence ou d'empêchement afin qu'ils puissent signer les décisions d'attribution ou de refus d'attribution des prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature, dans les conditions prévues par le règlement municipal ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie AUBERGER, Directrice des CASVP des 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements, la délégation de signature qui lui est donnée par la délibération n° 4 du 4 juin 2014 du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est exercée dans les mêmes conditions par Mmes Annette FOYENTIN, Nasser NAVARRO, Véronique JOUAN, Véronique JONARD et Catherine LOUTREL.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à M. le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- à Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- aux intéressées.

Fait à Paris, le 13 juin 2018

*La Directrice des CASVP  
des 5<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements*

Virginie AUBERGER

#### **CASVP du 11<sup>e</sup> arrondissement :**

La Directrice du CASVP  
du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-54 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CASVP n° 4 du 4 juin 2014, relative à la délégation du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au comité de gestion, à la commission permanente, au Directeur du CASVP de chaque arrondissement ainsi qu'au responsable d'un service mentionné à l'article R. 123-49 du Code de l'action sociale et des familles du pouvoir d'attribuer les prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature prévues par le règlement municipal, et relative à l'autorisation donnée aux Directeurs de CASVP d'arrondissement de déléguer leur signature à leurs adjoints en cas d'absence ou d'empêchement afin qu'ils puissent signer les décisions d'attribution ou de refus d'attribution des prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature, dans les conditions prévues par le règlement municipal ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique BOYER, Directrice du CASVP du 11<sup>e</sup> arrondissement, la délégation de signature qui lui est donnée par la délibération n° 4 du 4 juin 2014 du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est exercée dans les mêmes conditions par Mme Sasha RIFFARD, Directrice adjointe à compétence administrative, par Mme Sabine OLIVIER, Directrice adjointe à compétence sociale, et par Mme Marianne ALAINE, son adjointe.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à M. le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- à Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- aux intéressées.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

*La Directrice du CASVP  
du 11<sup>e</sup> arrondissement*

Dominique BOYER

**CASVP du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

La Directrice du CASVP  
du 12<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-54 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CASVP n° 4 du 4 juin 2014, relative à la délégation du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au comité de gestion, à la commission permanente, au Directeur du CASVP de chaque arrondissement ainsi qu'au responsable d'un service mentionné à l'article R. 123-49 du Code de l'action sociale et des familles du pouvoir d'attribuer les prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature prévues par le règlement municipal, et relative à l'autorisation donnée aux Directeurs de CASVP d'arrondissement de déléguer leur signature à leurs adjoints en cas d'absence ou d'empêchement afin qu'ils puissent signer les décisions d'attribution ou de refus d'attribution des prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature, dans les conditions prévues par le règlement municipal ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie MENIGAULT, Directrice du CASVP du 12<sup>e</sup> arrondissement, la délégation de signature qui lui est donnée par la délibération n° 4 du 4 juin 2014 du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est exercée dans les mêmes conditions par Mme Carine BAUDE, Directrice Adjointe à compétence administrative, et par Mme Laurence COGNARD, Directrice Adjointe à compétence sociale.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à M. le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- à Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- aux intéressées.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

*La Directrice du CASVP  
du 12<sup>e</sup> Arrondissement*

Annie MENIGAULT

**CASVP des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements :**

La Directrice des CASVP  
des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-54 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CASVP n° 4 du 4 juin 2014, relative à la délégation du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au comité de gestion, à la commission permanente, au Directeur de CASVP de chaque arrondissement ainsi qu'au responsable d'un service mentionné à l'article R. 123-49 du Code de l'action sociale et des familles du pouvoir d'attribuer les prestations d'aide sociale

facultative en espèces ou en nature prévues par le règlement municipal, et relative à l'autorisation donnée aux Directeurs de CASVP d'arrondissement de déléguer leur signature à leurs adjoints en cas d'absence ou d'empêchement afin qu'ils puissent signer les décisions d'attribution ou de refus d'attribution des prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature, dans les conditions prévues par le règlement municipal ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BILDE-WEIL, Directrice des CASVP des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements, la délégation de signature qui lui est donnée par la délibération n° 4 du 4 juin 2014 du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, est exercée dans les mêmes conditions par Mme Claude KAST et M. Patrick MELKOWSKI, adjoints à compétence administrative, par Mmes Marie-Pierre AUBERT et Muriel AMELLER, adjointes à compétence sociale, ainsi que par Mme Meymouna DOUCOURE, adjointe de Mme Marie-Pierre AUBERT.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à M. le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- à Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 13 juin 2018

*La Directrice des CASVP  
des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements*

Christine BILDE-WEIL

**CASVP du 19<sup>e</sup> arrondissement :**

La Directrice du CASVP  
du 19<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-54 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CASVP n° 4 du 4 juin 2014, relative à la délégation du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au comité de gestion, à la commission permanente, au Directeur de CASVP de chaque arrondissement ainsi qu'au responsable d'un service mentionné à l'article R. 123-49 du Code de l'action sociale et des familles du pouvoir d'attribuer les prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature prévues par le règlement municipal, et relative à l'autorisation donnée aux Directeurs des CASVP d'arrondissement de déléguer leur signature à leurs adjoints en cas d'absence ou d'empêchement afin qu'ils puissent signer les décisions d'attribution ou de refus d'attribution des prestations d'aide sociale facultative en espèces ou en nature, dans les conditions prévues par le règlement municipal ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine COSTE-CHAREYRE, Directrice du CASVP du 19<sup>e</sup> arrondissement, la délégation de signature qui lui

est donnée par la délibération n° 4 du 4 juin 2014 du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est exercée dans les mêmes conditions par Mmes Malika AIT-ZIANE et Marie-Luce PELLETIER, Directrices adjointes à compétence administrative, par M. Jean-François DAVAL, Directeur adjoint à compétence sociale, ainsi que par M. François-Xavier LACAÏLLE, adjoint de M. Jean-François DAVAL.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à M. le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- à Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 13 juin 2018

*La Directrice du CASVP  
du 19<sup>e</sup> arrondissement*

Carine COSTE-CHAREYRE

### **Arrêté n° 180304 portant délégation de signature de la Directrice Générale.**

La Directrice Générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118, et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris, Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à compter du 15 octobre 2014 ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, en date du 12 mai 2010 portant organisation des services du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est déléguée à Mme Vanessa BENOÎT, Directrice Adjointe, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions, notamment les bordereaux, mandats et pièces justificatives afférentes, préparés par les différents services du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La signature de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est déléguée à Mme Anne-Sophie ABGRALL, Sous-directrice des interventions sociales, à M. Hervé SPAENLE, Sous-directeur des services aux personnes âgées et à M. Frédéric UHL, adjoint au Sous-directeur des services aux personnes âgées, à M. Jacques BERGER, Sous-directeur des moyens, à M. Simon VANACKERE, Sous-directeur de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, à l'effet de signer tous arrêtés, actes et décisions préparés dans leur domaine de compétence par les services placés sous leur autorité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale, pour tous arrêtés, actes et décisions préparés par les différents services du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 2. — La signature de la Directrice Générale est également déléguée à Mme Christine DELSOL, cheffe de la Mission communication et affaires générales, à l'effet de signer :

— tous actes et décisions préparés dans son domaine de compétence.

Art. 3. — La signature de la Directrice Générale est également déléguée, pour les arrêtés, actes et décisions énumérés ci-dessous, aux agents dont les noms suivent :

#### SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES :

##### Service des ressources humaines :

— M. Sébastien LEFILLIATRE, chef du Service des ressources humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Marylise L'HELIAS, son adjointe, à Mme Françoise TARDIVON, cheffe du Bureau paie et méthode, ou à Mme Céline CHERQUI, cheffe du Bureau de la gestion des personnels administratifs, sociaux, techniques, et du Titre IV, ou à M. Patrice DEOM, chef du Bureau de la gestion des personnels hospitaliers :

- tous arrêtés, actes et décisions préparés par le Service des ressources humaines, notamment toutes décisions de radiation des cadres pour mise à la retraite, de prolongation d'activité, de maintien en fonction, de recul de limite d'âge des personnels de catégorie A du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

— Mme Marylise L'HELIAS, adjointe au chef des ressources humaines :

- toutes décisions de radiation des cadres pour mise à la retraite, de prolongation d'activité, de maintien en fonction et de recul de la limite d'âge des personnels de catégorie A du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et des personnels affectés au service ressources humaines.

— Mme Françoise TARDIVON, cheffe du Bureau paie et méthode et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Jean-Michel VIGNAUD, son adjoint :

- état de liquidation des cotisations ouvrières et patronales dues mensuellement à l'URSSAF, à la CNRACL et à l'IRCANTEC d'un montant inférieur à 45 000 € ;

- état de liquidation des dépenses et recettes afin de percevoir les cotisations auprès des agents détachés dans les administrations de l'Etat et de les réserver à la CNRACL ;

- état de liquidation des sommes dues annuellement au fonds de compensation du supplément familial de traitement ;

- état de liquidation de la contribution de solidarité ;

- état de rémunération du personnel ;

- état de liquidation des cotisations dues rétroactivement à l'IRCANTEC pour les agents non titulaires ;

- état de liquidation des indus agents ;

- état de liquidation des trop-perçus de cotisations ouvrières et patronales par l'IRCANTEC ;

- état de liquidation des sommes remboursées par la Caisse des Dépôts et Consignations relatives aux indemnités journalières servies au titre de l'invalidité ;

- état de liquidation des sommes remboursées par la CPAM relatives aux cotisations ouvrières et patronales des agents affectés dans les dispensaires ;

- état de liquidation des sommes remboursées par les agents ayant souscrit un engagement de servir ;

- état de liquidation des sommes remboursées par le Syndicat des transports parisiens et représentant la cotisation trop perçue pour les agents logés ;

- état de liquidation des sommes remboursées au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris par l'employeur d'agents mis à disposition de celui-ci ;

- état de liquidation des sommes versées aux agents logés par utilité de service ;

- décision d'attribution des bons de transport S.N.C.F. pour les congés annuels ;

- attestation de perte de salaire pour maladie ;

- mandat de délégation ;

- état de liquidation des sommes versées (salaires, cotisations ouvrières, charges patronales) pour les gardiens du domaine privé ;

- autorisation de paiement de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence ;

- arrêté portant attribution de l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

— Mme Céline CHERQUI, cheffe du Bureau de la gestion des personnels administratifs, sociaux, techniques, et du Titre IV, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Valérie WAGNER, son adjointe :

- arrêté d'attribution de la prime d'installation ;

- arrêté de titularisation ;

- arrêté de détachement ;

- arrêté de mise en position de disponibilité et de renouvellement ;

- arrêté de mise à disposition ;

- arrêté de révision de grade (promotion) ;

- arrêté de mise en position de congé parental et de renouvellement ;

- arrêté de congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;

- arrêté de congé de présence parentale et renouvellement ;

- arrêté de mise en congé de maternité et de congé pour adoption ;

- arrêté de congé de paternité ;

- arrêté d'attribution et de suppression de NBI ;

- arrêté de radiation, hors en cas d'abandon de poste ;

- arrêté de réintégration ;

- arrêté de reclassement ;

- arrêté de révision de situation administrative ;

- arrêté de congé de longue maladie, de longue durée (CLM/CLD) ou de disponibilité d'office pour raison de santé ;

- arrêté de reprise d'activité à temps partiel thérapeutique ;

- arrêté d'attribution de temps partiel ;

- arrêté portant attribution de remboursement intégral des frais de transport ;

- état de services ;

- décision d'affectation et de mutation des agents de catégorie B et C ;

- contrats d'engagement, à l'exception des agents contractuels recrutés conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

— M. Patrice DEOM, chef du Bureau de la gestion des personnels hospitaliers, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Christelle ORBAINE et Mme Marie-Christine DOMINGUES, ses adjointes :

- arrêté d'attribution de la prime d'installation ;

- arrêté de titularisation ;

- arrêté de détachement ;

- arrêté de mise en position de disponibilité et de renouvellement ;

- arrêté de mise à disposition ;

- arrêté de révision de grade (promotion) ;

- arrêté de mise en position de congé parental et de renouvellement ;

- arrêté de congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;

- arrêté de congé de présence parentale et renouvellement ;

- arrêté de mise en congé de maternité et de congé pour adoption ;

- arrêté de congé de paternité ;

- arrêté d'attribution et de suppression de NBI ;

- arrêté de radiation, hors en cas d'abandon de poste ;

- arrêté de réintégration ;

- arrêté de reclassement ;

- arrêté de révision de situation administrative ;

- arrêté de congé de longue maladie, de longue durée (CLM/CLD) ou de disponibilité d'office pour raison de santé ;

- arrêté de reprise d'activité à temps partiel thérapeutique ;

- arrêté d'attribution de temps partiel ;

- arrêté portant attribution de remboursement intégral des frais de transport ;

- état de services ;

- décision d'affectation et de mutation des agents de catégorie B et C, et des agents de catégorie A relevant du corps des infirmiers en soins généraux, du corps des ergothérapeutes, du corps des masseurs-kinésithérapeutes, ainsi que des agents de catégorie A relevant du corps des cadres de santé qui ne sont pas Directeurs ou adjoints au Directeur d'un E.H.P.A.D. ;

- état de liquidation des sommes versées pour le recrutement d'intérimaires ;

- contrats d'engagement, à l'exception des agents contractuels recrutés conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

— M. Julien DALLOZ, chef du Bureau des concours, de la formation et des parcours professionnels, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à « ... », son adjoint.e, ou à M. Yannick PETIT :

- conventions de formation et préparation à concours et examens professionnels des personnels du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

- état de liquidation des sommes dues aux organismes de formation et de préparation à concours ;

- état de liquidation des sommes dues pour frais d'annonces dans des journaux, périodiques ou sites internet ;

- indemnités pour les surveillants, formateurs ou membres de jurys participant aux concours, aux examens professionnels

et aux préparations à concours, examens professionnels et formations ;

- état de liquidation des frais exposés pour la location de salles afin d'organiser les concours, examens professionnels et recrutements ;

- conventions de stage visant à accueillir dans les services centraux du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris des stagiaires étudiants ou scolarisés ;

- habilitation à rejeter les candidatures des candidats aux concours et examens professionnels s'ils ne respectent pas au moins l'une des conditions d'inscription ;

- contrats d'engagement d'agents non titulaires, à l'exception des agents contractuels recrutés conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

— « ... », cheffe du Bureau de la prévention des risques professionnels, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Ursula PATUREL, son adjointe, dans les mêmes termes :

- allocations temporaires d'invalidité ;
- décision d'acceptation et de refus des accidents de service et des maladies professionnelles ;

- décision de paiement des frais occasionnés par les accidents de service et les maladies professionnelles ;

- état de liquidation des recettes procurées à l'occasion du remboursement de frais d'accidents par des tiers (compagnies d'assurances) ;

- arrêté de reprise d'activité à temps partiel thérapeutique suite à accident de service ou à maladie professionnelle ;

- demandes d'avis auprès de la Commission Départementale de réforme ;

- certificat de service fait.

— Mme Carole SOURIGUES, responsable de la Mission prestations sociales et retraites :

- signature des cartes de retraités ;

- état de liquidation des cotisations dues à la CNRACL relatives aux validations de service ;

- état de liquidation des sommes dues annuellement à l'AGOSPAP ;

- état de liquidation visant à rembourser aux agents des frais de transport pour se rendre aux convocations du Comité médical ;

- état de liquidation des sommes dues aux praticiens dans le cadre des expertises qu'ils peuvent effectuer sur demande du Comité médical ;

- décision de versement du capital décès ;

- décision de versement de l'allocation pupille ;

- bons individuels de transport et de bagages relatifs au paiement des billets d'avion et du fret, dans le cadre des congés bonifiés ;

- état de liquidation des dépenses occasionnées par la prise en charge des frais de transport des agents du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris vers les départements d'outre-mer.

— M. Dominique BLOIT, médecin coordonnateur de la médecine de contrôle :

- état de liquidation relatif au paiement des factures concernant le fonctionnement du service de la médecine de contrôle, d'un montant inférieur à 1 300 € H.T.

Service des finances et du contrôle :

— M. Fabien GIRARD, chef du Service des finances et du contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Mme Marion TONNES, son adjointe :

- pièces comptables de dépenses et de recettes ;

- bordereaux, mandats et pièces justificatives afférentes ;

- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives afférentes ;

- certificats de service fait ;

- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;

- notification aux personnes intéressées de l'existence ou non d'une créance du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à quelque titre que ce soit, constatée en application de la réglementation existante et notamment du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative, à l'encontre de la succession d'un usager décédé ;

- autorisations de poursuivre, mandatement d'office et extrait des actes exécutoires ;

- contre signatures des arrêtés d'affectation ou de désaffectation d'autorisation de programme ;

- fiches d'immobilisation des services centraux ;

- courriers relatifs aux assurances, sauf lorsqu'ils concernent les sinistres entraînant des dommages corporels, et/ou correspondent a priori à un montant supérieur à 30 000 € H.T. ;

- courriers relatifs au contentieux ;

- décisions relatives au cumul d'activités concernant les agents de son service.

— Mme Anne ROCHON, cheffe du Bureau du budget et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Régis BONNET, son adjoint :

- pièces comptables de dépenses et de recettes ;

- bordereaux, mandats et pièces justificatives afférentes ;

- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives afférentes ;

- certificats de service fait ;

- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;

- autorisations de poursuivre mandatement d'office et extrait des actes exécutoires ;

- contre signatures des arrêtés d'affectation ou de désaffectation d'autorisation de programme ;

- actes de gestion patrimoniale ;

- fiches d'immobilisation des services centraux.

— Mme Catherine FRANCKET, cheffe du Bureau de l'ordonnancement et des systèmes d'information financiers, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Paul OTTAVY, son adjoint :

- pièces comptables de dépenses et de recettes ;

- bordereaux, mandats et pièces justificatives afférentes ;

- bordereaux, titres de recettes et pièces justificatives afférentes ;

- certificats de service fait ;

- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;

- autorisations de poursuivre, mandatement d'office et extrait des actes exécutoires.

— Mme Brigitte VIDAL, responsable de la cellule des marchés, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Yaël DEBRIL, son adjoint :

- pièces comptables de dépenses et de recettes ;
- certificats de service fait ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;

— Mme Caroline POLLET-BAILLY, cheffe du Bureau des affaires juridiques et du contentieux, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Antoine TIXIER, son adjoint, et à Mme Eulalie MARTINEZ :

- pièces comptables de dépenses et de recettes ;
- certificats de service fait ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;
- courriers relatifs au contentieux ;
- notification aux personnes intéressées de l'existence ou non d'une créance du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à quelque titre que ce soit, constatée en application de la réglementation existante et notamment du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative, à l'encontre de la succession d'un usager décédé ;
- courriers relatifs aux assurances, sauf lorsqu'ils concernent les sinistres entraînant des dommages corporels, et/ou correspondent a priori à un montant supérieur à 30 000 € H.T. ;
- autorisations de poursuivre.

#### SOUS-DIRECTION DES MOYENS :

##### Service des travaux et du patrimoine :

— M. Philippe NIZARD, chef du Service des travaux et du patrimoine, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Frédéric SULSKI, son adjoint :

- arrêté d'affectation ou de désaffectation d'autorisation de programme ;
- demande d'autorisations administratives pour la construction ou la modification de bâtiments ;
- arrêté de règlement de compte ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;
- notification des décomptes généraux définitifs ;
- arrêté de comptabilité en recettes et en dépenses : décisions de paiement inférieures à 90 000 € H.T. ;
- agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues de garantie ;
- certificats de service fait et liquidations des factures et situations ;
- réception des travaux ;
- souscription des abonnements au gaz, à l'électricité, à l'eau, à l'air comprimé, à la vapeur, auprès des concessionnaires des réseaux publics, pour l'ensemble des établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- actes de gestion patrimoniale.
- décisions relatives au cumul d'activités concernant les agents de son service ;

— M. François DUMORTIER, chef du Bureau Pilotage Stratégique des Actifs, M. Pascal BASTIEN, chef du Bureau Gestion des Travaux et de la Proximité, M. Frédéric SULSKI, chef du Bureau Innovation et Expertise :

- dans la limite de leur secteur de compétence à l'exception toutefois des décisions de paiement supérieures à 25 000 € H.T. et des engagements de dépenses supérieurs à 25 000 € H.T.

— M. Olivier MOYSAN, chef des fonctions support de proximité :

- engagements de dépenses relatifs aux fournitures de son atelier, d'un montant inférieur à 25 000 € H.T., ainsi que les facturations de travaux aux établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

— M. Gérard SIMONEAU, chef de la régie technique :

- engagements de dépenses relatifs aux fournitures de la régie technique, d'un montant inférieur à 25 000 € H.T., ainsi que les facturations de travaux aux établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

— Mme Selma BOURICHA, cheffe du Bureau d'études techniques :

- engagements de dépenses relatifs aux fournitures de la régie technique, d'un montant inférieur à 25 000 € H.T., ainsi que les facturations de travaux aux établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

##### Service de la logistique et des Achats :

— Mme Fabienne SABOTIER, cheffe du Service de la logistique et des achats :

- arrêté d'affectation ou de désaffectation d'autorisation de programme ;
- arrêté de règlement de comptes ;
- certificats de service fait et liquidation des factures ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;
- décisions relatives au cumul d'activités concernant les agents de son service.

— Mme Vaimiti DEPIERRE, cheffe du Bureau des achats et Mme Christine LUONG, cheffe du Bureau de l'approvisionnement et de la logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne SABOTIER, dans les mêmes termes.

— Mme Elsa QUETEL, responsable des archives :

- bordereaux relatifs au transfert, à l'élimination et au versement des archives du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris aux Archives de Paris, ainsi que les bordereaux de destruction.

##### Service de la restauration :

— M. Philippe DANAUS, chef du Service de la restauration :

- arrêté d'affectation ou de désaffectation d'autorisation de programme ;
- arrêté de règlement de compte ;
- certificats de service fait et liquidation des factures ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;
- attribution de prestations sociales aux personnels (l'aide familiale, la bourse de vacances, l'allocation de rentrée scolaire, la prime de déménagement) ;
- attestation pour les dossiers URSSAF ;
- attestation de perte de salaire pour maladie ;
- convocation et réquisition des agents du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris devant être soumis à l'examen du service de médecine du travail et de contrôle ;
- décision d'acceptation et de refus des accidents de service et des maladies professionnelles ;
- arrêté de reprise d'activité à temps partiel thérapeutique suite à accident de service ou à maladie professionnelle ;
- décisions relatives au cumul d'activités concernant les agents de son service.

— M. Henri LAURENT, adjoint au chef du Service de la restauration et Mme Viviane LE CESNE, adjointe au chef du Service de la restauration chargée du développement des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DANAUS, dans les mêmes termes.

— M. Erick DUDOUS, responsable du SLRH du service de la restauration :

- attribution de prestations sociales aux personnels (l'aide familiale, la bourse de vacances, l'allocation de rentrée scolaire, la prime de déménagement) ;
- attestation pour les dossiers URSSAF ;
- attestation de perte de salaire pour maladie ;
- convocation et réquisition des agents du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris devant être soumis à l'examen du service de médecine de travail et de contrôle ;
- décision d'acceptation et de refus des accidents de service et des maladies professionnelles ;
- arrêté de reprise d'activité à temps partiel thérapeutique suite à accident de service ou à maladie professionnelle.

#### Service organisation et informatique :

- « ... », chef du Service organisation et informatique :
- arrêté d'affectation ou de désaffectation d'autorisation de programme ;
  - arrêté de règlement de compte ;
  - certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;
  - souscription des abonnements aux réseaux téléphoniques et informatiques ;
  - notification des décomptes généraux définitifs ;
  - certificat de service fait ;
  - certification de l'inventaire informatique.
  - décisions relatives au cumul d'activités concernant les agents de son service.

— Mme Claire LECONTE, adjointe au chef du Service organisation et informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de « ... », dans les mêmes termes.

#### SOUS-DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES AGÉES :

— M. Benjamin CANIARD, chef du Service des E.H.P.A.D., Mme Sophie GALLAIS, cheffe du Service de la vie à domicile, et M. Jean-Louis PIAS, chef du Bureau des actions d'animation :

- certificats de service fait ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par leur service ou avec leur participation ;
- toute pièce comptable permettant la liquidation des dépenses et recettes propres au domaine de compétence de leur bureau, dans la limite d'un montant inférieur à 45 000 € H.T. ;
- décisions relatives au cumul d'activités concernant les agents de ces deux services.

— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin CANIARD, dans les mêmes termes, à Mme Camille ALLAIN-LAUNAY, adjointe au chef du Service des E.H.P.A.D., chargée des ressources, et à Mme Zakina ISSAD, adjointe au chef du Service des E.H.P.A.D., Missions qualité des soins et animation du réseau soignant, et à Mme Sabine GIRAUD, chargée du Pôle budgétaire.

— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GALLAIS, dans les mêmes termes, à M. Didier JOLIVET, chef de la Mission pour la gestion locative et sociale des logements-foyers pour personnes âgées, à Mme Esther UZAN, responsable de « Paris domicile », et à Mme Claire BRANDY, coordonnatrice du Service de soins infirmiers à domicile.

— Mme Sophie GALLAIS, cheffe du Service de la vie à domicile, pour les conventions de stage visant à accueillir dans les résidences service du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris des stagiaires étudiants ou scolarisés de la filière soignante.

— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GALLAIS, dans les mêmes termes, à Mme Claire BRANDY, coordonnatrice du Service de soins infirmiers à domicile.

— Mme Ginette LATREILLE, responsable de la plateforme du service d'aide et d'accompagnement à domicile des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements :

- signature des engagements individuels de prise en charge des usagers domiciliés sur le territoire concerné.

— Mme Danièle COETMEUR, responsable de la plateforme du service d'aide et d'accompagnement à domicile « Paris Domicile » des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements :

- signature des engagements individuels de prise en charge des usagers domiciliés sur le territoire concerné.

— Mme Marie-Laure MORISET, responsable de la plateforme du service d'aide et d'accompagnement à domicile « Paris Domicile » des 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements :

- signature des engagements individuels de prise en charge des usagers domiciliés sur le territoire concerné.

— Mme Christelle DUMONT, responsable de la plateforme du service d'aide et d'accompagnement à domicile « Paris Domicile » des 7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements :

- signature des engagements individuels de prise en charge des usagers domiciliés sur le territoire concerné.

— Mme Nathalie ALRIC, responsable de la plateforme du service d'aide et d'accompagnement à domicile « Paris Domicile » des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements :

- signature des engagements individuels de prise en charge des usagers domiciliés sur le territoire concerné.

— Mme Djeme KONE, responsable de la plateforme du service d'aide et d'accompagnement à domicile « Paris Domicile » des 8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements :

- signature des engagements individuels de prise en charge des usagers domiciliés sur le territoire concerné.

— « ... », cheffe du Bureau de l'accueil en résidences :

- certificat de conformité à l'original de tout document établi dans le cadre de la procédure de désignation des bénéficiaires d'un hébergement dans les résidences ou les E.H.P.A.D. ;
- délivrance en vue de leur remise aux usagers des titres d'admission à un hébergement dans les résidences ou les E.H.P.A.D..

— En cas d'absence ou d'empêchement de « ... », dans les mêmes termes, à M. Fabrizio COLUCCIA, adjoint à la cheffe du Bureau de l'accueil en résidences.

#### SOUS-DIRECTION DES INTERVENTIONS SOCIALES :

— M. Laurent COPEL, adjoint à la Sous-directrice des interventions sociales, M. Laurent VALADIE, chef du Bureau qualité et ressources, M. Albert QUENUM, chef du Bureau des services sociaux et Mme Sophie DELCOURT, cheffe du Bureau des dispositifs sociaux :

- certificats de service fait ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par leur service ou avec leur participation ;
- toute pièce comptable permettant la liquidation des dépenses et recettes propres au domaine de compétence de leur bureau, dans la limite d'un montant inférieur à 45 000 € H.T. ;
- décisions relatives au cumul d'activités concernant les agents de la Sous-direction.



#### SOUS-DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

— Mme Muriel BOISSIERAS, adjointe au Sous-directeur de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion :

- certificats de service fait ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;
- toute pièce comptable permettant la liquidation des dépenses et recettes propres au domaine de compétence de la Sous-direction, dans la limite d'un montant inférieur à 45 000 € H.T. ;
- actes de gestion courante concernant les restaurants solidaires et l'ESI « René Coty » ;
- tous actes préparés par le service dans son domaine de compétence ;
- décisions relatives au cumul d'activités concernant les agents de la Sous-direction.

— Mme Sandy ESQUERRE-LELAN, Cheffe du Bureau de l'urgence sociale et de l'insertion et « ... », son adjointe :

- certificats de service fait ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;
- toute pièce comptable permettant la liquidation des dépenses et recettes propres au domaine de compétence de son bureau, dans la limite d'un montant inférieur à 45 000 € H.T. ;
- tous actes préparés par le service dans son domaine de compétence.

— Mme Virginie POLO, cheffe du Bureau de l'accompagnement vers l'insertion et de l'hébergement :

- certificats de service fait ;
- certificats de conformité à l'original de tout document établi par le service ou avec sa participation ;
- toute pièce comptable permettant la liquidation des dépenses et recettes propres au domaine de compétence de son Bureau, dans la limite d'un montant inférieur à 45 000 € H.T. ;
- tous actes préparés par le service dans son domaine de compétence.

— Mme Anabéla OLIVEIRA BINANT, Directrice de l'Atelier et chantier d'insertion :

- actes de gestion courante concernant l'atelier et chantier d'insertion ;
- attestations de toute nature relatives à l'atelier et chantier d'insertion, à l'exception des pièces comptables ;
- engagements de dépenses relatifs aux fournitures de l'atelier, d'un montant inférieur à 25 000 € H.T.

Art. 4. — La signature de la Directrice Générale est également déléguée à chaque responsable d'établissement ci-dessous désigné pour les actes suivants de gestion courante de son ressort, dans la limite de ses compétences :

- bons de commande et de manière générale toutes les pièces comptables permettant l'engagement et la liquidation des dépenses et recettes propres au fonctionnement de l'établissement, dans la limite d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. et des crédits budgétaires disponibles ;
- attestations de perte d'original de facture et certification de copie conforme ;
- attestations de fin de travaux et certificats de service fait ;
- facturation de diverses prestations fournies par les établissements à destination des résidents payants, de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics, des organismes de sécurité sociale ainsi que des caisses de retraite ;

- engagements et liquidations relatifs aux frais de gestion des séjours (états nominatifs, bordereaux de liquidations, états trimestriels de présence destinés à la CRAM, attestations de toute nature — impôts, prestations subrogatoires, APL) ;

- certificat d'hébergement et de domicile ;
- états de prise en charge de l'aide sociale au titre des admissions et frais de séjours par l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements publics ;
- contrats de séjours ;
- attribution de prestations sociales aux personnels (l'aide familiale, la bourse de vacances, l'allocation de rentrée scolaire, la prime de déménagement) ;
- attestation pour les dossiers URSSAF ;
- attestation de perte de salaire pour maladie ;
- convocation et réquisition des agents du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris devant être soumis à l'examen du service de médecine du travail et de contrôle ;
- état de rémunération du personnel ;
- états des lieux d'entrée et de sortie des logements de fonction ;
- fiches d'immobilisation ;
- bordereaux de remplacement de gardiens ;
- bordereaux de remplacement de médecins ;
- conventions de stage visant à accueillir dans les services du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris des stagiaires étudiants ou scolarisés ;
- allocations temporaires d'invalidité ;
- décision d'acceptation et de refus des accidents de service et des maladies professionnelles ;
- décision de paiement des frais occasionnés par les accidents de service et les maladies professionnelles ;
- état de liquidation des recettes procurées à l'occasion du remboursement de frais d'accidents par des tiers (compagnies d'assurances) ;
- arrêté de reprise d'activité à temps partiel thérapeutique suite à accident de service ou à maladie professionnelle ;
- autorisations de cumul d'activités accessoires.

En ce qui concerne la Sous-direction des services aux personnes âgées, la liste des responsables d'établissement bénéficiant de la délégation exposée ci-dessus est la suivante :

— M. Patrick DELARUE, Directeur de l'E.H.P.A.D. « François 1<sup>er</sup> » à Villers-Cotterêts, Mme Marcelle PRUDENT et M. Patrick VASSAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick DELARUE ;

— Mme Régine MUSSO, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Jardin des Plantes », à Paris 5<sup>e</sup>, Mme Béatrice LOISEAU, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine MUSSO ;

— M. Franck OUDRHIRI, Directeur de l'E.H.P.A.D. « Annie Girardot », à Paris 13<sup>e</sup>, Mme Laurence KAGABO, Mme Marie-Line HEFFINGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck OUDRHIRI ;

— M. Stéphane REYNAUD, Directeur des E.H.P.A.D. « Furtado-Heine » et « Julie Siegfried », à Paris 14<sup>e</sup>, Mme Catherine MARGIRIER et Mme Marie-Caroline NERON-ROUSSET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane REYNAUD ;

— Mme Caroline PAIGNON, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Alice Prin », à Paris 14<sup>e</sup>, Mme Valérie UHL et Mme Sylvia GUITON, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline PAIGNON ;

— Mme Anita ROSSI, Directrice des E.H.P.A.D. « Anselme Payen » et « Huguette Valsecchi », M. Emmanuel DROUARD et Mme Anne LOZACHMEUR, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anita ROSSI ;

– M. Frédéric ROUSSEAU, Directeur de l'E.H.P.A.D. « L'Oasis », à Paris 18<sup>e</sup>, M. Nicolas VICENS et Mme Anne NIGEON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ROUSSEAU ;

– Mme Xana ROUX, Directrice par intérim de l'E.H.P.A.D. « Hérold », à Paris 19<sup>e</sup>, Mme Sylvie BEUTEAU et Mme Ida ABDOULHANZIS, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Xana ROUX ;

– Mme Xana ROUX, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Alquier Debrousse », à Paris 20<sup>e</sup>, Mme Dorothée CLAUDE, Mme Catherine BOURRELIS et M. Pascal TRONQUOY, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Xana ROUX ;

– Mme Nathalie PATIER, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Galignani » à Neuilly-sur-Seine, M. Paul HOUADEC, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie PATIER ;

– Mme Fatiha IDAMI, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Arthur Groussier » à Bondy, pour les actes de gestion courante concernant la résidence « Le Préfet Chaleil » à Aulnay-Sous-Bois, M. Jean-Marc SINNASSE, Mme Monique CHALU, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatiha IDAMI ;

– M. Gilles DUPONT, Directeur de l'E.H.P.A.D. « Cousin de Méricourt » à Cachan, M. David COMPAIN et M. Ahmed MESSOUAF, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DUPONT ;

– Mme Eveline NOURY, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Harmonie » à Boissy-Saint-Léger, M. Stéphane GEORGES et Mme Catherine LARSONNIER, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eveline NOURY ;

– Mme Régine MUSSO, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Jardin des Plantes », à Paris 5<sup>e</sup>, pour les actes de gestion courante concernant la résidence « Les Cantates », à Paris 13<sup>e</sup>, Mme Béatrice LOISEAU, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Régine MUSSO ;

– M. Frédéric ROUSSEAU, Directeur de l'E.H.P.A.D. « L'Oasis », à Paris 18<sup>e</sup>, pour les actes de gestion courante concernant les résidences « Bon Accueil », à Paris 18<sup>e</sup>, M. Nicolas VICENS et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ROUSSEAU ;

– Mme Fatiha IDAMI, Directrice de l'E.H.P.A.D. « Arthur Groussier » à Bondy, pour les actes de gestion courante concernant la résidence « Le Préfet Chaleil » à Aulnay-Sous-Bois, M. Jean-Marc SINNASSE, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatiha IDAMI ;

– M. Gilles DUPONT, Directeur de l'E.H.P.A.D. « Cousin de Méricourt » à Cachan, pour les actes de gestion courante concernant la résidence « L'Aqueduc » à Cachan, M. David COMPAIN et M. Ahmed MESSOUAF, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DUPONT.

En ce qui concerne la Sous-direction des interventions sociales, la liste des responsables d'établissement bénéficiant de la délégation exposée ci-dessus est la suivante :

– Mme Annie MENIGAULT, Directrice par intérim des CASVP 1 et CASVP 4, Mme Claire ROUSSEL et Mme Olivia DARNAULT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie MENIGAULT ;

– Mme Martine GONNET, Directrice des CASVP 2 et CASVP 3, M. Maurice MARECHAUX, Mme Agnès DESREAC et Mme Virginie HAMELIN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine GONNET ;

– Mme Virginie AUBERGER, Directrice des CASVP 5 et CASVP 13, Mme Annette FOYENTIN, Mme Nassera NAVARRO, Mme Yolande BIGNON, Mme Véronique JONARD, Mme Véronique JOUAN et Mme Catherine LOUTREL, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie AUBERGER ;

– M. Michel TALGUEN, Directeur des CASVP 6 et CASVP 14, Mme Claude JOLY, Mme Nassera HAÏ, Mme Catherine BOUJU et Mme Caroline BREL, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TALGUEN ;

– Mme Brigitte GUEx-JORIS, Directrice du CASVP 7, Mme Laëtitia BEAUMONT et M. Farid CHAFAI, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GUEx-JORIS ;

– Mme Laurence BODEAU, Directrice des CASVP 8 et CASVP 17, M. Laurent COSSON, M. Didier GUEGUEN, M. Philippe RAULT et Mme Jocelyne MISAT en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence BODEAU ;

– Mme Nathalie ZIADY, Directrice des CASVP 9 et CASVP 10, Mme Fatima SETITI, Mme Fabienne RADZYNSKI, Mme Ghyslaine ESPINAT, Mme Françoise PORTES-RAHAL et Mme Marielle KHERMOUCHE, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie ZIADY ;

– Mme Dominique BOYER, Directrice du CASVP 11, Mme Sasha RIFFARD, Mme Sabine OLIVIER et Mme Marianne ALAINE, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique BOYER ;

– Mme Annie MENIGAULT, Directrice du CASVP 12, Mme Carine BAUDE, Mme Marie-Christine SOKOLOWSKI et Mme Laurence COGNARD, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie MENIGAULT ;

– Mme Christine BILDE-WEIL, Directrice des CASVP 15 et CASVP 16, Mme Claude KAST, Mme Marie-Pierre AUBERT-CROZATIER, Mme Catherine LOUTREL, M. Patrick MELKOWSKI et Mme Muriel AMELLER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BILDE-WEIL ;

– Mme Nadia KHALFET, Directrice du CASVP 18, Mme Kathia JACHIM, Mme Geneviève LEMAIRE et M. Paul GANELON, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia KHALFET ;

– Mme Carine COSTE-CHAREYRE, Directrice du CASVP 19, Mme Marie-Luce PELLETIER, Mme Malika AIT ZIANE et M. Jean-François DAVAL, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine COSTE-CHAREYRE ;

– M. Gilles DARCEL, Directeur du CASVP 20, M. Antoine ALARY, Mme Christelle ANSAULT et M. Olivier GUIHO, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles DARCEL ;

– M. Laurent VALADIE, responsable de l'équipe administrative d'intervention ;

– M. Albert QUENUM, responsable de l'équipe sociale d'intervention.

En ce qui concerne la Sous-direction de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, la liste des responsables d'établissement bénéficiant de la délégation exposée ci-dessus est la suivante :

– Mme Thi Tuyet Dung LE BA-NGUYEN, responsable de l'espace solidarité insertion « La Halle Saint-Didier » ;

– M. Pascal ARDON, Directeur du Pôle Rosa Luxemburg (regroupant le CHRS « Le Relais des Carrières », le CHRS « La Poterne des Peupliers », le CHU « Baudricourt » et le foyer d'accueil spécialisé « Les Baudemons »), Mme Apolline DARREYE, Mme Cristiana MITRANESCU, Mme Claudine SAID, Mme Marie-Laure POUGET, Mme Claude-Annick CAFE et Mme Sandrine HUBERMAN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ARDON ;

– Mme Marie CEYSSON, Directrice par intérim du Pôle Femmes-Familles (regroupant le CHRS Pauline Roland, le CHRS Charonne et le CHU Crimée) et du Pôle Jeunes (regroupant le CHRS Pixérécourt et le CHU George Sand), et, au sein du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Pauline Roland » et de son annexe « Buttes Chaumont », du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Charonne » et du centre d'hébergement d'urgence « Crimée », M. Julien CONSALVI, Mme Emmanuelle NEZ, Mme Joëlle OURIEMI, Mme Maria-Hélène GONCALVES, Mme Corinne HENON, Mme Fabienne AUDRAN, Mme Aline MARTINEZ et Mme Laurence VO VAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CEYSSON ;

– Mme Marie CEYSSON, Directrice par intérim du Pôle Femmes-Familles et du Pôle Jeunes, et, au sein du centre d'hébergement Stendhal qui regroupe le centre de réinsertion sociale « Pixérécourt » et le centre d'hébergement d'urgence « George Sand », M. Julien CONSALVI, Mme Marie LAFONT, coordinatrice des Pôles Femmes-Familles et Jeunes,

Mme Emmanuelle NEZ, Mme Joëlle OURIEMI, Mme Clémence KOKODOKO, Mme Aline MARTINEZ et Mme Laurence VO VAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CEYSSON ;

– Mme Marie LAFONT, coordinatrice des Pôles Femmes-Familles et Jeunes » ;

– Mme Charline PASCAULT, Directrice adjointe du Pôle Rosa Luxemburg, responsable du foyer d'accueil spécialisé « Les Baudemons » ;

– Mme Nancy TERRISSE-CLEMENT, responsable par intérim de la permanence sociale d'accueil « Belleville », Mme Marie-Ange DIONISI et Mme Taouis HIDOUCHE, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nancy TERRISSE-CLEMENT ;

– Mme Emmanuelle CHARBIT, responsable de la permanence sociale d'accueil « Bastille », Mme Sandra JURADO-MARIAGE et Mme Laëtitia GUIHOT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle CHARBIT ;

– Mme Violaine FERS, responsable de la permanence sociale d'accueil « Gauthey », M. François-Xavier LACAÏLLE et Mme Véronique DAUDE, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine FERS.

Art. 5. — L'arrêté n° 180062 du 20 février 2018 modifié, portant délégation de signature de la Directrice Générale à certains de ses collaborateurs, est abrogé.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 7. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

– à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

– à M. le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

– aux intéressés.

Fait à Paris, le 3 juillet 2018

Florence POUYOL

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

#### Arrêté n° 4 portant délégation de signature du Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal de Paris.

Le Directeur Général  
du Crédit Municipal de Paris,

Vu les articles L. 514-1, L. 514-2, L. 514-3 et L. 514-4 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles D. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris portant nomination du Directeur Général de la Caisse en date du 14 avril 2016 ;

Vu la délibération n° 2018-06 du Conseil d'orientation et de surveillance en date du 30 mars 2018 ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal de Paris est déléguée aux agents ci-dessous cités (par ordre alphabétique) pour les avances ou prêts sur gages :

#### Personnels permanents :

Nom	Prénom	Fonction	Matricule	Montant prêt maximum	Taux majoration/minoration maximum	Encours maximum par client
AZAZA	Kalthoum	Chargé-e de clientèle	10006	3 000 €	7 %	10 000 €
BARRIER	Christelle	Chargé-e de clientèle	10008	3 000 €	7 %	10 000 €
BELMO-KHTAR	Nora	Chargé-e de clientèle	10010	3 000 €	7 %	10 000 €
BOULE	Sophie	Directrice Ventes, Expertise et Conservation	00506	20 000 €	40 %	30 000 €
BRAMI	Mickaël	Chargé-e de clientèle	10014	3 000 €	7 %	10 000 €
BROSZKO	Frédéric	Directeur Prêts sur gage	10456	20 000 €	40 %	30 000 €
BUREAU	Elisabeth	Chargé-e de clientèle	10016	10 000 €	7 %	20 000 €
CELESTIN	Angela	Chargé-e de clientèle	10024	3 000 €	7 %	10 000 €
CHAAR	Laurence	Chargé-e de clientèle	10025	3 000 €	7 %	10 000 €
CLEMENCON	Valérie	Chargé-e de clientèle	10030	3 000 €	7 %	10 000 €
FORTES DE BARROS	Anildo	Chargé-e de clientèle	10053	3 000 €	7 %	10 000 €
FRIBOULET	Amadis	Directrice Générale Adjointe	10548	20 000 €	40 %	30 000 €
GIORGI	Xavier	Directeur Général Délégué	10484	20 000 €	40 %	30 000 €
GOUS-SARD	Ginette	Chargé-e de clientèle	10056	3 000 €	7 %	10 000 €
HONL	Muriel	Chargé-e de clientèle	10064	3 000 €	7 %	10 000 €
KHATTABI	Jamila	Chargé-e de clientèle	10072	3 000 €	7 %	10 000 €
LOF	Paulette	Chargé-e de clientèle	10082	3 000 €	7 %	10 000 €
MOR-CHOISNE	Corinne	Chargé-e de clientèle	10093	10 000 €	7 %	20 000 €
MORVILLE	Jeannine	Chargé-e de clientèle	10097	10 000 €	7 %	20 000 €
PIERUCCI	Corinne	Chargé-e de clientèle	01398	3 000 €	7 %	10 000 €
RAFFY	Christine	Chargé-e de clientèle	10110	3 000 €	7 %	10 000 €
NAGA-RASA	Vitthiya	Chargé-e de clientèle	10162	3 000 €	7 %	10 000 €
RAMANAN	Sinduya	Chargé-e de clientèle	10111	3 000 €	7 %	10 000 €
REMIR	Xavier	Chargé-e de clientèle	10113	3 000 €	7 %	10 000 €
ROSEC	Gilbert	Chargé-e de clientèle	10116	3 000 €	7 %	10 000 €
SAIDI	Leïla	Chargé-e de clientèle	10117	3 000 €	7 %	10 000 €
TAUPIN	Véronique	Chargé-e de clientèle	10129	10 000 €	7 %	20 000 €
ZIOUANI	Nadia	Chargé-e de clientèle	10141	10 000 €	7 %	20 000 €
ZIOUANI	Nervelle	Chargé-e de clientèle	10142	3 000 €	7 %	10 000 €

## Personnels vacataires :

Nom	Prénom	Fonction	Matri- cule	Montant prêt maxi- mum	Taux ma- jo- ra- tion/ mino- ration maxi- mum	Encours maxi- mum par client
DROUIN	Gladys	Chargé-e de clientèle	10479	650 €	7 %	10 000 €
ELLEOUET	Mélissa	Chargé-e de clientèle	10382	3 000 €	7 %	10 000 €
ERIAU	Amandine	Chargé-e de clientèle	10215	3 000 €	7 %	10 000 €
LEVACHER	Léo	Chargé-e de clientèle	10551	650 €	7 %	10 000 €
PETITEAU	Antoine	Chargé-e de clientèle	10377	650 €	7 %	10 000 €

Art. 2. — La signature du Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal de Paris est déléguée aux agents ci-dessous cités (par ordre alphabétique) pour valider les avances ou prêts sur gages accordés en comité des crédits et dans les limites fixées par la délibération du Conseil d'orientation et de surveillance du 30 mars 2018 qui sont les suivantes :

- l'encours de prêt par client est limité à 6 % des fonds propres éligibles ;
- l'encours des prêts accordés aux 5 plus gros clients est limité à 20 % des fonds propres éligibles ;
- l'encours d'un prêt est limité à 6 % des fonds propres éligibles.

Nom	Prénom	Fonction	Matricule
BOULE	Sophie	Directrice Ventas, Expertise et Conservation	00506
BROSZKO	Frédéric	Directeur Prêts sur gage	00456
BUREAU	Elisabeth	Chargé-e de clientèle	00016
FRIBOULET	Amadis	Directrice Générale Adjointe	10548
GIORGI	Xavier	Directeur Général Délégué	10484
TAUPIN	Véronique	Chargé-e de clientèle	00129

Art. 3. — Les arrêtés de délégation antérieurs sont abrogés.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. l'agent comptable du Crédit Municipal de Paris ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 28 juin 2018

Frédéric MAUGET

## POSTES À POURVOIR

### Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur et architecte (IAAP) (F/H).

Service : Bureau de la restauration scolaire.

Poste : Chargé-e d'études au sein du Pôle technique du service de la restauration scolaire.

Contact : M. Eric LESSAULT — Tél. : 01 42 76 29 37.

Référence : Ingénieur (IAAP) n° 45747.

### Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste de médecin.

Grade : Médecin (F/H).

Intitulé du poste : Médecin équipe médico-sociale APA.

#### LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Sous-direction de l'autonomie — 94-96, quai de la Râpée, 75012 Paris.

#### CONTACT

Nom : Gaëlle ROUX ([gaelle.roux@paris.fr](mailto:gaelle.roux@paris.fr)).

Tél. : 01 42 76 71 26.

La fiche de poste peut être consultée sur « Intraparis/postes vacants ».

Référence : 45722.

Poste à pourvoir à compter du : 15 juillet 2018.

### Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de chargé-e d'études documentaires. — Responsable des archives de la Commission du Vieux Paris (dit casier archéologique).

Localisation : 11, rue du Pré, 75018 Paris.

Service : Direction des Affaires Culturelles — Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris (DHAAP).

#### Attributions :

- conservation, gestion et mise en valeur des fonds d'archives du DHAAP ;
- inventaire des fonds ainsi que leur récolement périodique ;
- organisation du circuit de l'archivage ;
- gestion des procédures relatives à la diffusion des documents et à leur consultation par le public ;
- mise en œuvre du projet de modernisation et de valorisation des archives, à travers l'informatisation et la numérisation des fonds documentaires.

Contact : Laurent FAVROLE, Chef du DHAAP — Tél. : 01 71 28 20 02 — [laurent.favrole@paris.fr](mailto:laurent.favrole@paris.fr).

### Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'agent polyvalent de restauration (F/H) (Catégorie C). — Service restauration.

Ce profil de poste peut évoluer en fonction des tâches et missions dévolues et confiées au service.

Type de temps : non complet

Postes à pourvoir durant l'année scolaire 2018/2019.

#### Objectifs :

Les agents de restauration de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> (CDE 20) œuvrent, sous la responsabilité de leurs responsables d'offices, pour que le temps du déjeuner soit un moment de bien-être et de découverte pour les enfants, dans le respect de leur environnement réglementaire.

Missions :

– Activités de production, réception, distribution et de service des repas.

Assistance à la production de préparations culinaires :

– contrôle des réceptions ;  
– préparations culinaires simples (vinaigrettes, salades de fruits...) ;  
– respect des procédures de fonctionnement en liaison froide (remise en température, autocontrôles...).

Distribution et service des repas :

– maintien et remise en température des repas ;  
– présentation, décoration des plats ;  
– service des repas en service à table ou en self-service ;  
– nettoyage des locaux et ateliers de préparation.

Entretien des matériels de restauration :

– nettoyage et désinfection des locaux ;  
– signalement des dysfonctionnements.

Savoirs :

Règles d'hygiène et de sécurité sanitaire :

– respect des procédures et enregistrement des autocontrôles dans le cadre de la maîtrise sanitaire ;  
– respect des procédures d'entretien du matériel ;  
– nettoyage et désinfection des locaux ;  
– signalement des dysfonctionnements ;  
– respect du port des équipements de protections individuels (gants, blouse, lunettes de protection) fournis par la Caisse des Ecoles lors de la manipulation et l'utilisation des produits lessiviels ;  
– respect du port de la tenue professionnelle complète et propre (port correct de la coiffe, lavage des mains autant de fois que nécessaire, respect des plans de nettoyage-désinfection, retirer tous les bijoux pendant les préparations (en dehors de l'alliance), port des gants lors de la manipulation des barquettes.

Savoirs-faire :

– savoir appliquer les règles d'hygiène et de sécurité ;  
– savoir lire, écrire et maîtriser les opérations mathématiques de base ;  
– savoir communiquer.

Savoir-être :

– être rigoureux, organisé et faire preuve de discrétion professionnelle ;  
– avoir le sens de l'accueil et de l'écoute ;  
– être en capacité de travailler en équipe ;  
– être polyvalent ;  
– devoir de réserve, obligation de discrétion et confidentialité des informations détenues.

Conditions d'exercice :

– travail au sein d'une unité de production et/ou de distribution des repas ;  
– respect impératif des délais de production/distribution ;  
– station debout prolongée, manutention de charges, exposition à la chaleur et au froid ;  
– respect des règles d'hygiène et suivi de la sécurité sanitaire des aliments.

Relations hiérarchiques :

– responsable d'office de restauration ;  
– chef de secteur ;  
– responsable de la restauration ;  
– Directeur de la Caisse des Ecoles.

Relations fonctionnelles :

– Directeurs-trices des établissements scolaires ;  
– animateurs ;  
– agents de services ;  
– organismes d'audits et de contrôle.

Horaires :

Plage horaire : 5 heures de travail compris entre 10 h et 15 h 30 (30 mn de pause déjeuner pris sur place).

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation à Mme la Directrice des Ressources Humaines de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement – 30-36, rue Paul Meurice, 75020 Paris.

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. – Avis de vacance de seize postes d'agent polyvalent de logistique. – Service logistique. – Cuisine centrale.**

*Ce profil de poste peut évoluer en fonction des tâches et missions dévolues et confiées au service.*

Cadre d'emplois correspondant : Catégorie C, adjoint technique.

Type de temps : complet.

Nombre de poste identiques : 16.

Objectifs :

Vous serez chargé-e du bon allotissement ou du bon acheminement des repas et des marchandises sur l'ensemble des offices de l'arrondissement dans le respect du Code de la route et des règles HACCP.

Les missions des agents polyvalents de logistique sont réparties entre celles des chauffeurs/livreurs et des agents de cuisine centrale/logistique. Leur affectation est fonction des besoins de la zone logistique. Le travail se veut en équipe et donc collaboratif.

Placé-e sous l'autorité du responsable de logistique, l'agent assure le bon allotissement et le bon acheminement des repas en termes de quantité et selon un planning donné.

Les agents de logistique pourront être amenés dans un souci de continuité de service public à être polyvalent entre les différentes zones de l'Unité Centrale de Production.

Allotissement :

– compter et répartir les produits en fonction des effectifs donnés ;  
– transporter jusqu'aux zones d'enlèvement ;  
– rédiger ou sortir les bons de livraison ;  
– réaliser les opérations de nettoyage et désinfecter les matériels et les zones selon les plans et procédures de nettoyage ;  
– enregistrer les autos contrôles ;  
– respecter les procédures internes.

Chauffeur/livreur :

– réaliser le chargement rationnel du véhicule en fonction de la tournée ;  
– réaliser les livraisons dans le respect du Code de la route, du plan de tournée, des délais, des règles de sécurité liées notamment au plan vigipirate ;  
– récupérer quotidiennement les matériels des livraisons précédentes ;  
– veiller au retour des matériels de livraison sur l'UCP et à leur entretien au quotidien ;  
– veiller à rester joignable pendant toute la durée des livraisons (rappel : pas d'utilisation du téléphone au volant) ;  
– signaler les dysfonctionnements au responsable logistique ;

- livraison linge propre et reprise linge sale 1 fois par semaine ;
- contrôles réguliers du fonctionnement et de l'état général du véhicule ;
- tenir à jour les carnets de bord des véhicules ;
- réaliser les opérations de nettoyage et désinfection des véhicules, matériels et des zones selon les plans et les procédures de nettoyage (véhicules, quais, vestiaires...).

Compétences :

- capacité à la polyvalence ;
- réactivité, rapidité ;
- adaptabilité selon les impératifs et imprévus de la tournée.

Savoirs :

- savoir appliquer les procédures ;
- suivre les directives organisationnelles et savoir réagir en cas d'imprévu ;
- savoir remonter les difficultés rencontrées de façon constructive ;
- connaître les règles HACCP ;
- permis B obligatoire pour permettre la polyvalence ;
- maîtriser la langue française (lu et écrit) ;
- savoir compter.

Savoirs-faire :

- être rigoureux, organisé et méthodique ;
- garantir l'image de la Caisse des Ecoles ;
- faire preuve de patience et de qualités relationnelles.

Savoir-être :

- être rigoureux, organisé ;
- avoir le sens de l'accueil et de l'écoute ;
- être en capacité de travailler en équipe ;
- être disponible, motivé et dynamique ;
- applique le devoir de réserve, l'obligation de discrétion et la confidentialité des informations détenues.

Remarques :

Les livraisons sur les offices ne pourront avoir lieu entre 11 h 30 et 13 h.

Plage horaire : 36 h 30 par semaine (10 jours de RTT).

Allotissement : 8 h à 16 h sauf le mardi 15 h.

Chauffeur/livreur : 7 h à 15 h sauf le mardi 14 h.

30 mn de pause méridienne.

Pendant les vacances scolaires, allotissement et chauffeur : 7 h-15 h.

Poste localisé : Paris 20<sup>e</sup> (Porte des Lilas).

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. – Avis de vacance de seize postes d'agent polyvalent de production (F/H). – Service production. – Cuisine centrale.**

*Ce profil de poste peut évoluer en fonction des tâches et missions dévolues et confiées au service.*

Cadre d'emplois correspondant : Catégorie C, adjoint technique.

Type de temps : complet.

Nombre de poste identiques : 16.

Objectifs :

Sous la responsabilité du responsable de la zone de production, vous participez aux activités de production des repas et de conditionnements, dans le respect des règles d'hygiène

et de sécurité alimentaire. Les agents de production pourraient être amenés dans un souci de continuité de service public à être polyvalents entre les différentes zones de l'Unité Centrale de Production.

Missions :

- déconditionnement des denrées alimentaires ;
- pesage des denrées au conditionnement ;
- fabrication des repas ;
- refroidissement des produits chauds conditionnés avec prise de température ;
- préparation des plans de production ;
- étiquetage et traçabilité des repas ;
- manutentions entre la zone de production et la zone de stockage ;
- nettoyage et désinfection des matériels...

Compétences :

- avoir une expérience de la production alimentaire ;
- capacité à la polyvalence ;
- réactivité, rapidité ;
- adaptabilité selon les impératifs et imprévus de la journée.

Savoirs :

- maîtriser la langue française (lu et écrit) ;
- lire écrire compter ;
- appliquer les procédures en place dans la zone de travail ;
- respecter les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire (connaître les règles HACCP) ;
- savoir remonter les non conformités constatées ;
- savoir utiliser les matériels de conditionnement (interface informatique) ;
- savoir utiliser les matériels de traçabilité (terminal informatique) ;
- exécuter les tâches confiées ;
- savoir réagir en cas d'imprévu ;
- suivre les directives organisationnelles ;
- maîtrise des techniques alimentaires ;
- maîtrise des techniques d'entretien du matériel et locaux ;
- faire preuve de patience et de qualités relationnelles ;
- lire et comprendre un plan de conditionnement, un planning de production ;
- utiliser du matériel professionnel (fours, marmites, cellules) ;
- connaissance de la liaison froide ;
- connaissance des denrées alimentaires ;
- évaluer la qualité des produits de base ;
- permis B souhaité pour permettre la polyvalence.

Savoir-être :

- garantir l'image de la Caisse des Ecoles ;
- ponctuel ;
- rigueur, organisation ;
- aptitude au travail en équipe, être soucieux du résultat ;
- disponibilité, adaptation et polyvalence ;
- application du devoir de réserve ;
- obligation de discrétion et confidentialité des informations détenues ;
- port des équipements de protection individuelle (EPI) obligatoire ;
- être source de proposition ;
- être rigoureux, organisé et méthodique ;
- aimer la cuisine et le travail en collectivité ;
- avoir l'esprit d'initiative, communication, maîtrise de soi ;
- autonomie, rapidité d'exécution.

Condition de travail :

Zone de froid entre 3 °C et 7°.

Dotation vestimentaire fournie par la Caisse des Ecoles.

Plage horaire : 6 h 30 — 16 h (lundi au jeudi), 6 h 30 — 15 h (vendredi).

30 minutes de pause méridienne.

Poste localisé : Paris 20<sup>e</sup> (Porte des Lilas).

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de quatre postes de magasinier (F/H). — Service achats et approvisionnement. — Cuisine centrale.**

*Ce profil de poste peut évoluer en fonction des tâches et missions dévolues et confiées au service.*

Cadre d'emplois correspondant : Catégorie C, Filière Technique — Grade d'adjoint technique, adjoint technique principal.

Type de temps : complet.

Nombre de poste identiques : 4.

Objectifs :

Sous l'autorité du responsable achats et approvisionnements, vous serez chargé-e d'assurer la réception, le stockage et déstockage des matières premières et tout article lié au fonctionnement de la cuisine centrale conformément aux exigences de production, de gestion, d'hygiène et de traçabilité.

Les magasiniers pourraient être amenés dans un souci de continuité de service public à être polyvalents entre les différentes zones de l'Unité Centrale de Production.

Missions :

- réception, vérification et stockage des marchandises ;
- saisie des dates de réception prévisionnelles des produits en fonction des besoins, édition des synthèses de commande, dans l'outil de GPAO ;
- renseignement du système informatique de gestion des stocks et de production, et de traçabilité ;
- interrogation du système informatique de gestion des stocks et de production, et de traçabilité ;
- ordonnancement des tâches de manutention et de saisie ;
- ventilation physique et informatique des sorties marchandises vers les différentes zones ;
- contrôle de la rotation des stocks ;
- contrôle des données saisies dans les outils de gestion des stocks et de traçabilité ;
- manutention, transfert et rangement de marchandises et matériels en petits conditionnements ou en palettes ;
- décartonnage des marchandises ;
- réalisation d'inventaires ;
- nettoyage et désinfection des locaux et matériels.

Savoirs :

- maîtriser l'outil informatique ;
- suivre les directives organisationnelles et savoir réagir en cas d'imprévu ;
- savoir remonter les difficultés rencontrées de façon constructive ;
- connaître les règles HACCP ;
- permis B souhaité pour permettre la polyvalence ;
- maîtriser la langue française (lu et écrit) ;
- savoir compter.

Savoirs-faire :

- être rigoureux, organisé et méthodique ;
- garantir l'image de la Caisse des Ecoles ;

- utiliser le système informatique de gestion des stocks ;
- savoir utiliser Excel (tableaux), savoir utiliser des boîtes mail ;
- savoir utiliser les matériels de manutention et de transfert ;
- être force de proposition dans la résolution des problèmes (substitution de produits, approvisionnements d'urgence etc.) ;
- conduite des matériels de levage et de transport.

Savoir-être :

- être rigoureux, organisé ;
- savoir appliquer les procédures ;
- être en capacité de travailler en équipe ;
- être disponible, motivé et dynamique ;
- applique le devoir de réserve, l'obligation de discrétion et la confidentialité des informations détenues.

Remarques :

Plage horaire : 36 h 30 par semaine (10 jours de RTT) — Amplitude horaire de 6 h 30 à 15 h 30.

30 mn de pause méridienne.

Poste localisé : Paris 20<sup>e</sup> (Porte des Lilas).

**Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de gestionnaire achats (F/H). — Service achats et approvisionnement. — Cuisine centrale.**

*Ce profil de poste peut évoluer en fonction des tâches et missions dévolues et confiées au service.*

Cadre d'emplois correspondant : Catégorie C, Filière Technique — Grade d'adjoint technique, adjoint technique principal.

Type de temps : complet.

Objectifs :

Sous l'autorité du responsable achats et approvisionnements, vous serez chargé-e d'assurer l'approvisionnement en matières premières et consommables et tout article lié au fonctionnement de la cuisine centrale conformément aux exigences de production, de gestion, d'hygiène et de traçabilité.

Le gestionnaire achats pourrait être amené, dans un souci de continuité de service public, à être polyvalents entre les différentes zones de l'Unité Centrale de Production.

Missions :

- calculer les besoins en matières premières d'après les fiches techniques ;
- passer et suivre les commandes de matières premières alimentaires ;
- établissement du plan de livraison sur la base du plan de production ;
- réceptionner les appels téléphoniques fournisseurs et Directeurs d'école ;
- contrôler les factures liées aux commandes passées et aux bons de livraison par le service ;
- travail collaboratif avec les magasiniers ;
- effectuer et suivre les demandes d'avois ;
- veiller à la traçabilité des denrées réceptionnées ;
- collecter, intégrer et diffuser les informations relatives aux repas à livrer sur les établissements scolaires (gestion des effectifs) ;
- participer à la définition des besoins dans le cadre des appels d'offres ;
- classement des documents administratifs lié aux achats (bons de commandes, bons de livraisons, etc.).

Savoirs :

- maîtriser l'outil informatique ;
- suivre les directives organisationnelles et savoir réagir en cas d'imprévu ;
- savoir remonter les difficultés rencontrées de façon constructive ;
- connaître les règles HACCP ;
- permis B souhaité pour permettre la polyvalence.

Savoirs-faire :

- garantir l'image de la Caisse des Ecoles ;
- utiliser le système informatique de gestion des stocks ;
- savoir utiliser Excel (tableaux) ;
- être force de proposition dans la résolution des problèmes (substitution de produits, approvisionnements d'urgence, etc.).

Savoir-être :

- bon relationnel ;
- rigoureux (se), méthodique, organisé-e ;
- savoir appliquer les procédures ;
- être en capacité de travailler en équipe ;
- être disponible, motivé-e et dynamique ;
- applique le devoir de réserve, l'obligation de discrétion et la confidentialité des informations détenues.

Remarques :

Plage horaire : 36 h 30 par semaine (10 jours de RTT)  
– Amplitude horaire de 7 h 30 à 16 h.

30 mn de pause méridienne.

Poste localisé : Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> – 30-36, rue Paul Meurice – 75020 Paris (Porte des Lilas).

### **Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. – Avis de vacance d'un poste de responsable de la maintenance (F/H).**

*Ce profil de poste peut évoluer en fonction des tâches et des missions dévolues et confiées au service.*

Cadre d'emploi correspondant : Technicien supérieur/ Technicien supérieur principal.

Type de temps : complet.

Nombre de poste identique : 1.

Objectifs :

En lien direct avec le Directeur de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement et au sein d'une équipe de deux personnes, vous serez chargé d'assurer les meilleures conditions de fonctionnement des différents équipements, bâtiments et systèmes nécessaires à la bonne activité de la Cuisine Centrale et des offices.

Missions :

- élaborer le planning de maintenance préventive et corrective des différents équipements, matériels et bâtiments, en gérant les priorités, la sécurité et les contraintes de la Caisse des Ecoles, avec l'aide d'un système de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) ;
- maintenir le bon fonctionnement de la Cuisine Centrale et les offices (entretien courant) ;
- gérer les marchés de maintenance, suivre les prestataires et l'exécution budgétaire ;

- commande de fournitures et de pièces de remplacement ;
- suivre la convention avec la Ville de Paris (entretien gros ouvrages) ;
- proposition et mise en œuvre des programmes de travaux ;
- veiller au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité ;
- organisation et coordination des plans techniques, administratifs et financiers ;
- exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts ;
- garant-e de la sécurité des occupants et usagers vis-à-vis de l'ensemble des risques (sécurité incendie, risques industriels, sûreté, risques sanitaires).

Compétences :

L'agent devra pouvoir justifier au minimum d'un diplôme Formation de niveau III ou IV.

Savoirs :

- notions de coût global ;
- maîtrise des fondamentaux du développement durable et de la législation environnementale ;
- maîtrise de petits travaux de réparations en matière d'électricité, plomberie, peinture, carrelage, etc. ;
- initiation aux marchés publics et à la gestion budgétaire ;
- connaissance de l'environnement de la restauration ;
- bonne maîtrise de l'outil informatique (Excel, Word) ;
- capacité à maîtriser rapidement un système de GMAO (une expérience avec CAPILOG serait appréciée).

Savoir-faire :

- savoir être à l'écoute des agents ;
- savoir communiquer ;
- savoir faire preuve de patience ;
- savoir contrôler et vérifier.

Savoirs-être :

- autonomie, rigueur, discrétion, sens des initiatives et de la responsabilité ;
- travail en équipe et esprit de communication ;
- savoir respecter les délais.

Contraintes :

- déplacements fréquents ;
- horaires irréguliers (amplitude variable en fonction des obligations du service public) ;
- disponibilité.

Remarque :

Plage horaire : 8 h – 17 h.

36 h 30 par semaine – 10 jours de RTT.

30 minutes de pause méridienne.

Adresser lettre de motivation et CV à Mme la Présidente de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement, 30-36, rue Paul Meurice, 75020 Paris.

*Le Directeur de la Publication :*  
Raphaël CHAMBON